

GEORGES WILLAME



La Révolution

DE

1830

A NIVELLES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

GEORGES WILLAME

La Révolution

DE

1830

A NIVELLES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

Bruxelles. — Impr. J. JANSSENS, 25, rue des Armuriers.

LA RÉVOLUTION DE 1830

A NIVELLES



Nous avons interrogé plusieurs Nivellois contemporains des événements de 1830 sur les causes de la Révolution belge, en nous attachant surtout aux griefs que pouvaient avoir contre le gouvernement du roi Guillaume nos populations wallonnes et, en particulier, la population nivelloise.

Plus de soixante ans après ces événements, les vieillards qui en furent témoins ont été unanimes à déclarer que les principaux motifs de mécontentement étaient :

1° La suprématie de la langue hollandaise, considérée comme langue officielle du gouvernement ;

2° La préférence accordée aux Hollandais sur les Belges dans l'admission aux fonctions civiles et militaires ;

3° La tendance anticatholique imprimée aux lois et à l'administration ;

4° L'adoption d'un système d'impôts conformes aux intérêts hollandais (1).

(1) Ces quatre *griefs* sont textuellement compris dans les neuf causes principales de la Révolution si clairement exposées par M. NOTHOMB dans son *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, t. I^{er}, p. 417.

Les droits d'abatage et de mouture étaient, entre autres, si impopulaires et avaient provoqué de telles récriminations, que le gouvernement s'était vu obligé de les rapporter, sans toutefois parvenir à effacer la mauvaise impression que ces mesures avaient produite.



LE PRINCE D'ORANGE A NIVELLES (1829)

Par un arrêté du 24 mai 1829, le roi confia au prince d'Orange le commandement en chef des gardes communales du royaume, avec le titre de colonel-général, et le chargea « en cette qualité, de faire des inspections d'icelles ou de les faire opérer, en son nom... »

Le nouveau commandant se mit immédiatement en route et visita les principales villes des provinces méridionales. Le 10 septembre 1829, il vint à Nivelles, où il fut reçu par M. Digneffe, commissaire de district, qui avait succédé à son père l'année précédente (1).

Il passa en revue la garde communale, rangée sur la Grand'Place et commandée par son colonel, M. Demelin, inspecteur des contributions.

Nous lisons, à ce propos, dans le *Journal de la province de Liège* du 17 septembre 1829 :

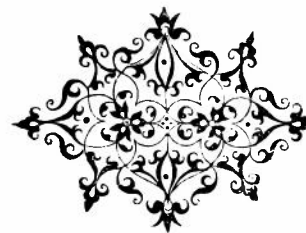
« Dans toutes les villes où S. A. R. le prince d'Orange passe en revue les gardes communales, sa

(1) M. Digneffe était le gendre du bourgmestre Dangonau.

présence est célébrée par des banquets offerts à Son Altesse Royale, et où éclatent les sentiments envers la famille royale et le dévouement pour le colonel-général des gardes; à Nivelles et à Anvers, où le prince s'est rendu successivement, il a témoigné toute sa satisfaction de leur bonne tenue et de la précision des exercices ».

Nous ne sommes pas en mesure de confirmer l'exactitude de ce dernier détail, trop flatteur d'ailleurs à l'égard de nos concitoyens et trop vraisemblable pour que nous songions à le révoquer en doute; mais ce que nous pouvons attester, c'est qu'on offrit au prince, à l'hôtel de ville, un banquet dont, après tant de lustres, le souvenir n'est pas encore éteint : non qu'il fût plus remarquable, en lui-même, que tout autre banquet officiel; mais il paraît qu'au dessert Son Altesse Royale était singulièrement émue; que répondant au toast du bourgmestre, elle but à Dangonau et lança son verre sur le sol; que tous les convives ayant cru devoir l'imiter, on se trouva fort embarrassé de remplacer les cristaux brisés et qu'il fallut s'adresser dare dare à plusieurs notables de la ville; que Son Altesse Royale poussa l'humilité jusqu'à prier le vénérable M. Daras, ancien maire de Nivelles et membre de la régence, de lui donner sa bénédiction; qu'Elle s'oublia même, dans un moment d'effusion, au point d'embrasser l'huissier de service; que ces incidents eurent l'heureux privilège de donner à la fête un entrain d'ordinaire absent de semblables solennités; qu'au moment de se retirer, Son Altesse Royale ne tenait plus sur ses jambes; que son aide de camp ayant refusé de faire avancer une voiture sans l'ordre formel du prince, cet auguste personnage regagna l'*Hôtel de la Couronne* (l'orphelinat actuel, rue de Bruxelles), où il logeait,

soutenu ou plutôt porté sous les bras par MM. Dangonau et Corbisier (ce dernier, président du tribunal), et que le peuple, massé sous les fenêtres de l'hôtel de ville, put se régaler tout à l'aise de cet édifiant spectacle...



JUIN A SEPTEMBRE 1830

C'est en vain que nous avons consulté le « livre aux arrêtés du collège des bourguemaître et échevins de la ville de Nivelles » du 14 août 1817 au 22 septembre 1830 : nous n'y avons trouvé, avant le mois d'août de cette dernière année, aucune trace du mécontentement populaire.

Le 18 juin 1830, l'anniversaire de la bataille de Waterloo fut célébré avec le cérémonial accoutumé, et nous extrayons ces détails de la relation officielle des festivités :

« A 4 heures de l'après-midi, un concert champêtre a eu lieu dans la promenade de la Doudaine, lequel a duré jusqu'à 7 1/2 heures.

» Une grande partie de la population prenait part à cette fête, et presque toutes les dames distinguées de cette ville, vêtues élégamment, s'y faisaient remarquer. — Ce concert a été immédiatement suivi d'un bal animé qui s'est prolongé jusqu'à minuit.

» C'est ainsi que le quinzième anniversaire de la victoire de Waterloo, qui a eu une si grande influence sur les destinées de l'Europe, et particulièrement sur celles de notre patrie, a été célébré dans la ville de Nivelles. »

Le 24 août, l'anniversaire de la naissance du roi provoqua les mêmes manifestations de loyalisme que les années précédentes, si l'on en croit une lettre adressée le lendemain, par la régence, au gouverneur du Brabant méridional : *Te Deum*, tir à la cible, distributions des prix (aux acclamations de : « Vive le Roi ! »), concert, bal, illumination, tel fut le programme de cette journée, « qui a présenté le spectacle d'une vraie fête de famille, et qui a fait ressortir de plus en plus le bon esprit qui anime les habitants de cette ville. »

Et tandis que cette excellente population illuminait ses façades (« on remarquait particulièrement celles des maisons situées sur la place Saint-Paul »), l'orageuse représentation de *la Muette de Portici* allait déchaîner à Bruxelles les troubles que l'on sait.

On ne peut guère, toutefois, attacher d'importance au compte rendu officiel que nous venons de résumer, car une copie devant en être adressée à l'autorité supérieure, la note lyrique s'imposait ; de plus, nous l'avons découvert hâtivement transcrit dans un simple index de correspondances, tandis que ceux des années précédentes s'étaient dans le registre aux arrêtés du collège échevinal, et nous n'avons pu nous empêcher de le trouver bien incolore en le comparant au brillant procès-verbal (dont nous nous reprocherions d'omettre un mot) « de la distribution des prix décernés le jour de la fête de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté », en 1817 :

« Aujourd'hui 24 août 1817, une salve d'artillerie, le son des cloches de toutes les églises de la ville de Nivelles ont annoncé la fête de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

» Les serments des arbalétriers, archers, cano-

niers, à qui le programme de la fête avait été envoyé, se sont livrés aux jeux qui leur sont propres et que désigne leur qualification.

» Les amateurs du jeu de balle et du fer ont commencé leurs parties sur la place Saint-Paul et pendant le cours de la journée le public a pris part ou a été témoin de tous les exercices de ces différents jeux.

» A 6 heures du soir, le conseil de régence s'est réuni au collège des bourguemaître et échevins, dans la grande salle de l'hôtel de ville, pour concourir à la distribution des prix indiqués dans le programme.

» Les amateurs de musique exécutèrent plusieurs morceaux d'harmonie analogues à la cérémonie du jour.

» Les sociétés se sont présentées devant la régence, drapeaux déployés, tambours battants, ayant les vainqueurs à leur tête.

» Des serments ont offert, en ce moment, le plus riant aspect, chaque sociétaire était accompagné de sa dame, à qui il a été rendu les hommages et les soins les plus attentifs.

» Le bourguemaître, au nom de la Régence, a décerné aux vainqueurs les prix qui leur étaient destinés. Le suffrage des dames, les applaudissements du public ajoutaient aux fanfares dont la remise de chaque prix était accompagnée.

» Le premier prix de l'arbalète a été donné à M. Lagasse, avocat.

» Le second à M. Baguet, négociant, et le prix du fer à M. Berthels, médecin.

» Le premier prix de l'arc au berceau a été donné à M. Laisné, receveur de l'enregistrement, le second à M. Demulder, négociant, celui du fer à M. Théodore Dept, greffier du tribunal.

» Le premier prix de tir à la perche a été donné à M. Bossart, fermier, le second à M. Bette, propriétaire, celui du fer à M. Senez, boulanger.

» Le premier prix du tir au fusil a été donné à M. Jacquet, brasseur, le second à M. Lecomte, aubergiste, celui du fer à M. Gilbert, négociant.

» Le prix de jeu de balle a été décerné à M. Cognard.

» Après ces distributions, les dames ont été reconduites dans le même ordre qu'elles étaient venues par tous les membres des serments; les musiciens réunis en un seul corps précédaient le cortège. Les drapeaux flottaient dans l'air. Cette marche offrait le tableau le plus neuf et le plus intéressant. Le public s'est identifié pour ainsi dire à la joie qui éclatait partout.

» Des illuminations, des danses ont terminé cette mémorable journée, qui a été pour la ville de Nivelles une fête de famille et le témoignage le plus vrai de son dévouement, de son amour et de son affection respectueuse pour le souverain auguste dont elle chérit les vertus et dont elle attend sa félicité.

» Nivelles, 24 août 1817.

» DANGONAU.

» MILCAMPS, secrétaire ».

*
* *

Il est vrai qu'en 1830, Dangonau, dont je crois reconnaître la main dans ces comptes rendus optimistes, devait être absorbé par d'autres soins, car on constate qu'à partir du 16 août, les actes du collège échevinal cessent de porter sa signature au registre de transcription et ne sont plus signés que

par le secrétaire de la régence, M. Milcamps, qui devint plus tard membre suppléant du Congrès national, membre de la Chambre des représentants et conseiller des mines (1).



PIERRE-JOSEPH MILCAMPS.

Dangonau n'en était pas à sa première tourmente politique. Né à Auxonne (France) le 25 novembre 1770, nommé maire de Nivelles le 8 mars 1811, en remplacement de M. Baude, démissionnaire; confirmé dans ces fonctions par arrêté du 10 avril 1813, il quitta précipitamment Nivelles « le samedi matin, 29 janvier 1814, jour de l'entrée

d'un détachement de cosaques dans cette ville (2) ».

(1) Né à Feluy le 22 octobre 1780, Pierre-Joseph Milcamps « ne reçut d'abord, dit le *Livre d'or de l'ordre de Léopold*, qu'une instruction élémentaire dans l'école de son village, et à l'âge de dix-neuf ans, il fut employé comme surnuméraire à l'administration cantonale de Seneffe. Il passa de là dans les bureaux de la sous-préfecture de Nivelles, et tout en s'occupant de son travail d'expéditionnaire, il commença à étudier le droit, à l'aide de cahiers que lui prêtaient ses amis qui suivaient les cours de la faculté de Bruxelles ».

Licencié en droit en 1810, il fut avoué près le tribunal de première instance de Nivelles (jusqu'en 1835); secrétaire de la régence de Nivelles (de 1817 à 1831); député suppléant au Congrès national, où il ne fut pas appelé à siéger; représentant de Nivelles (de 1831 à 1841); membre du Conseil des mines de 1837 jusqu'à sa mort, survenue à Schaerbeek le 9 février 1872.

M. Milcamps était commandeur de l'ordre de Léopold.

(2) Rapport présenté au nom du conseil municipal à M. d'Anethan, faisant les fonctions de préfet du département de la Dyle, le

Il se retira sans doute à Baulers, dans son château de Bouillon; mais son exil ne fut pas long, car un arrêté royal du 25 juillet 1817 le nomma bourgmestre de Nivelles.

Dangonau administra notre ville avec une intelligente activité, dont nous avons conservé de nombreux témoignages.

Nos archives communales le montrent toujours assidu, examinant personnellement chaque affaire et réglant les moindres détails avec une scrupuleuse minutie.

Les personnes qui l'ont connu le dépeignent comme un petit homme corpulent, d'une grande vivacité d'allure, d'esprit prompt, de volonté ferme, mais alliant à ces qualités actives beaucoup de bienveillance et la plus courtoise urbanité.



Dangonau

JEAN-BAPTISTE-ANNE-MARIE DANGONAU.

Les événements de 1830 lui firent abandonner définitivement la vie publique; retiré à Bau-

12 février 1814, par MM. JAMIN, LEHOYE, DELBRUYÈRE et MILCAMPS. Par arrêté du roi Guillaume, en date du 27 octobre 1814, « le sieur Baude (Jean-François), licencié en droit, à Nivelles, département de la Dyle, est nommé maire de cette ville en remplacement du sieur Dangonau, démissionnaire par suite de changement de domicile ».

lers, il s'y confina jusqu'à sa mort, survenue le 29 août 1854.

Quelques mois auparavant, ses anciens administrés s'étaient souvenus de lui et leur tardive reconnaissance se manifesta par la remise au vieux magistrat de son buste sculpté par M. Céleste François (1).

* * *

La première pièce administrative qui ait fait allusion aux événements révolutionnaires est un procès-verbal de la séance du 28 août 1830, au cours de laquelle la régence résolut « d'accorder une indemnité modérée à ceux des gardes communaux

(1) Le socle de ce buste, dont une réplique est placée au parc de la Dodaine, porte les inscriptions suivantes :

Devant :

A

M. J.-B. DANGONAU

La ville de Nivelles
reconnaissante.

Derrière :

Maire de 1808 à 1814

Bourgmestre de 1818 à 1830.

Sur le côté droit :

Académie de Dessin

Caisse d'épargnes

Hospice de la Régence

Hospice de la maternité

Ecole de musique

Ecole communale.

Sur le côté gauche :

Encurement des rivières

Place Saint-Paul

Hôpital général

Mont-de-Piété

Promenade de la Dodaine.

qui vivent de leur travail et en dépendent tout-à-fait, dans le cas seulement où l'on battroit la générale, et que ces gardes seroient requis pendant le jour pour un service utile ».

* * *

L'agitation qui ne cessa de régner à Bruxelles après la soirée du 25 août — représentation de *la Muette de Portici* — gagna rapidement la province : à Nivelles, il se formait chaque jour des groupes de jeunes gens qui discutaient avec animation et ne s'entretenaient que de la situation politique.

Le soir, de nombreux auditeurs se pressaient au café Dumonceau (coin des rues de Namur et du Messager d'Anvers) autour de M. Charles Durieux (1), qui, juché sur une table, lisait à haute voix *le Journal de la Belgique*, connu sous le nom de *La petite bête*, et commentait les événements.

L'histoire en a été maintes fois contée, mais nous devons bien y faire encore allusion quand ils auront amené quelque incident en notre ville. C'est ainsi qu'ayant été informé par « le brigadier de maréchaussée, le 29 août, qu'un sieur André Hayez de cette ville était arrivé de Bruxelles, où il travaillait, avec des papiers qu'on disait provenir du saccagement de l'hôtel du gouvernement provincial », le collègue échevinal chargea « le commissaire de police et ledit brigadier, de se transporter au domicile de cet individu à l'effet de vérifier le fait. Un instant après, ajoute le procès-verbal rédigé par M. le secrétaire Milcamps, ces agents sont revenus à l'hôtel-de-ville accompagnés dudit André Hayez

(1) Père de M. Désiré Durieux, notre ancien secrétaire communal.

qui était porteur d'un paquet de papiers que nous avons reconnus appartenir aux archives de la province et concerner particulièrement les accises. Le sieur Hayez nous a déclaré qu'il avait ramassé ces papiers dans la rue du Chêne, le jeudi, 26 de ce mois, entre 8 et 9 heures du matin. En conséquence, et d'après la remise qu'il nous a faite de ces papiers, nous les avons mis sous enveloppe que nous avons fermée et cachetée, et les avons confiés au sieur Brouwet, employé de la Régence, qui se rend à Bruxelles accompagné dudit Hayez afin de les remettre à M. le gouverneur de la province ».

*
* *

On sait que le prince Guillaume d'Orange, après avoir passé deux jours à Bruxelles, quitta cette ville le 3 septembre pour aller exposer à son père les désirs ou plutôt déjà les exigences des Belges.

Dans la matinée du lendemain, samedi, quelques jeunes gens, réunis sur la Grand'Place, se racontèrent que dans d'autres villes, notamment à Wavre, on avait arboré « les couleurs » — comme on disait alors — c'est-à-dire le rouge, le jaune et le noir de l'ancien étendard brabançon. Ils se firent aussitôt des cocardes d'étoffe tricolore, achetée chez Haynault, puis ils continuèrent leur promenade sur la place, où l'affluence était grande à cause du marché du samedi et où j'imagine que leur attitude dut scandaliser plus d'une âme timorée de villageois.

M. Henri Lisart (1), qui faisait partie de ce groupe, aimait à raconter que le bourgmestre,

(1) Ancien receveur des contributions, né à Lillois le 7 juillet 1806, décédé à Nivelles le 23 avril 1889.

ayant appris ce qui se passait, envoya sur la place un idiot, bien connu de tous, qui agitait un petit drapeau tricolore et qui suivit avec persistance les jeunes gens à la cocarde. L'ironie de cette grotesque manifestation était trop visible pour n'être pas aussitôt comprise.

Pendant la même matinée, vers 11 heures, se tint à la *Cave du chapitre* une réunion de citoyens qui, depuis quelques jours, s'assemblaient, sous la dénomination de « patriotes », à l'établissement dit *Aux Canoniers* et y apprenaient l'exercice; ils avaient pour commandant Désiré Bomal et pour instructeur Noël Laurent, ancien sous-officier, qui devint capitaine dans l'armée belge après la Révolution.



On décida d'envoyer sept délégués au chevalier Clément de Cléty pour lui offrir le commandement des volontaires et lui proposer d'arborer le drapeau brabançon.

Les termes dans lesquels ces jeunes gens formulèrent par écrit leur demande prouvent qu'ils connaissaient déjà le choix que devait faire la régence, le surlendemain, pour le commandement de la garde urbaine. Ils s'adressèrent, en effet, « à Monsieur le Chevalier commandant la garde urbaine (*sic*) », se déclarant « pleins de confiance dans le chef que la ville a déjà choisi ».

M. de Cléty reçut les délégués : Philippe Ballieu,

J.-B. Bary, Norbert Gérard, Th. Jamin, Henri Lisart, Louis Querton et François Parmentier; mais au moment où il allait leur faire connaître sa décision, on vint le prévenir qu'une personne désirait lui parler sur-le-champ.

Cette personne — on l'a su depuis — n'était autre que Dangonau qui, mis au courant de la démarche tentée auprès de M. de Cléty, venait le supplier de ne pas accepter les offres des patriotes.

Lorsque le chevalier revint auprès des délégués, il leur dit qu'il ne pouvait leur donner avant deux heures une réponse définitive. La députation se retira donc.

D'après une autre version, de Cléty aurait spontanément ajourné sa réponse et serait allé demander l'avis de Dangonau.

Quoi qu'il en soit, à deux heures, M. de Cléty, exact au rendez-vous — fixé à la *Cave du chapitre* — vint dire aux patriotes que, se croyant encore lié par le serment qu'il avait prêté au roi Guillaume en qualité de lieutenant aux dragons légers, il ne pouvait se mettre à leur tête; mais il promit de le faire au premier coup de feu tiré par les Hollandais à Bruxelles.

Dans cette même réunion, on décida d'aller placer un drapeau brabançon dans la main de Jean de Nivelles; les sept délégués du matin furent chargés de cette tâche et s'en acquittèrent aussitôt (1).

(1) « Depuis le 4 de ce mois, le drapeau national brabançon flotte sur la tour de Nivelles ». (*Journal de la province de Liège* du 11 septembre 1830.)

« Tableau synoptique de la Belgique, 15 septembre. Les couleurs brabançonnnes planent sur toute la Belgique et le drapeau tricolore flotte au bras de Jean de Nivelles, pirouettant en girouette au clocher de sa ville... » (*Tableaux historiques de l'insurrection de Bruxelles*, p. 54.)

Dès le lendemain, la régence lançait la proclamation suivante :

« HABITANS DE NIVELLES,

» Vous avez, depuis les événements qui se sont passés dans la capitale de la province, conservé une modération et un calme bien louables dans les circonstances actuelles.

» Honneur et reconnaissance à la garde bourgeoise qui, avec les concours de la garde communale, a su maintenir cette ville pure de tout désordre.

» Hier, des citoyens ont arboré le drapeau aux couleurs brabançonnnes. Ils ont prouvé par leur conduite dans la manifestation de cette opinion politique, qu'ils avaient en vue de fortifier les mesures qui avaient été adoptées précédemment pour le maintien de la paix entre les citoyens

» Continuons tous à rester paisibles; les circonstances ne sont plus aussi difficiles. Attendons le retour du prince d'Orange, de ce prince qui, avec une courageuse confiance, est venu au milieu de la population de Bruxelles, entendre les vœux des Belges et s'est chargé de défendre leur cause auprès de son auguste père. Ces vœux, nous en avons l'espoir fondé, seront accueillis.

» Fait en séance du conseil de régence de la ville de Nivelles, le 5 septembre 1830 ».

Cependant la régence, alarmée de l'attitude des patriotes, eut l'ingénieuse idée de placer le mouvement sous son autorité immédiate, tout en paraissant lui donner une consécration officielle. Tel me semble être du moins le but de ses résolutions du

6 septembre, que nous croyons intéressant de reproduire *in extenso* :

« LA RÉGENCE,

» Considérant que dans les circonstances difficiles où l'on se trouve et dans la vue de maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété et la sûreté individuelle, il importe de donner à la garde bourgeoise, qui a été improvisée lors du mouvement de Bruxelles, un caractère de force et de stabilité par une organisation régulière.

» Considérant qu'au moment où la régence s'occupoit de ce travail, une partie de la jeunesse de cette ville lui a envoyé une députation ayant mission de faire connoître qu'elle formoit des compagnies de volontaires destinées à contribuer au maintien de la tranquillité publique.

» Considérant que dans cet état de choses et pour prévenir la division et la confusion qui seroient inévitablement une occasion de trouble et de désordre il convient que la garde soit sous le commandement d'un seul chef divisée par compagnies, de manière que les volontaires forment une ou plusieurs compagnies séparées,

» A résolu ce qui suit :

» ART. 1^{er}. — Une garde bourgeoise sous le commandement d'un seul chef sera formée dans cette ville des citoyens de l'âge de dix-huit à soixante ans pris dans la ville jusqu'aux limites extérieures des faubourgs.

» ART. 2. — Elle sera divisée en trois compagnies, indépendamment des compagnies de volontaires.

» ART. 3. — Chaque compagnie aura un capitaine, un premier lieutenant, deux lieutenants en second,

un sergent major, quatre sergents, un fourrier et huit caporaux.

» ART. 4. — Le commandant de la garde sera nommé par la régence.

» ART. 5. — Les officiers et sous-officiers seront aussi nommés par la régence provisoirement, sauf la confirmation à une nouvelle élection par chaque compagnie, réunie par son capitaine.

» Cette disposition n'est pas applicable aux compagnies de volontaires qui ont déjà procédé au choix des officiers et sous-officiers.

» ART. 6. — L'administration locale fournira aux gardes les armes qu'elle a à sa disposition et la distribution s'en fera au corps de garde au moment où les membres de la garde seront appelés à faire un service intérieur quelconque. Après ce service, les armes seront déposées audit corps de garde.

» ART. 7. — L'emploi de la garde sera réglé par le commandant. Il veillera à ce que les fusils de la garde ne soient chargés qu'en cas de nécessité.

» ART. 8. — La garde veille à ce qu'il n'y ait dans la ville aucun tumulte, ni rien qui puisse en troubler la tranquillité et la sûreté.

» ART. 9. — Elle est autorisée à dissiper tous les attroupements séditieux.

» ART. 10. — Toutes personnes surprises en flagrant délit ou poursuivies par la clameur publique doivent être saisies ou conduites devant l'officier de police.

» ART. 11. — Le présent règlement sera exécuté jusqu'à autre disposition que la régence se réserve de prendre suivant les circonstances.

» LA RÉGENCE,

» Vu l'article 4 du règlement organique de la garde bourgeoise en date du 6 septembre courant.

» Nomme Monsieur Le Chevalier Decléty commandant de la garde bourgeoise de cette ville ».

Ces mesures étaient adroites et prudentes; mais l'état d'effervescence des esprits permettait de prévoir qu'il serait malaisé d'embrigader les « patriotes » dans une garde bourgeoise organisée par une régence et commandée par un chef dévoués l'une et l'autre à la dynastie régnante (1).

Aussi n'avons-nous guère été surpris de trouver, immédiatement après les deux délibérations que nous venons de reproduire, une résolution de la régence, en date du 13 septembre, licenciant la compagnie des volontaires et ordonnant la remise immédiate à l'hôtel de ville des « armes qui ont été confiées à cette compagnie » et de « celles que des gardes communaux peuvent lui avoir aussi confiées ».

Pour expliquer cette mesure radicale, il suffit d'en rappeler les considérants, dont voici le texte :

« Considérant que la compagnie des volontaires, qui a été admise à faire partie de la garde bourgeoise instituée uniquement pour le maintien de la

(1) En septembre 1830, la régence était ainsi composée : *Bourgmestre* : Dangonau (Jean-Baptiste), propriétaire et député des Etats de la province; *Echevins* : Jamin (Théodore), propriétaire; *Dept* (Louis), id.; *Membres du Conseil* : Charlier (François), id.; Daras (Antoine), id.; Demulder (Jean-Joseph), id.; *Dept* (Théodore), id. et greffier en chef près le tribunal de première instance; le baron De Xavier (Jean-Alexandre), propriétaire; Fievet (Antoine), id.; Kaeman (Désiré), id. et juge au tribunal de première instance; Le Hoye (Louis), id., id.; Wyvekens (Paul), propriétaire et avocat; *Secrétaire* : Milcamps (Pierre-Joseph), id., id.

tranquillité intérieure de cette ville, a par des actes réitérés manifesté l'intention de se rendre indépendante du commandant de la garde et de l'autorité civile et d'agir contrairement au but de l'institution de la garde ;

» Considérant que quelques hommes de cette compagnie ont dans les journées des 12 et 13 de ce mois poussé la turbulence au point de paralyser l'action des lois sur la milice, et qu'il importe de prévenir que de pareils excès se renouvellent à l'avenir ;

» Vu la lettre de MM. les officiers et sous-officiers de cette compagnie en date de ce jour, par laquelle ils donnent la démission de leurs places... »

* * *

Du 12 au 17 septembre, Godefroid Houze, « coutelier, frippier et bouquiniste », habitant, Grand-Place, la maison dite *A l'Épée* (1), fit placarder sur les murs de la ville des proclamations intitulées : « Avis aux braves Belges » et « Braves concitoyens », qu'il recevait de Bruxelles. Dangonau n'en permit l'affichage qu'après les avoir fait revêtir de la signature de Houze, qui s'en rendit ainsi responsable. La dernière de ces proclamations, reproduite dans les *Esquisses historiques de la Révolution*, réclame « la séparation des provinces du Nord et de celles du Midi avec le maintien de l'intégrité nationale », et convie les « braves concitoyens » à venir au secours de Bruxelles, cette « généreuse cité qui, la première, arbora le drapeau tricolore brabançon, à l'ombre duquel se fonderont et se consolideront nos libertés ».

(1) Cette maison est occupée actuellement par MM^{les} Taminiau.

*
* * *

Le 23 septembre, Désiré Bomal fit pour la restitution des armes aux volontaires une démarche infructueuse. Un rapport de la régence, du 7 janvier 1831, s'explique là-dessus en ces termes :

« La nouvelle répandue que ce jour le prince Frédéric était entré à Bruxelles et le passage par



DÉSIRÉ BOMAL.

Nivelles de quelques particuliers qui paraissaient désespérer de la cause du peuple, ont peut-être motivé ce refus ». — « Dans l'incertitude d'une résistance, dit un autre rapport du 5 juillet 1831, les armes furent refusées ». Bomal se rendit alors auprès des patriotes réunis près de Fonteneau, dans un estaminet dit *A Marianne* (1), d'où ils se disposaient à marcher sur Bruxelles. Il leur apprit son insuccès et leur dit que ne voulant pas assu-

mer la responsabilité des événements qui s'annonçaient, il désirait ne plus conserver son commandement et les pria d'élire un autre chef.

Rien ne put le faire revenir sur sa détermination. Il partit même aussitôt chez son oncle, M. Tume-relle, qui occupait la ferme de la *Vieille Cour*, à Thines, obtint de lui un cheval et, suivi d'un domes-

(1) Cet estaminet est tenu aujourd'hui par M. Maque.

tique de la ferme, se dirigea vers Saint-Quentin. Cependant on ne le remplaça pas sur-le-champ; ce fut seulement le lendemain, à Bruxelles, que les patriotes se choisirent pour chef François Queval, fils d'un brasseur nivellois (1).

Toutes les démarches tentées par les volontaires n'ayant pu décider la régence à leur remettre les armes, ils résolurent d'aller tous ensemble les réclamer et, au besoin, de s'en emparer par la force.

« Vers 10 heures, ils firent battre la générale (2) » et se dirigèrent vers l'hôtel de ville, « armés de quelques fusils et de piques (3) » fabriquées sur l'ordre de Godefroid Houze (4).

Cependant M. Pletinckx, qui allait jouer un rôle si actif dans la révolution et devint plus tard général dans l'armée belge, avait quitté Bruxelles

(1) Queval devint plus tard maître des postes.

(2) Rapport officiel du 5 juillet 1831.

(3) Id.

(4) Les soussignés, coutelier et taillandiers de la ville de Nivelles, certifient que le sieur Godefroid Houze, de cette ville, leur a faite (*sic*) une commande, le 15 septembre 1830, de cent lames de lances pour son propre compte, que nous avons fabriquées et lui avons livrées, le 20 du dit mois, lesquelles ont été payées.

En foi de quoi nous avons délivré le présent.

Nivelles, le 20 décembre 1833.

C. SEMAL,
J. QUEWET.

JACQUES BATTAGIA,
graveur.

Le soussigné, Antoine Coulon, maître menuisier domicilié à Nivelles, certifie que le nommé Godefroid Houze, de cette ville, lui a faite (*sic*) pour son compte une commande de cent manches de lances, le 15 septembre 1830, qu'il les a confectionnées et livrées le 23 du même mois, et au moment où les volontaires de Nivelles portaient au secours de Bruxelles.

En foi de quoi j'ai délivré le présent pour servir au besoin.

Nivelles, le 20 décembre 1833.

A. COULON.

à la fin de la première journée de combat et, se rendant à Binche, passa par Nivelles, où il réclama du renfort.

« Dès que les combattants se furent retirés de part et d'autre, écrit Ch. Poplimont (1), de nombreux patriotes quittèrent la ville, pour aller dans un rayon de quelques lieues, prêcher la guerre sainte. MM. Pletinckx, Plaisant, Nique, Palmaert et d'autres se partagèrent les districts du Brabant, du Hainaut et de Namur. Partout ils firent sonner le tocsin; ils déployèrent tant d'ardeur, que dès le lendemain, plus de vingt détachements, de bourgs et de villages différents, assistèrent au combat. Les renforts se succédèrent sans relâche pendant les trois jours suivants. Les voix éloquentes des apôtres de la liberté animaient l'enthousiasme; chacun voulait s'armer pour la nouvelle croisade, il y eut même des femmes et des enfants qui voulurent participer au mouvement ».

Le lendemain du passage de Pletinckx à Seneffe, où, descendu chez un échevin, M. Deschamps, qui habitait le château de Scailmont, il s'y était concerté avec MM. Nique, Grégoire, Les Broussart et Plaisant, les volontaires de cette commune s'armèrent et se rendirent à Bruxelles. On se rappelle encore à Nivelles leur commandant, nommé Gilmont, qui, après avoir rangé sa compagnie sur la Grand'Place, s'avisa de s'écrier : « Marché comme mi ! » (Marchez comme moi !) Or, le pauvre homme était boiteux !

En traversant Nivelles, Pletinckx alla saluer son beau-frère, le vicaire Janssens. Ce dernier assistait au repas de noces donné chez M. Antoine Pigeolet,

(1) *La Belgique depuis 1830*, p. 126.

qui, ce jour-là, mariait sa fille à M. Baguet, le futur professeur à l'Université de Louvain.

M. Pletinckx ayant fait, devant les convives, le récit des événements qui se passaient à Bruxelles, on prévint immédiatement Dangonau, et quelques instants après, sur la convocation de ce magistrat, « environ quatre-vingts bourgeois appartenant à la garde urbaine se trouvaient armés à l'hôtel de ville et veillaient à la sécurité des citoyens (1) ».

Voici ce que nous lisons, à ce propos, dans une pétition adressée par la régence de Nivelles à la Chambre des représentants, le 14 mars 1832 : « Les citoyens qui se rendent à cette convocation croient qu'il ne s'agit que du maintien de l'ordre : ils ne savent pas qu'ils sont les instruments d'un parti qui a résolu de comprimer l'élan révolutionnaire. »

Les patriotes trouvèrent donc l'hôtel de ville occupé par la garde bourgeoise; d'autre part, il avait été convenu entre le bourgmestre et le commandant de la gendarmerie qu'en cas d'alerte on tirerait une salve en l'air. Cette salve fut tirée à l'approche des patriotes, dont quelques-uns, effrayés, s'empressèrent de jeter leurs lances et de détalier, tandis que les autres, plus déterminés, continuèrent à marcher en avant.

Les gendarmes, montés sur leurs chevaux, ne tardèrent pas à paraître; mais ils se contentèrent de se ranger en face de la cure; quelques instants après, ils tirèrent une seule fois en l'air, puis s'en retournèrent tranquillement, comme ils étaient venus, laissant les deux partis en présence.

(1) Rapport officiel du 5 juillet 1831.

*
* *

Qui tira le premier coup de feu ?

Le patriote Dieudonné Chapelle, un des acteurs de ce drame, nous a souvent conté qu'il s'entretenait avec le garde bourgeois Jean Paradis, dont il était séparé par une barrière existant alors sur la place Saint-Paul, quand le chevalier de Cléty, sortant de l'hôtel de ville, dit à Chapelle : « Retire-toi, ou il t'arrivera malheur » !

En entendant ces mots, M. Paradis aurait vivement reculé de quelques pas, tandis qu'une balle sifflait aux oreilles de Chapelle.

Mais le Dr Le Bon n'admettait pas cette version et m'a maintes fois affirmé que Jean Paradis, ayant reçu une brique en pleine poitrine, s'écria : « Si les autres ne tirent pas, moi, je tire ! » Et il aurait aussitôt exécuté sa menace.

Je ne songe naturellement pas à contester que ces anecdotes aient un fonds de vérité ; mais, selon moi, la responsabilité de la décharge qui accueillit les patriotes incombe au seul commandant de la garde bourgeoise. Le chevalier de Cléty s'en explique d'ailleurs ainsi, dans une proclamation rédigée la nuit même du 23 au 24 septembre 1830 et que nous reproduisons plus loin :

... « Le commandant de la garde bourgeoise désirant prévenir l'effusion du sang, surtout de ses concitoyens, adresse à cette multitude des représentations, il l'engage à se retirer par tous les moyens que peut inspirer la persuasion, il fait les sommations requises et les réitère même. La multitude recommence ses cris tumultueux, lance des pierres, tire et fond sur la garde la lance à

la main. Le commandant ordonne des feux pélotons, les assaillans y répondent, etc. »

Quoi qu'il en soit, une très courte fusillade s'engagea.

Du côté des patriotes, Jacques-Joseph Chapelle, voiturier (1), dont trois fils se trouvaient parmi les volontaires et qui venait les rappeler au calme, fut atteint d'un coup de feu parti d'une des fenêtres postérieures de l'hôtel de ville ; il tomba près du mur de la *Cave du chapitre*, aux côtés de son fils Dieudonné, et mourut vers 4 heures du matin.

Hyacinthe Lempereur eut le ventre et le coude effleurés par une balle ; après avoir été pansé dans un café voisin, il revint sur la place, mais il reçut presque aussitôt un coup de feu à la cuisse et dut être transporté chez lui.

Cependant un autre fils de Chapelle, François, ignorant le douloureux incident dont son père venait d'être victime, s'avança en parlementaire vers l'hôtel de ville ; mais, d'après la version de Dieudonné Chapelle, le « maître des ouvrages », Paul-Joseph Glibert, vint à sa rencontre, empoigna son fusil, lui en donna un coup de crosse dans l'estomac et lui allongea même un coup de baïonnette que Chapelle, retiré violemment en arrière par un des siens, put heureusement éviter.

Glibert, dont nous retraçons plus loin la carrière (annexe I), se rendit-il coupable de ces violences ? Nous avons entendu soutenir l'affirmative et la négative avec une égale conviction ; mais toujours est-il qu'il fut attaqué plus tard par un groupe de patriotes, au milieu desquels se trouvaient les fils Chapelle ; qu'ils le poursuivirent à coups de fourche

(1) Né à Nivelles le 12 avril 1775.

et qu'il dut son salut à l'intervention des abbés Janssens et Vandenbroeck, qui s'efforcèrent, pendant ces journées orageuses, de calmer la populace (1). Ces ecclésiastiques le ramenèrent à l'hôtel de ville; mais la foule, de plus en plus menaçante, continuant à le réclamer, on le cacha dans une des chambres de la *Cave du chapitre*, d'où il fut transporté clandestinement à l'hôpital (annexe II).

D'autres patriotes reçurent des blessures plus ou moins graves; nous citerons les frères Delpierre, François Chapelle, Francq, Leduc, etc.

Un bourgeois, Alexandre Dulier, marchand de grains, eut la cuisse fracassée d'un coup de feu, alors qu'il se trouvait sur le seuil de l'hôtel de ville; la balle alla s'aplatir sur la porte (annexe III).

Presque au même instant — vers 4 heures du matin — M. Charles Kaieman, chirurgien, qui avait été retenu près d'un malade et venait de se joindre aux bourgeois, eut l'artère carotide coupée par une balle. Il fut tué sur le seuil même de la cour de l'hôtel de ville. On dit que ce coup de feu fut tiré par un corroyeur, nommé Fauvelle, de Wavre : caché

(1) « Pendant la soirée du 9 octobre dernier, lorsque des personnes s'attroupaient devant la maison d'un fonctionnaire, et par des motifs de vengeance, y brisaient les croisées à coups de pierres, il (M. Janssens) parvint à dissiper cet attroupement et à l'empêcher de dévaster complètement cette maison. Dans plusieurs autres circonstances, il est parvenu à empêcher, par la persuasion, des désordres populaires dans cette ville ». (Rapport de la régence, du 19 mars 1831.) M. Janssens devint plus tard échevin de Nivelles et assista, en cette qualité, à l'inauguration de Léopold I^{er}. Il est mort curé à Hévíllers.

M. Vandenbroeck succéda à M. Alvin comme principal du collège de Nivelles; il abandonna ces fonctions le 24 août 1832, à la suite de difficultés avec la régence et le corps professoral. Nommé vicaire à Sainte-Gudule, à Bruxelles, il fut victime d'une odieuse calomnie, obtint une petite cure dans les environs de Bruxelles et y mourut peu après, totalement privé de raison.

derrière un grand pilier situé près de la maison de M. René de Lalieux, Fauvelle se serait couché à plat ventre et de là, aurait visé sa victime (1).

En résumé, « deux hommes perdirent la vie et environ quatorze furent blessés (2) ». (Annexe IV).

Ces événements entraînèrent la retraite de la garde bourgeoise : M. Corbisier, président du tribunal, que le Gouvernement provisoire allait révoquer le mois suivant, fut visé plusieurs fois, alors qu'il sortait de l'hôtel de ville; Dangonau dut se sauver dans le clocher de la collégiale, où il se tint caché et où des vivres lui furent portés par Froment, concierge de l'hôtel de ville.

Aussitôt après le départ des bourgeois, les patriotes se dispersèrent à leur tour, pour se retrouver, quelques heures plus tard, à l'hôtel de ville et s'emparer des armes, que personne ne songeait plus à leur disputer.

Il semble que la fusillade, plus bruyante que meurtrière (car il est établi que de nombreux bourgeois tirèrent en l'air), ait subitement frappé les deux partis de stupeur, car la lutte cessa tout à coup, et la place fut aussi rapidement abandonnée par les patriotes que par leurs adversaires.

Le chevalier de Cléty rédigea sur-le-champ la

(1) Charles Kaieman, né à Nivelles le 7 avril 1800, fit de brillantes études, comme le rappela M. le notaire Fievet sur la tombe d'Hippolyte, professeur au collège communal de Nivelles, le dernier des trois frères Kaieman : « Ses succès académiques furent tellement éclatants qu'à son retour des hautes études, ses concitoyens ne crurent point trop faire en lui décernant spontanément les honneurs d'une ovation publique ».

Charles Kaieman avait été nommé chirurgien de l'hôpital général et de l'hospice des orphelins par délibération de la régence, en date du 30 décembre 1829.

(2) Rapport du 5 juillet 1831.

« proclamation » suivante, dont nous avons eu sous les yeux un exemplaire imprimé; nous ignorons toutefois si les événements de la matinée du 24 septembre en ont permis l'affichage. On remarquera que ce document passe sous silence la retraite de la garde bourgeoise, tandis qu'il montre « les assaillans » qui « fuient et se dissipent à l'instant » :

PROCLAMATION

« HABITANS DE NIVELLES,

» Notre ville a présenté cette nuit un spectacle affreux. Dans la soirée des groupes nombreux s'étaient formés dans divers quartiers et notamment devant l'hôtel-de-ville. L'agitation qui y régnait causait une grande inquiétude. On paraissait vouloir forcer la garde et la désarmer, cette garde qui ne veillait qu'à la sécurité des citoyens ! Vers minuit des attroupemens font battre la générale, une multitude d'hommes apparaît sur la place Saint-Paul. Quelques coups de fusil se font entendre. Peu après un envoyé de la compagnie des volontaires est venu demander des armes, sous prétexte de marcher vers Bruxelles. Le commandant lui répond que sa garde n'a que le nombre de fusils nécessaires pour assurer la tranquillité de cette ville, il lui représente l'inopportunité d'une pareille demande, les maux qui résulteraient de la persistance de la compagnie des volontaires à tenter le désarmement de la garde. Ce député se retire. Quelques minutes après on entend de nouveau battre la caisse et pousser des cris alarmans. La garde bourgeoise, qui depuis 7 heures était sous les armes, ne peut croire à une attaque, elle était peu nombreuse, mais déterminée, elle s'avance à la

rencontre des assaillans, soutenue par la maréchaussée. Le commandant de la garde bourgeoise, désirant prévenir l'effusion du sang, surtout de ses concitoyens, adresse à cette multitude des représentations, il l'engage à se retirer par tous les moyens que peut inspirer la persuasion, il fait les sommations requises et les réitère même. La multitude recommence ses cris tumultueux, lance des pierres, tire, et fond sur la garde la lance à la main. Le commandant ordonne des feux pélotons, les assaillans y répondent, mais ils fuient et se dissipent à l'instant. La garde rentre à l'hôtel-de-ville rapportant avec elle les restes palpitans encore d'un citoyen aussi recommandable par ses vertus et ses connaissances, que par les services qu'il a rendus et qu'il rendait journellement encore à l'humanité, et en outre le père d'une nombreuse famille, atteint d'une blessure grave.

» Un aussi triste événement doit porter et portera sans doute tous les bons citoyens de cette ville à se réunir pour prévenir le retour d'excès semblables à ceux que nous avons à déplorer. Leur intérêt, leur repos, l'honneur même leur en font un devoir impérieux.

» *Fait à Nivelles, à l'hôtel-de-ville, le 24 septembre, 5 heures du matin.*

» Le chevalier CLÉMENT DE CLÉTY,
» ex lieutenant en premier de cavalerie. »

*
* *

Rentré chez lui, de Cléty n'eut que le temps de sauter à cheval et de se sauver par le faubourg de Charleroi, au moment où la foule envahissait sa maison et la dévastait complètement. Place de l'Abreuvoir (à la Baume), son cheval choppa, et

déjà se formait un rassemblement menaçant, quand il put reprendre sa course. Un ardoisier, surnommé « Jean du Rempart », qui travaillait sur le toit de l'estaminet enseigné : *A la Béguine*, jeta son marteau après le fugitif, qu'il n'atteignit heureusement pas.

C'est, dit-on, un fripier nommé Meurice qui le premier lança des projectiles dans les fenêtres de l'habitation du chevalier. On prit les voitures de ce dernier, on les emmena à Bruxelles, d'où elles revinrent avec les volontaires et, le 9 octobre, on les brûla sur la place Saint-Paul. Je sais même un paisible Nivellois, vivant aujourd'hui de rentes fort honorablement acquises, qui se rappelle avoir porté, dans son enfance, une casquette de basin vert dont l'étoffe provenait de ces voitures (annexe V).

M. de Cléty, qui eut le plus à souffrir de ces événements, était cependant un homme charitable; mais le peuple était mécontent de son attitude vis-à-vis des patriotes et lui reprochait de faire le bien avec trop d'ostentation.

Voilà plus de trente ans qu'a disparu cette figure, la plus originale que nous ayons rencontrée au cours de nos recherches, et non seulement elle est loin d'être oubliée des Nivellois qui l'ont connue, mais elle est devenue familière à ceux de nos concitoyens qui sont trop jeunes pour l'avoir même jamais entrevue.

Le chevalier Jean-Adolphe-Maximilien Clément de Cléty, né à Bruxelles le 7 décembre 1794, lieutenant en premier au régiment des dragons légers n° 5, épousa, le 24 novembre 1824, à Nivelles, Henriette-Caroline-Xavière-Ghislaine comtesse Vander-noot, veuve du baron van Grave.

Grand, roide plutôt que droit, sanglé dans une

redingote militairement boutonnée, cérémonieux à l'excès, entiché de sa noblesse, glorieux de sa carrière militaire (il était à Waterloo), de Cléty vivait dans une pose si soutenue qu'elle lui était devenue naturelle.

Il ne laissait pas percer ses travers, il les étalait avec une enfantine ingénuité, payant des gâteaux aux garçonnets bien stylés qui le saluaient d'un respectueux : « Monsieur le Chevalier! » donnant une large gratification à certain clerc de notaire qui avait eu l'heureuse idée de transcrire sur ses actes, en grasse ronde, les noms et titre du gentil-homme; armant d'un manche à balai, dans une cour d'auberge, quelque palefrenier, ancien soldat, et lui faisant faire l'exercice; laissant volontiers tous les mendiants de la ville s'assembler devant sa porte; apparaissant alors avec majesté, remettant à l'un d'eux un napoléon et leur disant, d'un ton plein de solennelle bonté : « Tenez, mes amis, partagez-vous cela » !

Le peuple, nous l'avons vu, ne lui pardonnait pas cette ostentation, qu'il trouvait méprisante, comme s'il eût été possible au chevalier de ne pas apporter en toutes choses, dans le boire, dans le manger, jusque dans le sommeil, j'imagine, la coquetterie, la recherche, l'amour du geste et l'aristocratique détachement qui le plaçaient à ses propres yeux — à ses yeux surtout — bien au-dessus de la foule !

Ajoutez à ce grief sa qualité de commandant de la garde bourgeoise pendant la nuit du 23-24 septembre et ses attaches, qu'il ne pouvait manquer de faire sonner bien haut, avec le gouvernement abhorré (l'un de ses frères était page du roi Guillaume), et vous comprendrez comment cet être inoffensif, ce maniaque réjouissant, fut la pre-

mière et presque la seule victime de la fureur populaire.

AUTOGRAPHE DE CLÉMENT DE CLÉTY (1).

En fuyant Nivelles, de Cléty se rendit d'une traite au château du Foriest, sous Saint-Géry, où la châtelaine, sa tante, refusa de le recevoir ; il se dirigea vers Namur et alla séjourner en France, puis dans le Limbourg hollandais.

Ce n'est qu'après la conclusion définitive de la paix en 1839, qu'il revint habiter Nivelles où, de longues années, on le vit portant, sous forme de parements orange, le deuil de la dynastie déchue, sans toutefois se montrer hostile ni même maussade envers le nouveau régime. C'est ce dont témoigne l'entrefilet suivant de la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles* du 27 octobre 1850 :

« SOUSCRIPTION NATIONALE POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DE LA REINE DES BELGES.

» M. le chevalier Clément de Cléty, membre de la Société du Casino de Nivelles, avait été informé

(1) L'écriture du chevalier ne le peint-elle pas mieux que tout commentaire ?

par lettre que cette société avait ouvert une souscription ; mais il avait déjà envoyé son offrande à Bruxelles lorsque cet avis lui est parvenu. Toutefois, ne voulant pas que cette communication lui ait été faite inutilement, il vient d'adresser à la Société du Casino une somme de 20 francs ».

Ce journal a plus d'une fois mentionné les libéralités du chevalier et généralement dans des termes qui accusaient le « communiqué » personnel.

Voici, par exemple, un articulet qu'il inséra, le 23 janvier 1858, à la suite du *Journal de Charleroi* et du *Bulletin de Perwez* :

« Le *Journal de Charleroi* nous apprend que M. le chevalier de Cléty de Witterzée, décoré de l'ordre royal du Lion néerlandais, propriétaire au château du Foriest, sous Saint-Géry (canton de Perwez), vient de se distinguer par un trait généreux, en faisant remise à ses fermiers de la moitié de leur loyer, échu en 1857.

» On se rappelle qu'au mois de mai dernier les récoltes ont éprouvé de grands ravages, par la grêle, dans nos cantons.

» (*Bulletin de Perwez.*) »

Clément de Cléty passa les dernières années de sa vie « en son château du Foriest » ; il y avait rassemblé une énorme quantité de tableaux dont les mérites, copieusement vantés par *Petite*, la gouvernante du chevalier, n'en demeuraient pas moins cachés pour la plupart des visiteurs.

Il y mourut octogénaire, mais toujours élégant et digne, dans les premiers jours du mois de septembre 1875.

* * *

Cependant les patriotes étaient maîtres de l'hôtel de ville.

Le 24 septembre, vers 8 heures du matin, Dieu-donné Chapelle se trouvait sur la place Saint-Paul, porteur d'un fusil de chasse, quand il fut accosté par M. Demelin, qui lui demanda ce que voulaient les patriotes. Chapelle répondit que leur seul désir était de posséder les caisses de poudre déposées à la gendarmerie. « Accompagnez-moi, répliqua Demelin, je vous les ferai distribuer ».

Il y avait foule en face de la gendarmerie, située rue de Mons, à l'emplacement de l'ancienne prison, et les gendarmes, alignés sur deux rangs dans la cour, se disposaient à faire feu, quand Demelin fut reconnu par le lieutenant van Bever, qui vint lui serrer la main et s'empessa de faire ouvrir la grille de la prison et de livrer les caisses de poudre.

L'attitude de la gendarmerie, en cette circonstance aussi bien que la veille, m'avait paru si invraisemblable que j'avais peine à y croire. Mais elle me semble être confirmée par une lettre de la régence, adressée le 8 novembre 1830 au gouverneur du Brabant, et proposant de renouveler intégralement le personnel de la brigade de Nivelles.

Les patriotes, munis de leur butin, descendirent à l'hôtel de ville, où ils se mirent à faire des cartouches; puis, au nombre de plus de cent soixante, ils partirent pour Bruxelles (1), non sans s'être livrés à quelques violences, notamment chez le con-

(1) Nous reproduisons (annexe VI) le récit fait le 22 décembre 1833, par Godefroid Houze, des événements que nous venons de narrer.

cierge de l'hôtel de ville, qui s'en plaignit plus tard auprès du collège échevinal (1).

Après le départ des volontaires, la populace commit des excès que nul n'était en état de réprimer, puisque les uns étaient partis et que les autres se tenaient cachés.

Un nommé Nicaise enfoua une persienne chez le commissaire Digneffe, qui habitait la maison occupée actuellement, place Saint-Paul, par M^{me} Tombeur-Le Bon (2). On essaya d'en faire autant chez M. Corbisier, président du tribunal : ici, le meneur était un tailleur, du nom de Baisy. Une bande de pillards se rendit à Baulers, au château de Bouillon, résidence d'été de Dangonau (3); ils n'y trouvèrent que le fils de ce dernier, Auguste Dangonau, bourgmestre de Baulers, et le ramenèrent à Nivelles, où ils le conduisirent à la prison; il fut, d'ailleurs, presque aussitôt remis en liberté.

Pour donner une idée de la frayeur qui s'était emparée des bourgeois, nous rappellerons que M. le curé Collaert s'arma... d'une paire de ciseaux pour se rendre à l'enterrement de Charles Kaieman, où tout, du reste, se passa fort tranquillement.

C'est aussi l'un de ces jours-là qu'un portefaix,

(1) « En présence de plus de deux cents personnes la foule a cassé à l'exposant une douzaine et demi de fines tasses, un sucrier, seize verres à servir la goutte ainsi que neuf bouteilles de bière blanche; voilà Messieurs une perte bien grande pour un père de famille chargé de trois enfants à bas âges, et il n'a que votre justice si bien appréciée des habitants qui pourra accorder à l'exposant le montant des objets cassés ainsi que la gratification gagnée au fatigue de son corps ».

(2) On dit que M. Pletinecx, qui revenait de Binche et s'en retournait à Bruxelles, se trouva mêlé à l'attroupement qui s'était formé vis-à-vis de la demeure de M. Digneffe.

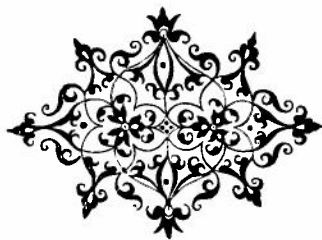
(3) Dangonau habitait, en ville, l'ancien hôtel du notaire Del Bruyère, rue de Charleroi.

surnommé *Magnet*, interpella de la sorte un avocat de notre ville, M. Nicolas Piéret : « *Eh! Colas! volez m'place à l'mairie? — Merci, Monsieur Magnet!* » répondit l'autre en soulevant son chapeau et en s'esquivant au plus vite.

« Monsieur Magnet » ne fut pas le seul à qui la Révolution tourna quelque peu la tête : un brave commerçant, pas trop lettré, mais patriote zélé, s'étonnait que le Gouvernement provisoire ne l'eût point nommé juge au tribunal de première instance, et comme il disait à sa femme : « Djè frou ça t'aussi bî qu'in aut'; on n'a qu'à drouvi l'Code (1) », elle répondit malicieusement : « I faut co l'drouvi à l'boune place » ! (2)

(1) J'en sortirais aussi bien qu'un autre : il n'y a que le Code à ouvrir.

(2) Encore faut-il l'ouvrir au bon endroit.



COMMISSION TEMPORAIRE DE SURETÉ (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

Un certain nombre de bourgeois se réunirent, dès le 24 septembre, à l'hôtel de ville et nommèrent, par la résolution suivante, des administrateurs temporaires de la commune ainsi que les chefs de la garde urbaine :

« Nous habitants de la ville de Nivelles, en Brabant méridional, réunis à l'hôtel de ville de cette commune;

» Attendu que les circonstances orageuses dans lesquelles la ville se trouve par l'absence du corps administratif, hormis la présence de M. l'échevin Jamin, et sa coopération,

» Reconnaisant l'urgence de l'établissement d'une administration,

» Attendu qu'il n'y a que ce moyen pour éviter l'anarchie, suite indispensable de l'absence de toute autorité,

» Attendu encore qu'il n'y a aujourd'hui que le mode que nous employons, pour éviter l'anarchie et organiser un pouvoir temporaire quelconque, dont le but exclusif est le repos public et dont les fonctions ne doivent durer que jusqu'au moment où

l'autorité légale se représentera pour exercer ses fonctions,

» Nous habitants susdits déclarons nommer temporairement pour administrateurs de la commune :

» MM. BERTHELS père.

JANSSENS, vicaire.

DE MELIN, inspecteur des contributions,
etc.

PARADIS, notaire.

PETIT, Louis, professeur du collège.

TRÉMOUROUX, avocat.

SEUTIN, négociant.

PIGEOLET, médecin.

LAISNÉ, receveur de l'enregistrement.

PIERET, avocat, fils.

COLLAERT, curé.

» Pour commandant de la garde urbaine : M. MINET.

» Commandant en second : PIÉRET, Nicolas.

» Et pour leurs lieutenants :

GILLAIN, Joseph.

DURIEUX, Charles.

FAIGNOT, Henri.

» Ainsi délibéré à Nivelles, à l'hôtel de ville le vingt quatre septembre 1800 trente ».

La commission temporaire de sûreté entra le jour même en fonctions ; le lendemain, elle se choisit pour secrétaire M. Petit, membre de la Commission, invita les administrateurs du mont-de-piété à remettre entre les mains des membres du bureau de bienfaisance une somme de 1,260 florins des Pays-Bas, sur les fonds provenant de remboursements faits à ce bureau et versés par lui au mont-de-piété. Cette mesure devait permettre de subvenir aux besoins de la classe indigente.

La Commission décida également que trois de ses membres « resteraient chaque jour en permanence » jusqu'après la cloche de retraite », et elle rédigea cette proclamation :

« Les membres de la Commission temporaire de sûreté publique, aux habitants de Nivelles.

» CHERS CONCITOYENS,

» Flattés de la confiance que vous avez mise en nous, nous éprouvons le besoin de vous donner l'assurance que nous n'épargnerons ni soins ni efforts pour la justifier.

» Vous, de votre côté, souvenez-vous que vous nous avez établis surtout pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité publique, seuls garants du bonheur pour tout le monde. Mais pour remplir cette mission importante, nous avons besoin de votre concours : Aidez-nous donc tous à faire respecter vos personnes et vos propriétés en donnant vous-mêmes à l'envi, l'exemple du respect pour autrui. La confiance que vous nous avez accordée, fera alors notre bonheur et le vôtre,

» Nivelles, le 25 septembre 1830.

» (Signé) DE MELIN, PARADIS, G. SEUTIN,
N. PIERRET, avocat, H. TREMOU-
ROUX, L. JANSSENS, LAISNÉ,
PIGEOLET, L. PETIT ».

Le 27 septembre, elle organisa le service de la garde bourgeoise (annexe VII) ; le 28, elle décida que « tout étranger qui se trouve actuellement et se trouvera à l'avenir à Nivelles, sera tenu de se munir, sous peine d'être arrêté, d'une carte de sûreté ».

Le même jour, « instruite qu'un gouvernement provisoire vient d'être établi à Bruxelles, elle a résolu qu'une députation prise dans son sein et composée de MM. Demelin et Trémouroux seroit envoyée auprès de ce gouvernement, pour s'informer qu'elle (*sic*) en est la nature ».

Il est probable que l'entrevue des délégués nivellois avec le nouveau gouvernement amena ce dernier à prendre des mesures radicales vis-à-vis de certains de nos fonctionnaires, car dès le 30 septembre il remplaçait provisoirement le commissaire de district, M. Digneffe, par l'avocat Paul Wyvekens, et le 5 octobre il renouvelait en partie le tribunal de Nivelles (1).

M. Wyvekens informa de sa nomination les

(1) Le Gouvernement provisoire,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre sur l'administration de la justice,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tribunal de première instance séant à Nivelles, reprendra séance à partir du mardi 22 octobre 1830.

ART. 2. — Sont nommés membres du tribunal :

Président : Le sieur D.-G.-J. De Rasse, actuellement vice-président du tribunal de première instance de Mons, en remplacement du sieur B.-J. Corbisier, révoqué.

Juges : Les sieurs D.-J. Kaiman, juge d'instruction, et L.-J.-G. Lehoie, juge.

Juges suppléants : Les sieurs Lagasse et T.-J. Charlier, juges suppléants actuels.

Commissaire du gouvernement : Le sieur F.-L. Vincent, procureur du roi actuel.

Substitut : Le sieur C.-J. Messine, actuellement substitut.

Greffier : Le sieur T. Dept, greffier actuel.

Commis-greffiers : Les sieurs Defrille et Gailly, commis-greffiers actuels.

ART. 3. — Le comité de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 octobre 1830.

autorités du district par une circulaire (annexe VIII) qu'il communiqua, le 2 octobre, à la Commission temporaire de sûreté : « Quoique, disait-il, je n'aie aucune attribution directe sur l'administration de la ville de Nivelles, je vous offre, Messieurs, ma coopération, si vous le croyez nécessaire, pour tout ce qui peut assurer le bien-être de mes concitoyens ».



PAUL WYVEKENS.

Le 4 octobre, la Commission lança deux « appels à la générosité des Nivellois et des cultivateurs de Nivelles et de sa banlieue, afin d'en obtenir des dons en subsistances » ; le 9, le « gouverneur provisoire de la province du Brabant méridional » pria en ces termes la Commission de continuer à remplir ses fonctions :

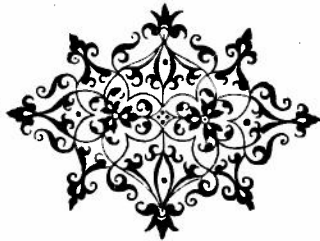
« MESSIEURS,

» M. le commissaire provisoire du district de Nivelles vient de me faire connaître que vous n'aviez pas cru pouvoir accéder à la prière qu'il vous avait faite à l'effet de vous voir continuer les fonctions provisoires que vous avez jusqu'ici si bien remplies, mais que c'était la pensée que votre mandat était spécial, et ne pouvait s'étendre jusqu'à l'administration générale de la ville de Nivelles qui vous avait fait hésiter.

» Je viens, Messieurs, vous réitérer la prière que vous a fait (*sic*) Monsieur le commissaire, et vous donner l'autorisation, au cas où vous persisteriez à la croire nécessaire, d'administrer la ville de Nivelles dans toute l'étendue que comporte ce mot : ce que vous avez fait jusqu'ici m'est un sûr garant que vous vous acquitterez de votre mission à la satisfaction générale et que les habitants et le gouvernement n'auront qu'à se louer de vous.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

» VAN MEENEN ».



PREMIÈRE RÉGENCE

Le 22 octobre, les notables de la commune de Nivelles se réunirent « au son de la cloche, au local du Waux-Hall », pour procéder à « la reconstitution de l'administration locale de cette ville ». Les opérations furent laborieuses et ne se terminèrent que le lendemain, au cours d'une troisième séance (annexe IX).

La nouvelle régence ne pouvait manquer de lancer, à son tour, une petite proclamation. C'est ce qu'elle fit le surlendemain de son élection :

PROCLAMATION

« LA RÉGENCE AUX HABITANTS DE NIVELLES,

» Au moment où vos suffrages viennent de nous appeler à l'administration de cette ville, le premier mouvement de nos cœurs est de vous remercier de cette marque flatteuse de votre confiance, et notre premier devoir, de vous déclarer par quelle conduite nous essayerons de la mériter.

» Elus par le peuple, nous n'oublierons pas que nous sommes préposés, avant tout, pour veiller à la

conservation de ses intérêts et de son bonheur. Toutes nos pensées, tous nos efforts ne cesseront de tendre vers ce but sacré; mais pour y atteindre, il n'est qu'un chemin : c'est l'ordre et la paix. Sans ce secours de l'ordre, nous nous trouverions, à chaque pas, entravés dans notre marche vers ce terme de nos travaux; nous mettrons donc son maintien au rang des principales obligations que nous imposent nos fonctions.

» A votre tour, secondez-nous dans l'accomplissement d'une tâche qui intéresse tant notre félicité. Soyez constamment justes les uns envers les autres, pour nous aider à être constamment justes envers tous.

» Songez que le règne de la liberté est le règne des lois; et pour jouir de tous les avantages de leur régime bienfaisant, conservez-leur, en les respectant, toute leur puissance.

» Fait en séance, le 24 octobre 1830.

» G.-J. BOUCQUEAU, bourgmestre; H. TREMOU-
ROUX, échevin, BOMAL, échevin, L. PETIT,
G.-J. SEUTIN, J.-B. BAUTHIER, LAISNÉ,
L. JANSSENS, J.-J. NÉLIS, BERTHELIS, Ch. DE
PRELLE, A. PIGEOLET. »



CONGRÈS NATIONAL

On sait que les membres du Congrès national furent élus le 3 novembre. Nous donnons, à la page suivante, un extrait, pour le district de Nivelles, du « Tableau, par ordre de provinces, des députés élus au Congrès national, rédigé à la date du 15 novembre 1844 », et publié dans les *Discussions du Congrès national de Belgique*, par le chev. E. HUYTENS (t. V, pp. 389-421).

Les députés du district de Nivelles jouèrent au Congrès un rôle effacé, qu'il nous a paru néanmoins intéressant de retracer brièvement.

En séance d'installation du 10 novembre 1830, M. Coppieters, rapporteur de la sixième commission de vérification des pouvoirs, propose l'admission des députés du district de Nivelles : MM. Wyvekens, Dehemptinne, le comte de Baillet, de Ville, Nopener et Bagniet. Ces députés sont admis.

Le 16 novembre 1830, le comte de Baillet est nommé questeur par le baron Surlet de Chokier, président du Congrès.

NOMS DES DÉPUTÉS ET SUPPLÉANTS	QUALITÉ des députés et suppléants ou fonctions qu'ils remplissaient à l'époque de leur élection (1).	FONCTIONS auxquelles les députés et sup- pléants ont été appelés depuis leur élection.	
DÉPUTÉS			
Paul-Albert Wyvekens donne sa démission (séance du 7 février).	Avocat, commissaire du district de Nivelles.	Membre du conseil pro- vincial du Brabant.	
Clément Dehemptinne donne sa démission (séance du 18 mai).	Notaire à Jauche.		
Le comte Joseph de Bail- let donne sa démission (séance du 5 février).	Ancien membre des États provinciaux du Brabant méridional.	Membre du Sénat depuis 1832. Vice-président du Sénat depuis le 13 no- vembre 1838. Envoyé extraordinaire et minis- tre plénipotentiaire en mission spéciale près S. M. le Roi de Prusse, le 6 septembre 1835.	
Théodore de Ville.	Bourgmestre de la com- mune de Loupoigne.	Membre du conseil pro- vincial du Brabant.	
Albert Nopener.	<i>Juge de paix à Wavre.</i>	Id.	
François Baugniet.	Propriétaire.		
SUPPLÉANTS			
Jean-Baptiste Cols rem- place le comte de Bail- let (séance du 6 fév.).	Avocat, <i>membre de la dé- putation des États pro- vinciaux du Brabant méridional.</i>	Membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1836. Vice-président, puis pré- sident du conseil pro- vincial du Brabant.	Décédé le 12 janvier 1842.
Maximilien Demelin remplace M. Wyvekens (séance du 15 février).	<i>Inspecteur des contribu- tions directes, douanes et accises dans l'arron- dissement de Nivelles.</i>		
Théodore Berthels rem- place M. Dehemptinne (séance du 21 mai).	Docteur en médecine.		
Pierre-Joseph Milcamps.	Avocat, secrétaire de la régence de Nivelles.	Membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1841. Membre du conseil des mines depuis le 27 mai 1837.	
L'abbé Nicolas de Cock.	Curé à Houtain-le-Val.	Vice-recteur de l'Univer- sité catholique de Lou- vain.	

(1) Dans cette colonne, on a fait usage de caractères *italiques* pour distinguer les fonctions que les députés ou les suppléants occupaient

*
* *

Voici quelle a été l'attitude de nos députés vis-à-vis des principales questions agitées par le Congrès :

CHOIX DU CHEF DE L'ETAT

Séances des 11 et 18 janvier 1831. — M. de Baillet se prononce pour l'envoi de députés à Paris et à Londres, afin d'y traiter de tout ce qui peut être relatif au choix du chef de l'Etat.

Le 19 janvier, MM. Baugniet, de Baillet et de Ville votent pour la proposition tendant à charger les commissaires belges à Paris de transmettre des renseignements positifs sur tout ce qui peut être relatif à cette question, dont M. de Baillet propose de fixer la discussion au 1^{er} février.

Le 28, M. de Baillet se prononce contre la disposition du projet sur le mode de l'élection du chef de l'Etat, portant que dans aucun cas le premier tour de scrutin n'est définitif.

avant la Révolution belge et qu'ils ont continué à remplir depuis, de celles qui leur ont été seulement conférées à partir de cette époque.

MM. de Ville, Nopener, Baugniet, Cols, Demelin et Berthels siégeaient le jour de l'inauguration du roi (21 juillet 1831).

MM. Wyvekens, Dehemptinne, de Ville, Nopener, Baugniet et Cols étaient membres de l'assemblée nationale le jour de l'adoption de la Constitution (7 février 1831).

MM. Milcamps et de Cock n'ont pas été appelés à siéger au Congrès.

Les résultats des élections au Congrès publiés par les journaux de l'époque proclament élus députés suppléants à Nivelles MM. Van Volxem fils et Ad. Bosquet, au lieu de MM. Berthels et Milcamps.

Le 30, M. Wyvekens combat la candidature du duc de Nemours et appuie celle du duc de Leuchtenberg.

Le 31, M. de Baillet expose l'impossibilité où il se trouve d'accorder son vote à l'un de ces deux candidats, déclare la situation du pays fort confuse, appelle sur ce point « les lumières de la discussion » et désire « qu'elles l'éclairent assez pour pouvoir concilier, en émettant son suffrage, les intérêts de l'Europe avec les intérêts, la dignité et l'indépendance de la Belgique ».

Le 3 février, M. Dehemptinne croit devoir expliquer son vote et les motifs qui l'ont guidé « au moment où le génie de l'histoire allait tracer une des pages les plus intéressantes de nos fastes ». La conclusion de ce discours (que la clôture de la discussion empêcha d'ailleurs l'orateur de prononcer) (1) n'est pas moins imagée que le début : « Le choix du duc de Leuchtenberg me laisse entrevoir la possibilité de la paix. Il m'est d'un heureux présage, ce choix d'un prince élevé à l'ombre des lauriers de son père, ce grand capitaine qui, par ses vertus civiques et ses talents militaires, a mérité de servir de modèle aux souverains et aux guerriers de toutes les nations. Je crois déjà voir notre digne chef, se rendant immédiatement à nos vœux, saisissant d'une main ferme et juste les rênes de l'Etat, et menant nos braves à la victoire, en leur montrant l'épée d'Eugène de Beauharnais ».

On procède le même jour au vote, et M. de Baillet, nommé membre de la commission chargée du dépouillement du scrutin, y remplit les fonctions de scrutateur.

La candidature du duc de Leuchtenberg obtient

(1) HUYTTENS, t. II, p. 449, note (2).

les suffrages de MM. Baugniet, Dehemptinne, de Ville et Nopener, et au second tour, celui de M. de Baillet, qui, au premier tour, avait donné le sien à l'archiduc Charles d'Autriche; M. Wyvekens était absent.

On sait que malgré les craintes d'une guerre générale et la probabilité d'un refus de la part de Louis-Philippe, le second scrutin fit triompher la candidature du duc de Nemours (1).

Faut-il attribuer à ce vote la brusque retraite de MM. de Baillet et Wyvekens? Rien ne nous autorise à le supposer; mais nous constatons que le 5 février, c'est-à-dire le surlendemain du vote, M. le vicomte Charles Vilain XIII, secrétaire du Congrès, lit une lettre de M. de Baillet « informant M. le président que *des affaires particulières* le forcent à donner sa démission », et deux jours après, le 7 février, c'est le tour de M. Wyvekens, qui « donne sa démission de membre du Congrès et justifie son absence lors de l'élection du chef de l'Etat ».

Dès le 6 février, M. Cols était admis à remplacer M. de Baillet et le 15, M. Demelin succédait à M. Wyvekens.

Séance du 25 mai. — MM. Baugniet et de Ville signent une proposition tendant à fixer au 1^{er} juin la discussion sur le choix du chef de l'Etat et pré-

(1) La régence écrivait, le 7 février, au gouverneur du Brabant :

« Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que le choix de nos représentants a été complètement ratifié par les habitants de cette ville qui ont à cette occasion et pendant toute la journée d'hier dimanche, manifesté leur contentement par des cris d'allégresse et des vivats. Ce qui n'a laissé aucun doute sur le contentement du peuple, c'est l'illumination des façades des maisons, de celles du riche comme de celles du pauvre, illumination qui a été générale ».

sentent avec d'autres députés, parmi lesquels MM. Berthels (1), Cols, Demelin et Nopener, la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Le 31 mai, MM. Baugniet, Cols, Demelin et Nopener votent pour la « priorité en faveur de la discussion sur l'élection immédiate du chef de l'Etat ».

Le 1^{er} juin, MM. Baugniet, Cols, Demelin et de Ville votent, avec la majorité, contre les dispositions portant que le Congrès n'entend pas adhérer aux protocoles et stipulant que le serment du roi sera prêté dans le mois de l'élection. Dans ces deux questions, M. Nopener se sépare de ses collègues et vote avec la minorité.

Enfin, dans la séance du 4 juin, les six députés du district de Nivelles donnent leurs voix au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

CONSTITUTION.

Séance du 15 décembre 1830. — La clôture de la discussion empêche M. Wyvekens de développer devant le Congrès son opinion sur la question du Sénat. Bien que partisan de la nomination à vie des sénateurs, en nombre indéterminé, par le chef de l'Etat, et même de l'hérédité du Sénat, il se résigne, afin de « parvenir à un résultat et de concilier autant que possible les opinions », à voter « pour le projet tel qu'il a été présenté en dernier lieu par la section centrale ».

Le même jour, MM. Baugniet, de Baillet, Dehemptinne, de Ville et Wyvekens votent pour l'in-

(1) Le 21 mai, M. Berthels succède à M. Dehemptinne, démissionnaire le 18 mai.

stitution de deux Chambres, tandis que M. Nopener vote contre la dualité des Chambres.

Le lendemain, MM. de Baillet, de Ville et Wyvekens votent, avec la minorité, en faveur de la nomination du Sénat par le roi, et M. Nopener vote contre ce système.

Le 17 décembre, la nomination du Sénat par les électeurs de la Chambre des représentants reçoit l'assentiment de MM. Baugniet, de Baillet, de Ville et Wyvekens.

EXCLUSION DES NASSAU.

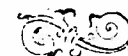
16 novembre 1830. — Priorité en faveur de la proposition sur l'exclusion des Nassau de tout pouvoir en Belgique. Contre : Baugniet, de Baillet, Dehemptinne, Nopener, Wyvekens.

24 novembre. — Exclusion. Pour : Baugniet, de Ville, Nopener, Wyvekens; contre : de Baillet, Dehemptinne.

OFFICIERS ÉTRANGERS.

9 avril. — M. Demelin met le Congrès en garde contre le projet de décret sur l'admission au service belge d'officiers étrangers. Selon lui, la section centrale a laissé trop de latitude au gouvernement et il suffirait d'autoriser ce dernier « à choisir un général en chef qui eût un nom européen, lequel pourrait être accompagné de son aide de camp ».

Le décret fut admis dans la séance du 11 avril. Votèrent pour : Baugniet, Cols et de Ville; contre : Demelin et Nopener.



LA COMPAGNIE NIVELLOISE

Force nous est de revenir sur nos pas pour essayer de suivre les traces des volontaires depuis leur départ de Nivelles jusqu'à leur retour définitif dans leur foyers.

L'arrivée à Bruxelles des divers groupes de volontaires nivellois est constatée dans de nombreux ouvrages relatifs à la révolution belge. Nous nous bornerons à citer sur ce point les extraits suivants :

23 septembre. — « D'heure en heure, de nouveaux combattants accouraient au secours de Bruxelles : les Louvanistes victorieux détachèrent de nouveaux auxiliaires, et avant la nuit, arrivèrent ceux de Genappe, Wavre, Gosselies, Braine-l'Alleud, Halle, Soignies, *Nivelles* (1) et bientôt après, ceux de Mons, Ath, Charleroi, Namur, Leuze, Tournai, etc. » (*Esquisses historiques de la Révolution belge en 1830*, p. 311.)

24 septembre. — « Avant le soir, de nouveaux contingents de Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe et *Nivelles* étaient venus relever ou grossir les rangs de nos défenseurs ». (*Id.*, p. 337.)

(1) Nous doutons fort qu'une troupe de volontaires ait quitté Nivelles dès le 23 septembre et nous sommes tenté de considérer cette citation comme erronée en ce qui concerne notre ville.

« Vers les 2 heures, de nouveaux secours nous arrivèrent de Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe et *Nivelles*. Ces braves volontaires, comme ceux arrivés la veille, prirent immédiatement part au combat (1) ». (*Les quatre journées de Bruxelles*, par le général VAN HALEN, p. 16.)

24 septembre. — « J'arrive à la tête de trois cents braves bien armés que j'amène de Nivelles et de Waterloo (les deux femmes de Nivelles et le vieillard septuagénaire étaient du nombre); les deux voitures du bourgmestre (2) remplies de fusils, de piques et de cartouches nous suivent. Avant de quitter Nivelles, je fis conduire devant moi M. Digneffe, commissaire de district, qui était accusé d'avoir fait mitrailler le peuple la nuit précédente (3). Il eût été victime de mon indignation, si M. le curé Janssens, sous la sauve-garde de qui je le plaçai, n'avait intercédé pour lui.

» Le même soir, 24 septembre, M. Juan Vanhalen est nommé général en chef et il me choisit pour aide-de-camp (4) ». (Extrait d'un mémoire manuscrit du capitaine NIQUE, du 19 mai 1831.)

Des deux femmes dont il est question dans cet

(1) Les habitants de Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe, etc., « entrèrent aussi en ville dans l'après-dîner. Ceux de *Nivelles* arrivèrent le soir ». (*Courrier des Pays-Bas* des 24, 25 et 26 septembre 1830)

(2) C'étaient, on l'a vu plus haut, les voitures du chevalier de Cléty.

(3) Nouvelle erreur.

(4) On sait que le général don Juan Van Halen fut arrêté à Mons, le 21 octobre 1830, après avoir visité successivement Gand, Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai, Liège, Ath et Lens. Il résulte d'un itinéraire trouvé parmi ses papiers (*Les quatre journées de Bruxelles*, p. 188) que le général se proposait de poursuivre son voyage par Soignies, Braine-le-Comte, *Nivelles*, Gosselies, etc. S'il est vrai, comme on l'a souvent affirmé, que des troubles éclataient partout où il passait, son arrestation épargna peut-être à notre ville quelque incident tumultueux.

extrait, l'une s'appelait Thérèse Brabant; l'autre, la femme Grégoire, était connue sous l'élégant sobriquet de « Moulon du pape »; elle suivit les Français lors de leur intervention en 1831.

Quant au vieillard septuagénaire, il s'agit sans doute de Jubert, qui fut blessé mortellement le lendemain et que plusieurs documents de l'époque signalent comme étant âgé de soixante-dix-sept ans; il n'avait en réalité que soixante-quatre ans, ayant été baptisé le 13 décembre 1766; mais sa longue barbe blanche le faisait paraître plus âgé.

25 septembre. — « Un nouveau renfort de volontaires nivellois arriva dans la soirée; ils apportèrent la nouvelle des événements de leur ville, la garde communale avait fait feu sur le peuple dans la matinée (1). Le sang avait coulé! Trois hommes bons bourgeois (2) avaient été tués et dix-sept blessés par la seule décharge qui fut faite; la plus belle maison de la ville avait été attaquée et en partie détruite ». (*Esquisses historiques*, p. 395.)

*
* *

On sait que les volontaires nivellois participèrent bravement à l'attaque du parc de Bruxelles; ils y perdirent deux des leurs : Jean-Joseph Voituren et Constant Jubert, celui-là même qui abattit, en 1815, l'arbre de la Liberté planté par les Français sur la Grand-Place de Nivelles.

Ces deux braves furent blessés, l'un le 25 septembre et l'autre le lendemain, en allant planter dans le parc le drapeau de la légion nivelloise. On les transporta tous deux à l'ambulance de la

(1) Erreur de temps.

(2) Erreur de nombre.

rue des Minimes, où Voituren mourut le 4 octobre et Jubert le 13 seulement.

« Les Nivellois, dit une curieuse brochure de l'époque, sont les premiers qui ont franchi les barricades du parc et qui se soient battus avec le plus d'ordre et de bravoure; deux femmes qui étaient avec eux combattaient également comme les hommes... (1) »

D'autre part, nous lisons dans les *Esquisses historiques de la Révolution de la Belgique en 1830* (p. 432) :

26 septembre. — « Il était près de 4 heures, les soldats venaient encore une fois de reprendre leurs positions dans le Parc; les volontaires de Nivelles, parmi lesquels se trouvaient deux femmes, les nommées Grégoire et Marchand (*sic*), ceux de Wavre, de Binch (*sic*), de Tournay et une foule d'autres y pénétrèrent toujours en désordre; on prit un caisson et deux avant-trains... »

Et plus loin (suppl., p. 171) : « Parmi les volontaires de Nivelles qui se sont le plus distingués pendant les quatre jours entiers de la bataille de Bruxelles, on cite particulièrement : MM. Fauvelle (2), Philippe, Dasbecq (3), Saublun, Lemy, Bomal, Alardin, Laurent, Bataille, Canelle et Jubert. En outre, MM. Martin et Robert, capitaines, Ledrou et Camby, lieutenants, Stocquet, chirurgien, se trouvaient au bombardement d'Anvers, le 27 octobre, et par leurs efforts prodigieux, empêchèrent l'hôtel de Saint-Antoine d'être la proie des flammes qui menaçaient de l'anéantir. »

(1) *Evénemens de Bruxelles, etc*

(2) Lisez : Fauvelle, celui-là qui tua, dit-on, Charles Kaïman dans la nuit du 23-24 septembre.

(3) Lisez : Diesbecq.

De nombreux Nivellois furent blessés, plus ou moins grièvement, pendant les journées de septembre ; ils sont indiqués au tableau suivant, extrait du même ouvrage (1) :

NUMÉROS	NOMS	PRÉNOMS	AGE	PROFESSIONS	LIEUX DE NAISSANCE	DOMICILE	Marié, veuf ou célib.	Nombre d'enfants.
---------	------	---------	-----	-------------	--------------------------	----------	-----------------------	-------------------

Blessés guérés.

1	Florence	Hubert	30	menuisier	Nivelles	Bruxelles	M	
2	Bonnet	J.-B.	55	maçon	"	"	V	2
3	Blanc, père	Christophe	53	journalier	"	Nivelles	M	3
4	Blanc, fils	Alexandre	27	"	"	"	"	1
5	Tamine	François	27	ouvrier	"	"	C	
6	Delpierre	Jean-J.	24	voiturier	"	"	"	
7	Delpierre	Théodore	18	"	"	"	"	
8	Alardin	Jean	29	chapelier	"	"	V	1
9	Lempereur	Hyacinthe	29	maçon	"	"	C	
10	Bréda	Joseph	28	ouvrier	"	"	"	
11	Warlus	Joseph	23	ardoisier	"	"	M	1
12	Tourcelle	Boniface	27	volontaire	"	"	C	
13	Tournay	Jean-Joseph	25	domestique	"	"	"	
14	Ducarme	Pierre	29	chapelier	Namur	"	"	
15	Payet (lis. : Payen)	Pierre	28	"	Nivelles	"	M	
16	Laurent	Dieudonné	44	menuisier	"	"	C	
17	Dubois	Ferdinand	55	volontaire	"	Bruxelles	M	
18	Desmedts	Michel	34	"	Hoegarde	Nivelles	C	
19	Robert	Eugène	27	journalier	Nivelles	"	"	
20	Derny	Hubert	61	"	"	"	"	
21	Backen	Jacques	70	"	"	"	"	
22	Tournay	Ferdinand	23	domestique	"	Bruxelles	"	
23	Rousseaux	J.-Joseph	24	tisserand	Ronquières	Nivelles	M	1
24	Everard	Thomas	23	journalier	Nivelles	"	C	
25	Marchot	L.-Joseph	25	avocat	"	"	"	
26	Warlus	Mathias	27	"	"	"	"	

Blessé estropié.

Derny	Henri	37	vannier	Nivelles	Nivelles	M
-------	-------	----	---------	----------	----------	---

Morts des blessures reçues aux combats des 24-26 septembre.

1	Jubert	Constant	77	journalier	Nivelles	Nivelles	M	
2	Voituron	J.-Jacques(2)	64	"	"	"	"	4

(1) Supp., pp. 20-47.

(2) Jean-Joseph.

Au début, la compagnie nivelloise, commandée par François Queval, avait pour officiers Louis Delbelvre, lieutenant, Louis Philippe et Glibert, sous-lieutenants (1) ; Jean Diesbecq était sergent ; Hauchamps, fourrier ; Dieudonné Laurent, porte-enseigne, et Tamine, caporal.

Elle rentra à Nivelles le 9 octobre et se reconstitua le 16, comme en témoignent les deux rapports suivants de la régence au gouverneur :



NICOLAS-LOUIS PHILIPPE.

« DU 11 OCTOBRE 1830.

» Instruite avant-hier, 9 de ce mois, que les volontaires nivellois étaient en marche pour revenir dans leurs foyers, la Commission alla, avec une musique nombreuse, à leur rencontre jusqu'à une demi-lieue de la ville, et là elle les complimenta et décerna à leur drapeau une couronne de lauriers. Elle rentra ensuite en ville à leur tête, au son d'airs joyeux et patrio-

(1) Dès le 20 octobre, le cadre était modifié d'après l'extrait que voici de la « liste des officiers des corps francs venus au secours de la Patrie et qui demandent, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 15 du mois d'octobre 1830, d'être brevetés » :

NIVELLES. — François Gueval (*sic*), capitaine ; Louis Philippe, premier lieutenant ; Noël Laurent, deuxième lieutenant ; Louis Saublun, id. (*Bulletin des arrêtés et actes du Gouvernement provisoire de la Belgique*, n° 18, p. 15.)

Nous avons eu sous les yeux un tableau, déposé au bureau d'his-

tiques. — Ce jour de fête ne fut troublé que par deux incidents passagers : un très petit nombre de volontaires, malgré nos représentations, et contre le vœu de tous leurs compagnons, incendièrent, au milieu d'une place publique, après leur arrivée, deux voitures appartenant à l'un des habitants de cette ville qu'ils accusèrent d'être du nombre des auteurs des violences exercées sur eux le 23 septembre. Peu après, quelques personnes s'attroupant, par le même motif de vengeance, devant la maison d'un ci-devant fonctionnaire, y cassèrent à coups de pierres quelques carreaux de vitre. Les membres de la Commission qui se trouvaient à l'hôtel de ville, se rendirent sur les lieux et s'efforcèrent, par leurs exhortations, à rétablir le calme; mais cet heureux résultat fut dû surtout au zèle des volontaires qui, malgré leurs fatigues de la journée, accoururent à l'instant vers le point troublé, et par leur seule présence dissipèrent le rassemblement, acquérant ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance de leurs concitoyens et à la bienveillance de la patrie. Depuis ce moment la tranquillité de la ville n'a pas été interrompue.

» DU 17 OCTOBRE 1830.

» Nos volontaires, rappelés par M. le commandant de place de Bruxelles, se sont empressés de se

toire du Ministère de la guerre, détaillant l'« effectif de différents détachements présents à la revue du 1^{er} et 2 novembre 1830 ».

Nous en extrayons les renseignements suivants :

VOLONTAIRES DE NIVELLES. — Commandant : Capitaine Martin; 1 capitaine; 1 deuxième lieutenant; 1 sergent-major; 3 sergents; 1 fourrier; 2 caporaux; 22 soldats. Total : 31.

COMPAGNIE DE NIVELLES. — Commandant : Capitaine Queval; 1 capitaine; 1 premier lieutenant; 2 deuxième lieutenants; 1 sergent-major; 5 sergents; 1 fourrier; 9 caporaux; 3 tambours et trompettes; 60 soldats. Total : 83.

rendre à cette invitation, et ont, en conséquence, quitté nos murs hier matin. Quelques-uns d'entr'eux cependant, moins zélés que leurs compagnons, ont refusé de les suivre. — Nous croyons qu'il y aurait de l'inconvénient à laisser entre leurs mains des armes qu'ils n'emploient plus à la défense de la patrie, et que l'intérêt du repos public nous fait un devoir de les leur faire déposer à l'hôtel de ville; mais pour que l'ordre de les y faire remettre eût plus de poids et d'autorité sur eux, nous désirions que vous nous autorisassiez à le leur donner. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir nous transmettre cette autorisation ».

*
* * *

Nous devons nous borner à constater que nos volontaires firent toute la campagne de 1830-1831, dans le corps d'armée commandé par Mellinet et Niellon, jusqu'à leur licenciement, après le blocus de Maestricht.

Mais si nous n'avons pas même tenté de déterminer le rôle particulier qu'ils purent jouer dans cette campagne, il nous a été possible de retrouver la trace de leur présence aux endroits suivants :

21 OCTOBRE 1830. — LIERRE.

Voici un extrait du rapport adressé de Lierre, le 22 octobre, par Isidore Gillain, capitaine de la compagnie des volontaires de Namur, au colonel commandant le corps d'armée stationné à Lierre (1) :

« D'après vos ordres, je me suis rendu hors la

(1) *Namurana, souvenirs populaires*, etc., p. 22.

porte de Lipse (*sic*) avec ma compagnie et celle de Nivelles.

» En arrivant, j'envoyai cinquante tirailleurs, sous les ordres d'un lieutenant, et une demi-heure après, j'en envoyai cinquante autres, également commandés par un lieutenant; après trois heures d'une vive fusillade, les braves sont parvenus à repousser l'ennemi jusque derrière ses barricades. Vers 1 heure de relevée, il y eut une attaque générale; j'envoyai une partie de mes hommes, sous les ordres du capitaine nivellois, tirer sur la droite et sur la gauche de la grande route. Les tirailleurs de la droite repoussèrent la colonne ennemie, qui cherchait à nous cerner, tandis que ceux de la gauche aidaient notre corps d'armée à emporter les barricades des Hollandais et poursuivirent ces derniers jusqu'à une demi-lieue au delà de leurs retranchements. Je n'eus en tout que quatre blessés, dont deux le sont mortellement.

» M. Martin, commandant la compagnie nivelloise, et les deux lieutenants Camby et Ledroux, s'y distinguèrent par une bravoure qui stimulait encore l'ardeur de nos intrépides soldats. Le sieur Alardin planta, dès le commencement de l'attaque, le drapeau de la liberté à la barbe des troupes hollandaises, et ensuite au château qui se trouve sur la route... »

23-26 OCTOBRE. — AFFAIRE DE BERCHEM.

Nous lisons au sujet de cette affaire, dans l'ouvrage de Poplimont (1) :

« Pour protéger ce mouvement de l'aile droite,

(1) *La Belgique depuis 1830*, p. 165.

les compagnies de Namur et de Nivelles, dirigées à gauche sur Wilryck, continrent la colonne opposée et l'empêchèrent d'étendre de ce côté son front de bataille ».

24 OCTOBRE. — WILRYCK.

« Sur notre gauche, les compagnies de Namur et de Nivelles, commandées par M. Martin en l'absence de M. Gillain, malade, se sont dirigées sur Wilryck. Elles ont contenu et intimidé l'ennemi, qui, en conséquence, n'a pu nous tourner. Ces compagnies se sont avancées jusqu'à Hoboken.

» Au nombre des braves qui se sont particulièrement distingués dans cette colonne, je citerai M. Chavez, du détachement de Nivelles, qui a tué un soldat hollandais au moment même où il s'est efforcé de s'emparer de notre drapeau; MM. Cambier et Stoquet, celui-ci, docteur, servant comme volontaire et unissant ainsi la bravoure à la philanthropie... » (Résumé des rapports du général Mellinet publié dans *l'Union belge* du 5 novembre 1830.)

11 NOVEMBRE. — PUTTE.

« Je soussigné, bourgmestre de la commune de Putte, canton Bergen-op-Zoom, province du Nord Brabant, certifie que les sieurs Louis Saublun et Godefroid Houze, officiers de la compagnie nivelloise, sont arrivés en cette commune, le 11 novembre 1830, les premiers en avant garde, à la suite de l'ennemi, par ordre du général Mellinet, que j'ai fort bien reconnu, et dont la compagnie suivit de près pour rester en cantonnement en cette com-

mune. Lesquels se sont conduits en braves pendant leur séjour.

» En foi de quoi j'ai signé le présent.

» Putte, le 3 mars 1831.

» Le bourgmestre, E. BRAECKMANS ».

15 NOVEMBRE. — STABROECK.

« Je soussigné, bourgmestre de la commune de Stabroeck, canton d'Eecheren, province d'Anvers, certifie que les sieurs Godefroid Houze, Louis Philippe et Jean Diesbecq, officiers et sous-officier de la compagnie nivelloise, se sont avancés en découverte jusqu'au centre de ma commune, le 15 novembre dernier, et sont les premiers des Belges qui se sont présentés pour la défense de notre commune à proximité de l'ennemi.

» En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir comme de droit.

» A Stabroeck, le 1^{er} mars 1831.

» Le bourgmestre, J.-F. HERMANS ».

Diverses autres pièces témoignent de la présence des Nivellois à Galoppe le 8 février 1831, à Eysden le 18, à Nederweert le 17 avril et à Maeseyck le 25.

* *

Le 22 mars 1831, le collège échevinal de Nivelles, déférant à une invitation du gouverneur du Brabant, lui donnait les renseignements suivants :

« Nous avons l'honneur de vous informer que les volontaires qui composaient la compagnie de Nivelles se trouvaient au nombre de cent soixante à cent soixante-dix. Cette compagnie était organisée depuis le mois d'août 1830.

» Le 24 septembre, lorsque les Hollandais attaquèrent Bruxelles, elle partit sous le commandement de M. Fr. Queval, actuellement directeur de la poste aux lettres de cette ville. Le 9 octobre suivant, elle revint à Nivelles où elle demeura jusqu'au 22, époque à laquelle elle retourna pour prendre part aux glorieuses affaires de Vilvorde, Malines, Walhem, Contich, Berchem, Anvers et Putte. Depuis lors, le sieur Queval est rentré dans ses foyers, et la compagnie s'est divisée : une partie se trouve encore dans les environs de Maestricht, l'autre dans la Campine, et une autre est rentrée dans ses foyers. Ces volontaires sont partis armés des fusils qui avaient été distribués aux membres de la garde communale de cette ville... »

* *

Un arrêté du régent, en date du 30 mars 1831, forme, au moyen des corps francs, trois régiments d'infanterie, dont un de ligne (le 12^e) et deux de chasseurs (les 2^e et 3^e).

Le 8 avril, un nouvel arrêté décide qu'« un bataillon de volontaires de quatre compagnies de cent quarante hommes et quatre officiers chacune sera formé dans chaque province de la Belgique, celle du Luxembourg exceptée,... » sous la dénomination de tirailleurs francs.

Le bataillon du Brabant méridional devait se former le plus tôt possible à Louvain (1).

Il fut licencié, avec les autres corps de tirailleurs francs, par l'article 9 de l'arrêté royal du 19 août 1831.

(1) Le 8^e bataillon du Hainaut était composé, comme le 4^e bataillon du Brabant méridional, de gens sans aveu amenés de Bruxelles et

10 AOUT. — TIRLEMONT.

7 heures du soir.

» Un major qui commandait à Tirlemont arrive à l'hôtel, il nous raconte l'affaire : il se trouvait à Tirlemont avec mille hommes de garde civique environ, dont quatre cents Namurois, quelques Nivellois, et le reste de Tirlemont. Les Hollandais sont arrivés à la fois par les portes de Maestricht, de Jodoigne et de... La seule route de Louvain était libre. Quelques gardes civiques envoyés en éclaireurs se sont arrêtés en route, au lieu de faire leur devoir, et peu s'en est fallu que notre garnison ne fût surprise; cependant après avoir échangé quelques coups de fusils avec l'ennemi, elle s'est retirée en bon ordre, et s'est ralliée à notre armée ». (*J. de la prov. de Liège.*)

Après le licenciement des corps francs, les volontaires qui n'avaient pas signé d'engagement dans l'armée belge rentrèrent dans leurs foyers.

Parmi ceux qui embrassèrent définitivement la carrière des armes, nous citerons Louis Philippe (1) et Noël Laurent (2), qui devinrent capitaines, l'un au 12^e régiment de ligne et l'autre au 2^e régiment de chasseurs à pied.

qu'on admit en tas, par mesure de sécurité publique... (*Historique des bataillons de tirailleurs francs, etc., par Alph. CUVELIER, p. 63*)

(1) Né à Nivelles le 14 octobre 1800, y décédé le 21 décembre 1874.

(2) Né à Nivelles le 23 décembre 1802, décédé à Bruxelles en 1873.



DÉCORÉS DE LA CROIX DE FER

La *Croix de fer* fut instituée par la loi du 8 octobre 1833, afin de récompenser les « citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés, ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale, ou ont rendu des services signalés au pays ».

Nous reproduisons l'extrait suivant, relatif aux volontaires nivellois, de la « liste nominative des citoyens décorés de la Croix de fer, publiée d'après le *Moniteur*, par les soins du comité de la Société centrale des décorés de la Croix de fer (1) » :

ALLARDIN (Jean-Baptiste) (2), *soldat au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, volontaire nivellois. Planta le drapeau de son bataillon sur la barricade de Lips, faubourg de Lierre, le 19 octobre 1830.*

(1) La notice officielle, extraite du *Moniteur belge*, est reproduite en caractères italiques. Nous y avons ajouté les renseignements qu'il nous a été possible de recueillir sur chaque volontaire nivellois.

(2) Né à Nivelles le 16 septembre 1795, y décédé le 15 février 1868.

Le 23 septembre, Allardin était de garde dans la maison de Digneffe, « pour y empêcher le vacarme », comme il l'exposa plus tard dans une requête. Il fit toute la campagne avec les volontaires nivellois et devint sous-officier porte-drapeau.



JEAN-BAPTISTE ALLARDIN.

Nous relevons ce trait dans un certificat que lui délivrèrent, le 22 septembre 1831, deux officiers du 12^e régiment d'infanterie : « Nous déclarons en outre, que ce brave militaire est père de six enfants auxquels il procure la subsistance

du produit de sa solde; que sa femme légitime, Marie-Joseph Darquennes, qui l'accompagne, est d'une conduite irréprochable et digne de considération ».

ALLARDIN (Jean-Louis) (1), cabaretier à Bruxelles. Volontaire nivellois. Blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, le 25 septembre 1830, en combattant près les États généraux, à Bruxelles.

Cousin du précédent.

« Il faisait partie, en qualité de sergent, de la compagnie des volontaires de cette ville qui ont volé à la défense de Bruxelles; le 25, vers 8 heures

(1) Né à Malines le 14 octobre 1801, décédé à Bruxelles le 25 avril 1835.

du matin, près du palais des États généraux, il fut blessé d'un coup de boulet. Il fut transporté dans une maison particulière, place de Louvain, où il fut pansé; le même jour, il fut transporté à l'hôpital Saint-Pierre, où il est resté jusqu'au 12 novembre; sa blessure est très grave, et il lui est impossible de se livrer à aucun travail. Il est douteux s'il sera encore en état d'exercer sa profession (1) ». Rapport de la régence de Nivelles du 21 décembre 1830.)

BARY (Jean-Baptiste) (2), chirurgien à Nivelles (Brabant). Volontaire nivellois pendant les quatre journées et dans les combats livrés sur la ligne de Bruxelles à Anvers, il recueillit les blessés et leur donna des soins sous le feu de l'ennemi.

D'après un certificat délivré par les volontaires nivellois, Bary « prodigua les secours de son art aux malheureux blessés des mémorables journées de septembre 1830 avec la plus franche cordialité » (sic).

Plus tard, il remplit vaillamment son devoir aux avant-postes et fit transformer en ambulance, pendant les journées des 24, 25 et 26 octobre, la maison de campagne de M. Fenner, à Berchem.



JEAN-BAPTISTE BARY.

(1) Allardin était ouvrier chapelier.

(2) Né à Wavre le 28 janvier 1793, décédé à Nivelles le 8 juin 1867.

Bary releva Charles van Eechout, aide de camp du général Mellinet, blessé dans le parc de Berchem, le soigna jusqu'à ses derniers moments et fut chargé par la famille de le faire inhumer. Il donna également ses soins à un autre aide de camp du général Mellinet, E. Beuchet, blessé au bras gauche, ainsi qu'à Barbé de Lours, « capitaine commandant la légion belge parisienne », blessé à la jambe droite. Il rentra dans ses foyers à la conclusion de l'armistice.

BEAULOIS (Joseph-Ghislain) (1), *manœuvre à Nivelles. Volontaire nivellois. Le 25 septembre, il alla chercher et rapporta sur son dos le porte-drapeau de la compagnie, blessé à la grille du Parc vers la place Royale.*

Beaulois ne cessa de faire partie de la compagnie nivelloise depuis la nuit du 23 au 24 septembre jusqu'au blocus de Maestricht.

Le 25 septembre, il releva sous le feu de l'ennemi le porte-drapeau Voituron, blessé mortellement près de l'escalier des Juifs, à Bruxelles (actuellement passage de la Bibliothèque), et le porta à l'ambulance.

Le lendemain, Jubert, le nouveau porte-drapeau de la compagnie, était également blessé à mort, en allant planter le drapeau nivellois près de la grille du Parc, et ce fut encore Beaulois qui courut le relever et qui rapporta le drapeau. Le même volontaire fut, avec Hubert Canelle, un des premiers qui franchirent, ce jour-là, la Montagne du Parc, en escortant la première pièce de canon placée en cet endroit.

(1) Né à Nivelles le 17 mars 1801; il y est décédé le 15 octobre 1851. Le nom de ce volontaire est *Beaulois* dans son acte de naissance et *Bauley* dans son acte de décès.

Il se fit également remarquer par son courage, lors du bombardement d'Anvers, en s'efforçant, malgré le feu de l'ennemi, d'éteindre l'incendie de l'entrepôt.

Parmi les certificats délivrés à ce brave, il en est un où nous relevons cette phrase singulière : « Ledit Beaulois étoit surnommé par les légionnaires *Depotte*, parce qu'il le ressemble assez et qu'il a une tête chauve, mais pas du tout du même caractère ou opinion. — Donné à Nivelles, le 29 novembre 1833 ».

Nous sommes tenté de croire qu'il s'agit ici de Louis de Potter, ce qui expliquerait la réserve finale, car si le gouvernement monarchique de 1833 ne pouvait faire un grief à Beaulois de sa ressemblance physique avec l'ancien membre du Gouvernement provisoire, il aurait fort bien pu — et c'était ce qu'il fallait éviter — refuser toute distinction honorifique à ce brave manœuvre de maçon, s'il l'eût soupçonné de partager les opinions républicaines de son sosie!

BLANC (Alexandre-Désiré) (1), *ouvrier menuisier à Nivelles. Volontaire nivellois. Blessé d'un coup de feu à la main droite, le 25 septembre 1830, en combattant place Royale, à Bruxelles.*

« Il fut pansé le même jour, à l'hôpital Saint-Jean et ensuite par le sieur Bary, chirurgien de sa compagnie. Il a suivi les volontaires jusqu'à Anvers, puis il est revenu dans ses foyers... » (Rapport de la régence du 21 décembre 1830.)

BLANC (Christophe-Joseph-Ghislain) (2), *frère à*

(1) Né à Nivelles le 6 janvier 1803, y décédé le 22 décembre 1862.

(2) Né à Nivelles le 4 avril 1778, y décédé le 29 janvier 1855.

l'hospice des Vieillards, à Nivelles. Porte-drapeau des volontaires nivellois. Blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, le 25 septembre 1830, en plantant son drapeau à la grille du Parc vers la place Royale, à Bruxelles.

Père du précédent. « Il a été traité, pendant trente-trois jours, dans une ambulance située rue Fossé-aux-Loups. — En récompense de sa conduite courageuse, qui l'a relevé de sa condition d'ouvrier (1), et par exception au règlement de l'hospice de Nivelles, où l'on ne reçoit que des vieillards bourgeois, le sieur Blanc y a été admis pour la vie... »

En 1831, Blanc, remis de sa blessure, accompagna les Nivellois qui, sous le commandement de Charles de Prelle de la Nieppe, allèrent rejoindre les corps francs à Louvain. Ce volontaire portait l'original sobriquet de *Blanc què d'su blemme* (littéralement : *Blanc, que je suis blême !*).

BOMAL (Louis-Joseph) (2), rentier à Nivelles. Volontaire nivellois. Blessé d'un coup de feu au flanc droit, le 25 septembre 1830, en combattant à l'Hôtel de Belle-Vue, place Royale, à Bruxelles. Il refusa l'indemnité à laquelle il avait droit, en faveur d'un blessé nécessiteux.

Bomal fut assez sérieusement blessé pour devoir être transporté à l'hôpital Saint-Pierre, où il fut soigné par les docteurs Seutin et Vanheuvcl; il y demeura pendant plus de deux mois.

Il devint infirme dans les dernières années de sa vie : constamment assis à l'une des fenêtres de sa maison du Marché au Bétail, il s'amusa à lancer sur les passants des boules de papier mâché, au

(1) Blanc était ouvrier brasseur.

(2) Dit *le Preux*. Né à Nivelles le 24 avril 1806, y décédé le 6 avril 1868.

moyen d'une sarbacane. Son adresse était remarquable, et l'on a conservé, à Nivelles, le souvenir de la « soufflette du Preux Bomal ».

CANELLE (Hubert-Joseph-Ghislain) (1), tisserand à Nivelles. Volontaire nivellois. Il eut ses habits percés par la mitraille en gravissant la Montagne du Parc, le 26 septembre 1830.

(V. notice sur Beaulois.)

Canelle fut sergent de la compagnie nivelloise.



HUBERT-JOSEPH-GHISLAIN CANELLE.

CHAPELLE (François) (2), bourrelier à Nivelles. Blessé d'un coup de baïonnette à la tête, le 23 septembre 1830, à l'attaque de l'hôtel de ville de Nivelles.

Fils de Jacques Chapelle, qui fut tué pendant la même nuit (voy. p. 31).

DELPIERRE (Jean-Joseph-Ghislain) (3), voiturier à Nivelles. Blessé d'un coup de feu au bras gauche, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1830, à Nivelles, lorsque le peuple demanda des armes pour marcher au secours de Bruxelles.

DELPIERRE (Théodore) (4), voiturier à Nivelles. Blessé

(1) Né à Nivelles le 22 juillet 1799, y décédé le 19 mai 1866; concierge de l'école normale de l'État.

(2) Né à Nivelles le 20 octobre 1799, y décédé le 3 juillet 1850.

(3) Né à Nivelles le 24 février 1809, décédé « au Fayt » le 6 juillet 1862.

(4) Né à Nivelles le 23 décembre 1812.

d'un coup de feu à la jambe gauche, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1830, à Nivelles, lorsque le peuple demanda des armes pour marcher au secours de Bruxelles.

Frère du précédent. On peut attribuer la mort de ce jeune homme — survenue le 31 mars 1840 — à la blessure qu'il reçut et qui ne cessa de le faire souffrir.

DERNY (Hubert-Joseph) (1), pensionné de la Révolution, à Nivelles. Volontaire nivellois, blessé d'un coup de feu à la main gauche, le 26 octobre 1830, au combat de Berchem.

« Il a l'index et le medius de la main gauche emportés; cette blessure le met hors d'état de continuer sa profession de vannier ». (Rapport de la régence du 21 décembre 1830.)

A peine guéri, ce volontaire rejoignit son drapeau. assista au blocus de Maestricht, poussa jusqu'à la frontière hollandaise et participa à l'affaire de Louvain.

FRANCQ (Victor-Joseph) (2), tailleur à Nivelles. Blessé d'un coup de feu au bras gauche, dans la nuit

du 23 au 24 septembre 1830, à Nivelles, lorsque le peuple réclama des armes pour marcher au secours de Bruxelles.



VICTOR-JOSEPH FRANCQ.

(1) Né à Ittre, décédé à Ecaussinnes Lalaing, âgé de quatre-vingt-trois ans.

(2) Né à Nivelles le 8 juin 1809, décédé à Ixelles le 2 janvier 1884.

Bien que cette blessure dût entraîner « une incapacité de travail d'environ deux mois », elle n'empêcha point Francq d'accompagner, dès le lendemain, les volontaires à Bruxelles, où il fut pansé.

HOUBE (Godefroid-Joseph) (1), libraire à Nivelles. Il afficha, dès les premiers jours de septembre 1830, à Nivelles et dans les environs, des proclamations patriotiques, distribua des armes aux volontaires, et vint avec son fils prendre part aux combats de Bruxelles.

Le document suivant résume le rôle joué par Houze pendant la période révolutionnaire :

« Les soussignés, membres du Comité de sûreté publique de la ville de Nivelles,

» Nommés par la voix du peuple de cette ville, le 24 septembre 1830, vers 5 heures du soir, jour de la disparition de l'ancienne régence, après les événements malheureux arrivés en la susdite ville, dans la nuit du 23 au 24 septembre et au moment où les volontaires demandant des armes pour voler au secours de Bruxelles attaquée par l'armée du précédent gouvernement, ont été reçus à coups de fusil par les satellites de ce pouvoir qui leur en refusaient; certifions que le sieur Godefroid Houze, de cette ville, a livré alors volontairement ses armes, tels que fusils, sabres et épées aux volontaires qui partaient pour la capitale les 24, 25, 26 et 27 septembre 1830.

» Nous déclarons en outre que ces armes étaient sa propriété et faisaient partie de son commerce. Il est à notre connaissance que ces volontaires ont laissé les dites armes dans les dépôts du gouverne-

(1) Né à Bruxelles le 1^{er} janvier 1784, décédé à Nivelles le 24 janvier 1846.

ment, quoiqu'il les eût confiées aux volontaires du Fayt, de Morlanwez et à partie de ceux de Nivelles, et qu'il n'en a pas été payé ni de la ville ni du gouvernement.

» Nous certifions que depuis le moment de l'insurrection à Bruxelles, le 26 août 1830, le dit sieur Houze a donné des preuves les plus évidentes du plus éclatant patriotisme, en coopérant ici au déploiement du drapeau aux couleurs nationales sur les établissements publics dès le 4 septembre, en distribuant publiquement en ville et dans tous les environs, même à un grand éloignement du 12 au 17 septembre des proclamations, l'une intitulée : *Aux braves citoyens!* qu'à Bruxelles on l'avait chargé d'afficher à Nivelles, ce qu'il a exécuté aux yeux même de l'administration hollandaise en cette ville, et ainsi à travers mille dangers.

» Que pendant les quatre héroïques journées de Bruxelles, le dit sieur Houze n'a cessé de porter aux volontaires de Nivelles combattant à Bruxelles, tous les secours possibles en argent, armements, fournitures de poudre et de plomb, qu'il recueillait en cette ville, ou qui lui étaient confiés par le comité de sûreté.

» Qu'après la délivrance de Bruxelles, le dit sieur Houze, accompagné de deux de ses fils (1) a continué de combattre dans les rangs de nos volontaires, jusqu'au mois de décembre suivant où il a dû rentrer lui dans sa famille à laquelle il se devait

(1) HOUZE (André-Joseph-Ghislain), né à Nivelles le 15 décembre 1811, y décédé le 15 novembre 1854. Engagé au 1^{er} régiment de ligne comme fourrier, le 25 mai 1831, après avoir fait toute la campagne de 1830-1831 avec les volontaires nivellois. Pensionné, en qualité de lieutenant, par arrêté royal du 1^{er} février 1854.

HOUZE (Joseph-Antoine-Ghislain), né à Nivelles le 13 novembre 1809, décédé à Anzin (France) le 12 avril 1855.

aussi, puisque son absence altérerait sensiblement son commerce et les moyens d'existence d'une famille de onze individus.

» Les soussignés se font un devoir de déclarer qu'ils estiment qu'il est peu de Belges qui aient d'après leurs moyens rendu autant de service à la révolution; ce qui le rend tout à fait recommandable et digne de l'attention du Gouvernement actuel.

» Nivelles, le 18 novembre 1833.

» BERTHELS, membre du conseil actuel de régence, ex-membre du Congrès et du Comité de sûreté de Nivelles;

» N. PIERET, ex-membre du Comité de sûreté de Nivelles;

» PIGEOLET, membre du Conseil de régence.

» J'atteste la réalité de l'existence des faits ci-dessus rapportés.

» G.-J. BOUCQUEAU,
» ex-bourgmestre.

» BOMAL.

» L. JANSSENS, ex-membre du Comité de sûreté publique de Nivelles, actuellement curé d'Hévillers ».

Le 14 mai 1832, Houze distribuait à Nivelles cette proclamation enflammée :

« PATRIOTES BELGES,

» PRENEZ GARDE A VOUS !

» Repoussez avec énergie les insinuations perfides de vos hypocrites ennemis; restez unis sous le même drapeau. Veillez, avec la main continuellement sur vos armes, jusqu'à ce que l'Europe soit tranquille. Ne disons point : nous avons fait notre

œuvre ; ne dormons pas encore en paix ; non, l'heure de repos n'a point encore sonné pour nous.

» N'entendons-nous pas sur notre frontière les cris de rage et de désespoir de nos fiers oppresseurs ? Ils ne renonceront pas facilement à la proie sur laquelle ils se sont acharnés pendant quinze ans.

» Longtemps encore, du haut de leurs digues, ils contempleront d'un regard envieux, nos plaines fertiles et nos riches moissons, et peut-être le jour approche où ils inonderont de nouveau notre territoire de leurs troupes mercenaires.

» BELGES ! Il faut qu'au premier son de la Trompette, au premier cri d'alarmes, le Lion Belge, hérissant sa noble crinière, s'élance au combat, et que ceux qui veulent vivre ou mourir libres, WALLONS, FLAMANDS, BRUXELLOIS, LIÉGEOIS, NAMUROIS, NIVELLOIS, MONTOIS, etc., tous enfans de la Belgique, réunis autour de leur Illustre Souverain et sous le Drapeau National, marchant au gai refrain des hymnes patriotiques, aillent porter le dernier coup à la tyrannie.

» CHAMPIONS DE LA LIBERTÉ !

» Veillez sans cesse sous les armes : demain peut-être il faudra combattre. L'ennemi est là !

» Que les orangistes Belges cessent donc de rêver le retour de la tyrannie hollandaise. Qu'ils se voient tels qu'ils sont, seuls, sans alliance, sans secours, sans espoir de succès, par ainsi confondus.

» Nivelles, le 14 mai 1832.

» G. HOUZE.

» A LÉOPOLD, hommage d'un attachement sincère,

» Puisqu'il a juré sur son trône d'être notre père ».

Le 13 juin, notre bouillant patriote écrivait au bourgmestre de Nivelles : « Les couleurs nationales étant tout à fait éteintes des édifices de cette ville, le soussigné a l'honneur de solliciter directement auprès de votre personne respectable votre assentiment, pour replacer sur la tour de la collégiale de cette ville, ces couleurs si chères et arrosées du sang des victimes de septembre 1830... »

L'autorisation demandée par Houze lui fut octroyée le jour même, par une lettre dont nous notons le passage suivant : « Je vous observe que les couleurs doivent être placées *verticalement* au lieu de l'être *horizontalement* comme elles l'ont été jusqu'à présent, c'est-à-dire que le noir doit être attaché au bâton ; le jaune au milieu et le rouge à l'extrémité du drapeau.

» Nivelles, le 13 juin 1832.

» G.-J. BOUCQUÉAU ».

LAURENT (Jean-François-Joseph-Ghislain) (1), poissonnier à Nivelles. Quoique sexagénaire, il vint le 24 septembre 1830, suivi de ses trois fils, avec la compagnie nivelloise, au secours de la capitale ; il ne quitta l'armée qu'au moment de l'armistice.

Étant à Bruxelles, pour ses affaires, le 23 septembre 1830, il rejoignit le lendemain la compagnie nivelloise, dans laquelle se trouvaient ses trois

(1) Né à Nivelles le 31 mai 1776, y décédé le 4 juillet 1848.

Le nom de ce volontaire est orthographié *Lorent* dans tous les documents que nous avons consultés et même dans l'acte de naissance de son fils Dieudonné ; mais « par jugement rendu le 1^{er} août 1860, enregistré sur les registres aux actes de naissance de la ville de Nivelles le 18 août suivant, le tribunal de première instance séant en cette ville a ordonné la rectification de cet acte, en ce sens que le père de l'enfant désigné par erreur sous le nom de *Lorent* sera indiqué sous son véritable nom *Laurent* ».

filis : Noël, Dieudonné et Charles. Il ne rentra définitivement dans ses foyers qu'après le blocus de Maestricht.

Laurent avait servi, pendant dix ans, comme volontaire, dans les armées de la République et de l'empire français.

LAURENT (Dieudonné-Toussaint) (1), menuisier à Nivelles. Blessé d'un coup de feu à la jambe droite, le 24 septembre 1830, en combattant Montagne du Parc, à Bruxelles.



DIEUDONNÉ-TOUSSAINT LAURENT.

Fils du précédent.

D'après un rapport de la régence, en date du 29 décembre 1830, c'est le 26 septembre, « vers 10 heures du matin, à l'escalier de la rue d'Isabelle », que Laurent « reçut un coup de feu au pied droit, qui le mit hors d'état de service ».

— « Ce ne fut que quatre jours après

qu'il put suivre la compagnie jusqu'à Anvers, Ruremonde etc., d'où il revint dans ses foyers... »

Le portrait que nous publions de Dieudonné Laurent le montre revêtu de l'uniforme de commandant des carabiniers nivellois, société de tir aujourd'hui disparue.

(1) Né à Nivelles le 2 novembre 1806, y décédé le 17 novembre 1872.

LEDUC (Antoine) (1), domestique à Seneffe. Blessé d'un coup de feu à la jambe droite, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1830, à Nivelles.

Il dut séjourner à l'hôpital de Nivelles jusqu'au 26 octobre; dès qu'il fut remis, il rejoignit la compagnie nivelloise sous les murs de Maestricht.

LEMPEREUR (Hyacinthe - Joseph - Ghislain) (2), maçon à Nivelles. Se mit en faction avec un autre volontaire à la caserne de la maréchaussée, à Nivelles, pour y empêcher l'enlèvement des poudres qui y étaient cachées; blessé de deux coups de feu au ventre et à la cuisse, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1830, en demandant des armes pour marcher au secours de la capitale.

Le chirurgien Bary délivra à Lempereur, le 8 janvier 1831, un certificat dont nous extrayons cette phrase : « Aujourd'hui, à peu près guéri, il prouve de nouveau son dévouement pour la patrie; il vole rejoindre la légion nivelloise près de Maestricht, avec un renfort de quatorze à quinze hommes dont la plupart regurent le même sort que lui ».

Nommé sergent, « il a sans cesse rempli les fonctions attachées à son grade avec courage et honneur », d'après l'attestation écrite qu'il reçut de ses chefs le 17 avril 1831.

Lempereur, qui « était regardé comme l'un des hommes les plus robustes et les plus forts de cette ville », ne se remit jamais de ses blessures et dut même abandonner son état de maçon.

(1) Né à Seneffe, décédé à Nivelles le 22 décembre 1872, âgé de soixante-dix-neuf ans.

(2) Né à Nivelles le 3 décembre 1801, y décédé le 2 juillet 1846, à la suite d'un accident.

PAYEN (Pierre) (1), *boutiquier à Nivelles. Blessé d'un coup de feu au cou, le 19 octobre 1830, au combat de Lierre.*

A peine guéri de sa blessure, qui le retint à l'hôpital pendant vingt-neuf jours, Payen reprit son service et ne quitta l'armée que lors du licenciement des volontaires.

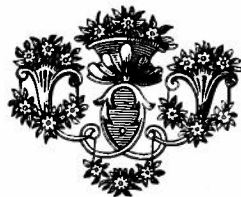
TOURNAY (Pierre-Joseph) (2), *soldat au dépôt du train d'artillerie. Blessé d'un coup de feu à la tête, en combattant à la place Royale, à Bruxelles, le 25 septembre 1830.*

Ex-militaire dans l'armée des Pays-Bas, Tournay devint brigadier au 3^e régiment d'artillerie.

D'après un certificat du Baron Vanderlinden d'Hooghvorst, en date du 16 avril 1839, ce volontaire se trouvait avec la compagnie nivelloise à l'affaire de Louvain, en août 1831, s'y distingua par son courage et « parvint à rallier les hommes de cette compagnie prêts à se disperser ». Dans plusieurs requêtes, Tournay affirme que le Roi lui-même, témoin de cet incident, le félicita et lui promit une récompense.

(1) Né à Houtain-le-Mont le 24 novembre 1802, décédé à Somzée (Namur) le 3 janvier 1854.

(2) Né à Nivelles le 27 avril 1805, décédé à Bruxelles le 2 décembre 1874.



DÉCORÉS DE LA CROIX COMMÉMORATIVE DE 1830

Après avoir décerné la *Croix de fer* à seize cent trente-trois citoyens, dont sept cent quarante-quatre avaient été blessés, le gouvernement « déclara le travail des récompenses comme irrévocablement terminé ». Les dernières promotions datent du 2 avril 1835.

Cependant, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'indépendance nationale, il fut institué une *Croix commémorative de 1830*, « à distribuer indistinctement à tous ceux qui établissaient par des documents authentiques de l'époque, ou tout au moins antérieurs à 1836, qu'ils avaient offert leurs services au pays depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831 » (arrêté royal du 20 avril 1878).

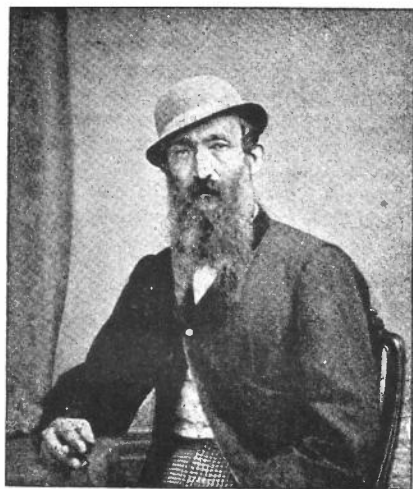
Voici la liste des volontaires nivellois qui ont obtenu cette distinction :

BRASSINNE (Hippolyte-Joseph) (1), *tailleur d'habits à Nivelles.*

Les certificats délivrés à Brassinne constatent

1) Né à Nivelles le 28 novembre 1812, y décédé le 19 avril 1885.

qu'il se trouvait, avec la compagnie nivelloise, « aux affaires de Bruxelles, Contich, Walhem et Berchem ». Il fut ensuite incorporé au 7^e régiment de ligne et reçut son congé définitif le 10 juillet 1839;



ANTOINE-JOSEPH-GHISLAIN BRULÉ.

BRULÉ (Antoine-Joseph-Ghislain) (1), marchand tailleur à Nivelles.

Le capitaine Philippe déclare, dans un certificat du 5 février 1861, que Brulé a servi sous ses ordres en qualité de volontaire pendant les journées de septembre 1830 et qu'il

s'est trouvé à Berchem et à la prise d'Anvers;

CHAPELLE (Dieudonné-Charles-Ghislain) (2), ébéniste à Paris. Fit toute la campagne avec les volontaires nivellois, jusqu'au licenciement des corps francs;

DEBOULE (Jean-Maximilien) (3), ancien relieur à Nivelles.

Tambour de la compagnie nivelloise du 25 au 30 septembre 1830;

(1) Né à Nivelles le 17 janvier 1812, y décédé le 16 janvier 1881.

(2) Né à Nivelles le 7 septembre 1806, y décédé le 4 janvier 1892.

(3) Né à Nivelles le 9 octobre 1811, y décédé le 25 juillet 1879.

DULIER (Pierre-Joseph) (1), coiffeur à Nivelles.

Fils de Pierre-Joseph (V. p. 93).

Il fit partie de la compagnie nivelloise du 24 septembre 1830 au 26 novembre suivant.

GHEUDE (François-Xavier) (2), journalier à Nivelles.

Engagé pour quatre ans le 15 décembre 1830, il fit les campagnes de 1831 à 1833 contre la Hollande en qualité de soldat au 1^{er} régiment de ligne et fut congédié le 12 janvier 1835.

HANON (Firmin-Célestin-Ghislain) (3), médecin à Bruxelles.

« Monsieur Hanon », déclare le capitaine Philippe dans un certificat du 15 février 1860, « a fait partie de la dite compagnie — nivelloise — en septembre mil huit cent trente jusqu'à notre rentrée à Nivelles dans le courant d'octobre »;

HUET (Florentin-Joseph) (4), ancien maçon à Nivelles.

Prit part, avec les volontaires belges, à la campagne de 1830;

LADRIÈRE (Charles-Joseph-Ghislain) (5), « louageur » à Nivelles.

En 1830, il faisait partie, comme milicien, du 15^e régiment de ligne hollandais. Il « se trouvait en congé dans ses foyers lorsqu'éclata la Révolution.

(1) Né à Nivelles le 3 février 1807, y décédé le 23 mai 1885.

(2) Né à Nivelles le 31 janvier 1812, y décédé le 30 novembre 1885.

(3) Né à Nivelles le 24 novembre 1813, décédé à Bruxelles le 5 décembre 1886.

(4) Né à Nivelles le 6 novembre 1811, y décédé le 29 avril 1900.

(5) Né à Nivelles le 27 février 1807, y décédé le 21 novembre 1885.

Au lieu de rejoindre l'armée hollandaise, il partit comme volontaire et en cas d'insuccès des efforts faits pour obtenir la séparation de la Belgique et de la Hollande, il s'exposait aux rigueurs de la loi militaire en combattant contre l'armée régulière (1) ».

Incorporé au 7^e régiment de ligne, il fit les campagnes de 1831 à 1833 contre la Hollande et reçut son congé définitif le 14 avril 1834;

VANDERWARTER (Henri) (2), garde champêtre à Nivelles.

Entré dans les corps francs le 1^{er} novembre 1830, il s'engagea, sept mois plus tard, pour le terme de trois ans, fit toutes les campagnes de 1830 à 1833 contre la Hollande et fut congédié le 5 juin 1835.

Vanderwarter, qui est mentionné comme « caporal sapeur » dans un certificat du 25 mai 1831, se signala surtout à l'escarmouche de Capelle (province d'Anvers), où il aperçut dans les jardins situés sur la gauche de ce village, quelques Hollandais, déployés en tirailleurs, y accourut, suivi de quelques hommes, se battit à l'arme blanche avec l'un d'eux, qu'il fit prisonnier, et délogea les autres ».

Sa femme, née Julie Libert, ne cessa de l'accompagner, soignant les blessés jusque sur le champ de bataille; elle fut attachée en qualité de lavandière, dès la formation du bataillon, à la compagnie dans laquelle servait son mari, et ne quitta l'armée que le jour où Vanderwarter obtint son congé définitif;

(1) Ladrière refusa d'obtempérer aux ordres de M. Digneffe, commissaire de district, qui enjoignait aux miliciens en congé de se diriger sur Perwez « avec leurs effets militaires dans des sacs », et il fit partie, dès le 23 septembre, des volontaires nivellois.

(2) Né à Nivelles le 19 juin 1809, y décédé le 23 février 1880.

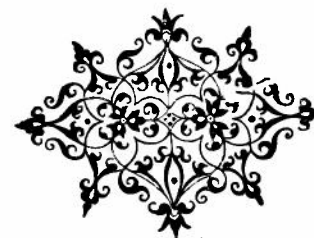
VOITURON (Auguste-Sévère) (1). Volontaire nivellois; combattit au Parc pendant les journées de



AUGUSTE-SEVÈRE VOITURON.

Septembre, eut son père tué à ses côtés et ne rentra dans ses foyers qu'à la fin de la campagne.

(1) Né à Nivelles le 9 mars 1797, y décédé le 20 janvier 1882.



VOLONTAIRES NIVELLOIS NON DÉCORÉS

A tous ces noms et à ceux que nous avons cités au cours de notre travail — tels que : Désiré Bomal, Louis Delbelvre, Jean Diesbecq, Noël Laurent, François Queval, J.-J. Saublun, etc., — il convient d'ajouter les noms suivants :

BARBÉ;

BASTIA;

BAUDOUX;

BETTE (Auguste);

BRÉDA (Joseph), ouvrier forgeron. Dans la nuit du 23 au 24 septembre, « cet individu fut atteint de deux coups de feu, l'un à la partie antérieure et supérieure de la jambe droite, et l'autre à la partie inférieure de l'abdomen; il garda le lit pendant environ deux mois » (Rapport de la régence du 7 janvier 1831);

CANELLE (Frédéric-Amand-Constant), nommé sous-lieutenant en non-activité par arrêté du 12 septembre 1831;

DELEENER (Charles), menuisier;

DENIS (Alexandre), marchand de cirage. Défendit à Bruxelles, le 26 septembre, une pièce de canon placée en face du café de l'*Amitié*;

DULIER (Pierre-Joseph) (1), messenger de canton à Nivelles. Il se rendit à Bruxelles avec ses deux fils, Pierre-Joseph et Théodore, pendant les journées de Septembre et, selon la déclaration du docteur Seutin, il recueillit plusieurs blessés « dans les feux les plus éminents des journées des 24, 25 et 26 septembre 1830 ».

Lorsque, plus tard, les Hollandais envahirent le territoire belge, Dulier fut chargé de pièces importantes qu'il sut toujours remettre à leur destination, bien qu'il dût traverser des communes occupées par les avant-postes ennemis;

FLORENCE (Ferdinand);

HANON (Paul-Célestin-Ghislain) (2). Volontaire dans la compagnie franche de Nivelles, le 24 septembre 1830; engagé volontairement comme lancier le 21 août 1831, il devint capitaine administrateur d'habillement le 29 décembre 1853;

JAMART (Victor). Enrôlé volontairement dans un régiment de cavalerie hollandaise, fut un des premiers qui abandonnèrent leur régiment au début de la Révolution; assistait, à Nivelles, à l'échauffourée du 23 septembre et accompagnait, le lendemain, la compagnie nivelloise à Bruxelles;

LAHAYE (François). Milicien de 1826. Volontaire nivellois à Bruxelles, Berchem, Anvers, etc.;

(1) Né à Nivelles le 12 mars 1772, y décédé le 2 février 1867.

(2) Né à Nivelles le 29 octobre 1809, décédé à Termonde le 30 septembre 1856.

LOICQ;

MATTON (J.-J.);

PAILLET. Volontaire nivellois depuis le début de la Révolution jusqu'au licenciement des corps francs;

PRÉAT (Clément), tailleur;

QUERTON (J.);

ROUSSEAU (Antoine), charpentier. Blessé légèrement à la main gauche pendant les journées de Septembre;

TAMINE (François-Joseph), ouvrier serrurier.

« Cet individu a été blessé à Bruxelles, le 25 septembre, à la Montagne du Parc, d'un coup de balle à la jambe droite..., il est resté environ quinze jours blessé, à Bruxelles, puis il est revenu dans ses foyers à Nivelles; il reprit son travail un mois après » (Rapport de la régence du 21 décembre 1830);

VANDEVELDE (François-Désiré), mathématicien (?)

Prit part aux événements de la nuit du 23 au 24 septembre, à Nivelles; accompagna, le lendemain, les volontaires à Bruxelles.

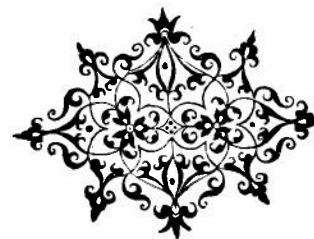
*
* * *

Le colonel Cruyplants disait des volontaires belges, dans l'avant-propos de ses *Souvenirs d'un volontaire de 1830* :

« Point de héros d'Homère! Des étudiants, de simples artisans, de modestes ouvriers qui, animés des plus nobles sentiments, du plus pur patriotisme, ont fait bravement la campagne de 1830, et

dont la plupart, après la prise d'Anvers, n'ont demandé d'autre récompense qu'un certificat constatant leur présence au corps pendant les différents combats auxquels ils avaient assisté, pour reprendre ensuite leurs travaux ordinaires ».

En fouillant les dossiers de nos volontaires, je me suis rappelé ces paroles, qui peuvent s'appliquer aux patriotes nivellois, bien que certains d'entre eux aient cédé, je le crains, à l'esprit d'aventure tout autant qu'au patriotisme.



LA BIENFAISANCE PUBLIQUE

Pour servir la Révolution, la plupart de ces « patriotes » abandonnèrent une nombreuse famille, que seul leur travail nourrissait : ce fut, pour la bienfaisance publique, une charge d'autant plus lourde, qu'au « manque d'ouvrage » s'ajoutait la « cherté du grain ».

Des troubles éclatèrent à ce propos, en octobre 1830, comme en témoigne la pièce suivante :

» La Commission administrative et de sûreté de la ville de Nivelles;

» Vu l'exigence extraordinaire de la population pour la taxation des céréales au prix de quatre florins de Brabant la rasière petite de Nivelles et de cinquante sols la rasière même de seigle;

» Vu le danger imminent que couroit le sieur Delcorde, marchand de grain en cette ville, que l'on accusoit d'accaparement, de monopole dans cette partie;

» A invité le dit Delcorde de se rendre à son assemblée, auquel la Commission a fait connaître le danger extrême de sa position, ce qui lui a été rendu d'autant plus évident qu'il étoit assailli par

un très grand nombre de femmes qui mettoient sa vie en péril, et des mains desquelles il n'a été sauvé que par les prières des membres du Comité de sûreté.

» Dans cette périlleuse occurrence la commission n'a pas douté que le sieur Delcorde saisisse tout le danger du moment.

» Pour s'en tirer, il convint de déposer à la Halle de cette ville, pour être vendue aux pauvres, une quantité de froment, aux prix de quatre florins de Brabant, petite rasière de Nivelles, et de seigle, à même mesure, aux prix de cinquante sols; de laquelle vente le produit devoit être versé dans ses mains.

» Par le relevé de cette vente, il conste qu'il a déposé cent et cinquante sept rasières de froment et quatre vingt sept et demi rasières de seigle, et ce le dix huit et dix neuf octobre 1830. Sur quoi le sieur Delcorde a reçu la somme de six cent soixante quatorze florins trois et demi cents de Hollande, comme il conste par la quittance délivrée par ledit Delcorde le vingt un octobre 1830.

» Le sieur Delcorde a fait observer que le prix infime auquel on exigeoit sa marchandise, lui occasionneroit une grande perte; qu'il espéroit bien qu'il seroit un jour indemnisé. Sans lui en donner l'assurance, la Commission lui a fait entrevoir qu'il seroit possible qu'il récupérât quelque chose, si la position des caisses des Bureaux des hospices et de bienfaisance de cette ville en donnoit la possibilité, dans un temps plus ou moins rapproché.

» Nivelles, le vingt et un octobre 1800 trente.

» (Signé) LAISNÉ, BERTHELS, DEMELIN, PIGEON-LET, G.-J. SEUTIN, L. JANSSENS, L. PETIT, N. PIERET, av^t, PARADIS, H. TREMOUROUX ».

Aussi le bureau de bienfaisance s'empressa-t-il de retirer de la Caisse d'épargne, selon les instructions de la Commission temporaire de sûreté, une somme de 1,260 florins, afin de « payer des fortes distributions que l'on a été obligé de faire pour calmer l'effervescence du peuple ».

Cette somme fut insuffisante et, le 3 janvier 1831, « la députation des états » dut autoriser l'emprunt de 6,079 florins; mais les fonds nécessaires n'ayant pu être fournis par la caisse municipale non plus que par les établissements charitables ou par l'initiative privée, l'avance dut en être faite par le Gouvernement provisoire (arrêté du 12 février 1831). Quelques années plus tard, le remboursement de cette avance fut réclamé par le gouvernement, et la régence, après avoir vainement essayé d'obtenir la libération de la dette contractée par le bureau de bienfaisance, dut inviter cette administration, le 23 mai 1835, à porter « pendant six ans à son budget, à dater de 1836, un sixième du subside susmentionné, pour être versé dans la caisse de l'Etat ».

La situation précaire des caisses publiques était d'ailleurs la conséquence de l'état général de la ville. Les temps de splendeur et d'abondance étaient loin, et nous trouvons, fort bien exposé dans une lettre de la régence en date du 1^{er} mars 1831, le tableau des pertes successives éprouvées par Nivelles pendant le dernier demi-siècle. Cette lettre, adressée au gouverneur du Brabant, protestait contre les démarches tentées par « les communes des cantons de Wavre et de Jodoigne... à l'effet d'obtenir la translation du tribunal de Nivelles dans la ville de Wavre, qui deviendrait ainsi le chef-lieu du district et le siège des administrations civiles » :

» ... Il semble, Monsieur le Gouverneur, que cette ville jadis si florissante soit destinée à voir arriver successivement la ruine.

» Avant la Révolution française, la ville de Nivelles avait une juridiction même d'appel sur les communes du Wallon Brabant au nombre de 127; elle possédait un chapitre de Dames nobles qui y attirait tout ce qui tenait à ces Dames par les liens du sang ou de l'amitié. Un corps de chanoines, différentes corporations religieuses que des suppressions successives ont fait disparaître, y attireraient un concours d'étrangers qui apportaient une circulation de numéraire très importante, le commerce intérieur se faisait avec avantage, et la fabrication des dentelles ajoutait à l'éclat et à la prospérité de la ville.

» Tous ces établissements ont disparu, il ne reste à cette ville, naguère si animée, qu'un commissariat de district, un tribunal de 1^{re} instance qui sont analogues à ceux que nous possédions.

» Des fabriques d'étoffes de laine, de chapeaux s'étaient établies à Nivelles et y prenaient un accroissement rapide; elles sont maintenant dans un état d'inaction à défaut de débouchés pour leurs produits, et les nombreux ouvriers qu'elles employaient se trouvent sans occupation.

» La ville de Nivelles avait fait construire à ses frais plusieurs chaussées. En 1795, au moment où ces chaussées allaient lui procurer de bons produits, elles ont été réunies au domaine national. Par l'exécution du canal de Charleroi à Bruxelles, elle va voir ses routes désertes et le dernier coup porté à son commerce.

» Il ne manquait plus, pour compléter sa ruine, que de lui enlever le commissariat du district et le tribunal ».

* * *

Malgré de nombreuses recherches, il ne nous a pas été possible de déterminer exactement l'importance des *dons patriotiques* en nature et en numéraire qui furent recueillis à Nivelles.

Toutefois, nous avons retrouvé la trace, dans des documents de l'époque, d'une somme de fr. 3,579.67, versée par les habitants de Nivelles et destinée « exclusivement à subvenir à la solde des volontaires de cette ville, et à secourir les femmes et autres parents de ceux-ci pendant leur absence momentanée ».

Outre cette somme, des « dons patriotiques en argent et en grains, faits par la ville de Nivelles et versés tant à la trésorerie qu'au magasin à Bruxelles », furent signalés au gouverneur du Brabant, par la régence de Nivelles, le 27 décembre 1830. En même temps la régence appelle l'attention de ce fonctionnaire « sur M. Janssens, vicaire de Saint-Nicolas en cette ville, dont le zèle et le dévouement à la cause nationale ont été sans bornes, surtout dans les moments d'agitations auxquels cette ville a été livrée; c'est lui qui, d'ailleurs, a été chargé, en sa qualité de membre de la Commission de sûreté publique, de provoquer et recueillir les dons et d'en faire la distribution ».



MARS A AOUT 1831

Les troubles, occasionnés par les menées orangistes, qui suivirent à Bruxelles l'arrestation du colonel Borremans, amenèrent ici de très légers incidents, mentionnés dans les extraits suivants de deux rapports de la régence :

« 29 MARS 1831.

» Depuis quelques jours il règne de l'agitation dans cette ville, on nous rapporte que des hommes de la populace qu'on ne nous désigne pas, cherchent à opérer un mouvement dont l'objet serait de saccager différentes maisons de cette ville. L'un de ces jours, un grand nombre d'enfants parcoururent les rues avec un tambour, mais on parvint à les dissiper. Mais c'est souvent de cette manière que les désordres commencent. Hier, lundi, une inquiétude générale se manifestait; la police et les gendarmes ont été constamment sur pied, cette inquiétude continue : les troubles récents qui ont eu lieu à Bruxelles enhardissent sans doute la populace de cette ville qui devient de plus en plus menaçante.

» La garde civique de cette ville est organisée et elle seule pourrait réprimer les excès que l'on viendrait à commettre.

» Mais nous sommes assurés qu'elle demeurerait sourde à toute invitation de notre part de faire un service actif sans qu'elle soit munie d'armes, surtout si l'on devait employer la force pour faire rentrer dans l'ordre légal les personnes qui chercheraient à le troubler. Nous vous serions donc obligés, M. le Gouverneur, d'employer vos bons offices pour procurer, sans délai, à notre ville, un nombre d'armes suffisant pour armer une partie de la garde civique ».

« 7 AVRIL 1831.

» Le 25 mars une troupe d'enfants au nombre de 2 à 300, ayant à leur tête un nommé Loicq, ivrogne, parcourut le soir les rues de cette ville tambour battant. Cette troupe se rendit à la maison de M. de Cléty et y jeta quelques pierres, la police dissipa cet attroupement qui ne se rattachait nullement à la politique, mais qui n'a été occasionné que par l'état d'ivresse de cet individu. La justice est saisie de cette affaire, considérée comme délit prévu par le Code pénal.

» Il avait paru dans le n° 83 de l'*Emancipation* (1) un article qui signalait M. le Commissaire du district comme orangiste, les mouvements popu-

(1) L'*Emancipation* du 24 mars 1831 publiait une lettre du 17 mars, par laquelle « un habitant de Nivelles » déclarait que le commissaire de district (M. Wyvekens) était « accusé d'une commune voix d'orangisme » et se demandait pourquoi, « dans un moment où les économies sont si nécessaires », on conservait un commissaire de district à Nivelles.

lares arrivèrent à Bruxelles dimanche 27 mars. Des bruits se répandirent à Nivelles qu'on menaçait de saccager la maison du fonctionnaire et les maisons de quelques citoyens. C'en fut assez pour éveiller notre zèle, nous fîmes une proclamation aux habitants, nous restâmes en permanence, la garde civique venait d'être organisée, nous fîmes faire des patrouilles par la garde et des rondes par la maréchaussée, et la journée du dimanche fut tranquille.

» L'inquiétude continua les jours suivants par la crainte du contre-coup de Bruxelles; on employa les mêmes mesures de surveillance et on parvint encore à éviter tout mouvement.

» On ne sait pas si un mouvement populaire quelconque aurait été préparé ou concerté, nous n'avons aucun indice à ce égard; on ne connaît aucun moteur ou instigateur, patent ou secret ».

*
* * *

Les intrigues orangistes décidèrent quelques citoyens à fonder une « Association nationale belge » dont le but, déterminé par l'art. 1^{er} de son règlement, était « l'indépendance nationale, l'exclusion perpétuelle des Nassau, et l'inviolabilité du territoire belge (1) ».

La onzième liste de ses membres mentionne, pour Nivelles, les noms suivants :

CRIQUILLION, Ernest-Joseph, inspecteur général des contributions directes, douanes, accises, et major de la garde civique ;

(1) Ce règlement, daté du 2 avril 1831, est signé, notamment, par L. Alvin, « garde civique suppléant ».

QUEVAL, François, premier lieutenant de la garde civique et directeur de la poste aux lettres ;

MARCHOT, Charles-Auguste-Louis, premier lieutenant adjudant-major ;

BROUWET, Charles-Antoine-Joseph, lieutenant-quartier-maître de la garde civique ;

FIEVEZ, Jean-Joseph, commis à pied de première classe des contributions directes, douanes et accises, et adjudant de la garde civique ;

DUPONT, Ferdinand, commis à cheval de première classe des contributions directes, douanes et accises ;

MATTON, Norbert-Joseph, commis à cheval de deuxième classe des contributions directes, douanes et accises ;

PIETTE, Jean-François, commis à pied de troisième classe des contributions directes, douanes et accises.

* * *

La brusque rupture de l'armistice, signifiée le 3 août par le gouvernement hollandais, mit de nouveau la Belgique sous les armes. La garde civique entendit le chaleureux appel que lui lança, le lendemain, le général Vanderlinden d'Hooghvorst. A Nivelles, notamment, le bruit ayant couru que « la garde civique du 1^{er} ban de Braine-l'Alleud avait reçu l'ordre de marcher, les habitants de cette ville sont surpris que pareil ordre n'ait pas été expédié pour cette ville. Nos deux compagnies manifestent le désir de s'associer à leurs frères d'armes et se tiennent prêtes à marcher au 1^{er} ordre, ils attendent des armes avec impatience. D'un autre côté un bon nombre de volontaires qui ont combattu dans les glorieuses journées de Septembre qui n'appartiennent pas au 1^{er} ban, voudroient cueillir des nouveaux

lauriers. Ils demandent une feuille de route pour se rendre à Bruxelles ».

Les Nivellois qui répondirent à cet appel furent conduits à Louvain par Charles de Prelle de la Nieppe (1).

Le caractère purement local de notre travail ne nous permet pas de nous étendre sur les épisodes de cette campagne, où l'intervention française aida si efficacement les Belges ; mais il nous oblige à signaler les nombreux passages et séjours des troupes françaises dans notre ville (Annexe X).

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Dans une lettre adressée par la régence, le 4 mai 1831, à l'Association nationale belge, nous trouvons

(1) Charles-Adrien-Joseph-Ghislain de Prelle de la Nieppe, né à Nivelles le 26 octobre 1803, docteur en droit, échevin de Nivelles et major de la garde civique en 1831 ; entra dans l'armée en 1832, avec le grade de capitaine. Il était capitaine de 1^{re} classe depuis 1845 lorsqu'il mourut à Bruxelles, le 20 mai 1847.

Voici un extrait de l'article nécrologique consacré à cet officier par la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles* du 25 mai 1847 :

« Charles De Prelle de la Nieppe vient de mourir à Bruxelles, à l'âge de 43 ans. Il a été échevin de la ville de Nivelles en 1831. Il était à cette époque major de la garde civique ; il marcha en cette qualité à la tête de la légion nivelloise contre l'ennemi qui menaçait notre indépendance ; la conduite intrépide qu'il déploya alors le fit nommer capitaine dans l'armée de réserve. Bientôt après, il fut choisi pour faire partie du régiment d'élite ; il devient capitaine de première classe. C'est dans sa compagnie que le duc de Brabant figurait comme 2^e lieutenant. C'est à la distinction qu'on avait fait de son mérite comme officier qu'il devait cette faveur. Aux premières promotions à faire dans l'armée, le capitaine De Prelle devait être nommé major. Sa perte a été vivement sentie par tout son régiment et par tous ceux qui le connaissaient. Le discours qui a été prononcé sur sa tombe par le capitaine Guillaume, officier d'un haut mérite, et ami du défunt, a fait la plus vive impression... »

le programme de la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté :

« Nous avons fixé à neuf heures la réunion de la garde civique.

» Le son des cloches et du carillon annoncera la cérémonie.

» Nous nous disposons à inviter la musique à assister à cette fête. La revue de la garde par la régence aura lieu aussitôt que le commandant aura fait ses dispositions. La plantation de l'arbre de la liberté suivra immédiatement. Il sera porté au lieu de la plantation par un détachement de la garde civique et un détachement du peloton des volontaires rentrés dans cette ville. Au moment de le planter, des discours analogues à la circonstance seront prononcés. Après le prononcé de ces discours, l'arbre sera planté. Quatre hommes de chaque compagnie et quatre volontaires feront en ce moment une décharge de mousqueterie. Telles sont, Messieurs, les premières dispositions que nous avons cru convenable de prendre jusqu'à présent ».

Nous ne connaissons pas exactement la date ni les autres détails de la cérémonie ; tout ce que nous savons, c'est que l'arbre mourut presque aussitôt et fut remplacé par le mélancolique peuplier dont tous les Nivellois de ma génération se souviennent et qui, planté près de « la grande fontaine », fut abattu le 27 mai 1882.



LE DRAPEAU D'HONNEUR

La loi du 28 mai 1831 décide que « des drapeaux d'honneur seront décernés aux communes dont les volontaires se sont portés sur les lieux menacés par l'ennemi, ou qui ont contribué, d'une manière efficace, au succès de la Révolution ».

« Ces drapeaux, » ajoute la loi, « seront aux couleurs nationales. Ils seront surmontés d'un Lion Belgique, au bas duquel se trouvera, d'un côté, le mot *liberté*, et de l'autre le millésime MDCCCXXX ».

Ils « seront distribués par le chef de l'Etat, au nom du peuple belge ».

La ville de Nivelles reçut un de ces drapeaux, dont la remise fut faite solennellement par le Roi, le 27 septembre 1832. « MM. Géry Boucqueau, bourgmestre, François Queval, directeur de la poste aux lettres, lieutenant de la garde civique et ex-capitaine des volontaires nivellois, et Louis Bomal, propriétaire, blessé de Septembre », furent délégués à cette cérémonie par la régence de Nivelles.

On conserve également, à l'hôtel de ville, le drapeau des volontaires nivellois. Cette vénérable relique, de grossière étoffe, souillée et percée de trous de balles, a cessé de figurer dans les cérémo-

nies publiques : ceux qui l'entouraient, d'ailleurs, — voilà peu d'années encore — aux *Te Deum* de la collégiale et aux pèlerinages annuels de la place



FLORENTIN-JOSEPH HUET.

des Martyrs, sont aujourd'hui disparus. Le dernier, Florentin Huet, mourut en 1900. C'était un solide, celui-là, un robuste, qui ne craignit pas de convoler en secondes noces à quatre-vingt-trois ans.

LE MONUMENT FUNÈBRE

MM. Durieux, Lagasse, Demelin et Houze ayant sollicité l'autorisation d'ériger, « dans la rotonde d'accacias de la place Saint-Paul, à Nivelles », un monument à la mémoire des victimes de la Révolution belge, la régence, par délibération du 5 septembre 1834, « estime, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accorder autorisation pour la construction d'aucun monument dans la dite rotonde, non plus qu'à l'extrémité de la place Saint-Paul ni sur la place Bléval; libre aux pétitionnaires d'indiquer tout autre local pour le dit objet, local sur le choix et l'opportunité duquel la régence avisera ».

Dès le 8 septembre, la régence est spécialement convoquée pour se prononcer sur « une requête des sieurs Houze, Bomal et Lagasse tendante à ce qu'ils soient autorisés à ériger à l'endroit où se trouvoit l'ancien arbre de la Liberté (1), un monument de reconnaissance envers les braves qui ont, par leur sang et leur vie, assuré l'Indépendance de la patrie en 1830 ».

(1) C'est-à-dire entre la « tour Madame » et l'aile gauche de l'hôtel de ville.

Cette fois, la décision de la régence ne fut plus prise à l'unanimité : quand on procéda au vote « au scrutin secret et par bulletins non signés sur la demande des pétitionnaires,... le dépouillement des votes donna pour résultat quatre voix pour la demande prémentionnée et quatre voix contre. Les voix étant partagées, le bourgmestre (1) faisant usage du droit qui lui est réservé par l'article 63 du règlement pour l'administration de la ville, vote en faveur de la demande des requérants.

» En conséquence, les sieurs G. Houze, Bomal et Lagasse sont autorisés à élever le monument susdit à l'endroit qu'ils ont indiqué ».

L'inauguration de ce monument ne dut pas être entourée de beaucoup de solennité, car le souvenir même s'en est effacé chez tous les vieux Nivellois que nous avons interrogés; les archives de la ville restent muettes sur la part que purent y prendre les autorités, et si nous sommes parvenu à retrouver la date de cette cérémonie, c'est grâce à Houze, qui la rappelle incidemment dans une requête reproduite plus loin.

Ce « monument funèbre » fut donc inauguré le 16 décembre 1834; quelques mois plus tard, il devint le motif d'un pénible incident, que Godefroid Houze narre en ces termes au cours d'une supplique datée du 30 mai 1835 :

« Il (le soussigné) vous expose sa peine d'avoir été l'objet d'un jugement correctionnel rendu par le tribunal de Nivelles, le 22 de ce mois, et qui le condamne comme auteur d'outrage par geste et

(1) M. L. Dept. Les autres membres présents étaient : MM. Hennau, échevin; Seutin, Pigeolet, Bauthier, Noirsain, Ballieu, Jochams, conseillers, et Brouwet, secrétaire *ad interim*.

paroles envers un garde champêtre du lieu, nommé Hainaut.

» Il prend la confiance de porter à la connaissance de Monsieur le Ministre les motifs et les circonstances qui ont donné lieu aux poursuites dirigées à sa charge.

» Le 11 avril dernier, le nommé Beuny, cabaretier sur la place à Nivelles, avait fait former une fosse entourée de sable et de décombres pour faire fondre et couler une quantité de chaux, laquelle joignait à un monument funèbre, élevé en cette ville, le 16 décembre dernier, construit en marbre du pays, en mémoire des Braves, morts pour la patrie en 1830, et autour duquel cet obstacle empêchait la circulation. Cette dérision amère, cette insulte faite à l'un des plus précieux monuments que l'on ait érigé jusqu'à ce jour en Belgique, ont jeté l'exaspération et l'indignation la plus complète dans le cœur des vrais Belges et c'est ce qui a porté le soussigné à montrer aussi son indignation à l'égard du dit garde-champêtre et pour lequel fait il aurait dû être acquitté, eu égard aux circonstances qu'il a pris lui-même une part active à l'érection de ce magnifique monument, contre lequel l'orangisme ne cesse de lancer des immondices dans son enceinte, tandis que la police de la ville ferme les yeux sur un monument qui devrait être un objet de vénération publique.

» Ce garde-champêtre qui lui-même aurait dû veiller à la conservation de ce monument, veut au contraire empêcher le dit soussigné de le conserver et de rendre la circulation libre, en ôtant tout obstacle qui occasionnait sa dégradation, voilà les motifs et les circonstances, voilà le délit s'il y en a ».

A peine remis de cette alerte, Houze eut à subir

une nouvelle mésaventure judiciaire, d'un caractère plus délicat. Les frais du monument devaient être couverts par le produit d'une souscription publique; mais soit que les organisateurs aient fait procéder à l'érection du monument avant d'avoir réuni les fonds nécessaires, soit que leur initiative ait rencontré une indifférence inattendue, ou pour toute autre cause, il advint que les fournisseurs ne furent pas payés et qu'un jugement du tribunal de première instance de Nivelles, en date du 14 avril 1836, rendu en cause de Joseph Lanneau, marbrier à Nivelles, contre « Godefroid Houze, coutelier, fripier et bouquiniste à Nivelles, donne acte au demandeur — Lanneau — de ce que le défendeur — Houze — a déclaré ne prétendre aucun droit aux matériaux qui ont servi pour l'érection du monument vis-à-vis la collégiale à Nivelles, et de ce qu'il ne s'opposait pas à ce qu'il — Lanneau — en disposât comme bon lui semblera et comme de chose lui appartenant. Sans préjudice à l'inviolabilité dont jouissent les monuments publics ».

A la suite de ce jugement, la régence prit, le 27 avril 1836, une délibération déclarant, « à l'unanimité, qu'elle considère comme monument public le monument élevé près de la collégiale et qu'en conséquence il ne pourra être enlevé qu'avec l'autorisation de l'administration ».

La précaution était sage, car on prétend que M. Dubois, le maître de carrières qui avait fourni les matériaux du piédestal, nourrissait le projet de les faire servir à l'érection d'une fontaine publique sur la place d'Arquennes!

Onze années plus tard, le 7 décembre 1847, le conseil communal, « considérant que ce monument est placé dans l'angle formé par une aile du tribunal de première instance et la façade de l'église pri-

maire, le long du marché aux légumes, ce qui contraste singulièrement avec sa destination;

» Considérant que par suite de la construction d'une partie des bâtiments du tribunal et les travaux de pavage exécutés vis-à-vis de l'église, il est nécessaire de repaver l'emplacement du bâtiment démoli, sur un nouveau nivellement, ce qui rend indispensable la démolition du monument en question;

» Considérant que le cimetière public est l'endroit le plus convenable où il puisse être placé;

» A résolu, à l'unanimité, de prier la Députation permanente de vouloir l'autoriser, sous l'approbation royale, à démolir le monument funèbre mentionné plus haut, et à le reconstruire dans la partie du cimetière public à désigner ultérieurement ».

Cette décision fut aussitôt exécutée, et pendant longtemps le vent fit grincer dans le champ funèbre le petit drapeau de métal, peint aux couleurs brabançonnaises, qui surmontait le monument et qui finit par tomber dans les hautes herbes voisines, laissant sa hampe se dresser seule sur la colonne brisée.

Les fêtes jubilaires de 1905 vinrent tirer ce chétif mémorial de l'isolement et de l'oubli. On le réinstalla, gratté et remis à neuf, entouré de fleurs et de verdure, entre la « tour Madame » et l'ancien hôtel abbatial, là même d'où la décision de 1847 l'avait éloigné. Les mânes de Houze durent être satisfaits s'ils le virent officiellement honoré dans la cérémonie patriotique du 28 mai 1905, son socle disparaissant sous les couronnes et les gerbes (1).

(1) Sur deux des faces du socle sont gravées les inscriptions suivantes :

Aux braves
morts
pour la Patrie en
1830

*Egregias animas, quae sanguine nobis
Hanc patriam peperere suo decorate supremis
Muneribus. Enéid. XI. 24.*

De quelle harangue enflammée le vieux patriote eût fait suivre le discours précis de M. l'échevin de Burlet et en quelles phrases pompeuses il eût salué la *Brabançonne*, exécutée par six cents enfants devant les autorités groupées sur l'estrade de rigueur ! Mais Houze aurait compté ce jour-là plus de cent onze ans, et lui et ses fils et sa fille (dont je fréquentai l'école, rue de Mons — au Godet — à l'âge de dix-huit mois !) et tous ses compagnons d'armes nivellois, ils avaient disparu, si bien que deux vieillards des environs, MM. Pierseaux et Dumoulin, d'Arquennes (ce dernier vit encore), représentèrent seuls les combattants de 1830.



CONCLUSION

S'il est vrai qu'en France tout finisse par des chansons, les Wallons sont un peu Français de ce côté ; après s'être fâchés un moment en 1830, ils se sont tôt apaisés, et nous voyons nos bons Aclots, entre deux alertes, se réunir en des « festins patriotiques », où ils ont la satisfaction d'entendre, au dessert, le docteur Berthels blaguer l'ennemi dans des couplets du terroir (1).

(1) « François-Jos.-Théodore Berthels naquit à Wavre le 17 novembre 1765. Il eut le bonheur de faire ses humanités sous des maîtres habiles, et, envoyé à Louvain pour y suivre le cours de rhétorique, selon l'usage de l'époque, il fut le troisième des quatre-vingt-quatre élèves que comptait ce cours.

» Destiné à la médecine, il obtint, peu d'années après, le diplôme de licencié et, sur la recommandation de ses professeurs, fut nommé presque immédiatement médecin de l'hôpital Saint-Nicolas, à Nivelles, où il était venu s'établir, et il devint ensuite médecin en chef de l'hôpital de cette ville.

» En 1789, il prit part à la courte campagne des patriotes, en qualité de lieutenant des *canaris*, les zouaves d'alors.

» Sous le premier Empire, il fut médecin des épidémies et examinateur délégué pour l'admission des officiers de santé dans l'arrondissement, et plus tard, sous Guillaume, membre de la Commission médicale du Brabant.

» A la même époque, son amour pour la jeunesse studieuse lui fit

Voici deux chansons « de circonstance », dont la première est due à la verve de cet ancien membre du Congrès national :

1831

LES PATRIOTES ACLOTS — FUITE DES HOLLANDAIS

(A l'occasion d'un festin patriotique.)

I

Chers Aclots faut m'ascouter,
Car l'histwèr' què dj' va tchanter
Est aussi vraie qu'enn' gazette,
Tourlourette, tourlourette,
Ma tant tourlourette.

accepter les fonctions de professeur de poésie et de mathématiques au collège de Nivelles...

» En 1822, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles; mais il déclina cet honneur : des liens de famille le retinrent à Nivelles.

» Il était membre de plusieurs sociétés médicales du pays et de l'étranger : Bruxelles, Gand, Louvain, Bordeaux, etc.

» Il fut, à plusieurs reprises, conseiller municipal, longtemps membre du bureau administratif du collège et remplit d'autres fonctions publiques importantes.

» Appelé en 1830 au Congrès national comme membre suppléant, il ne siégea que l'année suivante dans cette mémorable assemblée, où il s'unit à ceux qui fondèrent la monarchie constitutionnelle qui nous régit.

» Ami des muses latines, qu'il a cultivées jusqu'à ses derniers moments, il est l'auteur de différentes compositions en vers latins : odes, etc., sur les principaux événements de son temps (voir *Journal de Bruxelles*, mai 1842, n° 138).

» En résumé, c'était un médecin savant, un littérateur profond, un patriote ardent et sincère.

» Il mourut à Nivelles le 11 mars 1843 ».

La notice qui précède est due à M. le Dr Elisée Hanon; publiée

2

In rwè nos avou promis
Qu'i frou l' bounheur du païs...
C'est pour nous enn' belle implette,
Tourlourette, etc.

3

Nos d'vinne iesse des Pâp' Cola,
Mais l' dwet d' mouture astou là
Qui v'nou r'frumer no gozette,
Tourlourette, etc.

4

A l' place d'humer à gogo
Del lampée et du faro,
C'est du rpasse, del clipette,
Tourlourette, etc.

dans la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles* du 27 février 1864, elle a été reproduite dans l'*Aclot* du 30 septembre 1888.

Il existe, à notre connaissance, trois chansons wallonnes composées par Th. Berthels : *L'entrée du curé Collaert* (23 novembre 1819); *L'caval'rie d' Sainte Gèdru* (vers 1825), insérée dans le *Travailleur* du 30 septembre 1876 et dans l'*Aclot* du 30 septembre 1888, et les *Patriotes aclots — Fuite des Hollandais* (1831), que nous reproduisons plus haut.

M. Berthels est également l'auteur d'un poème latin sur la Révolution de 1830, intitulé : *Motus in Belgicâ civici historiam, ex poetis latine classicis animo recursantem, juncturis adunabat Franc.-Jos., Théod. Berthels, Brabanto-Wavriensis, Nivellis medicus*. Nivellis-Typis A.-J. Plon, 1842.

C'est lui qui a composé l'inscription latine que l'on voit au pont de la Dodaine.

5

Ça n' povou durer toudi :
O li dit qu'i faut candgi,
Qui n' nos dmeurra pu qu'enn' mnsette,
Tourlourette, etc.

6

Il est sourd dè c'n oreye-là ;
Pou nos couper l' chufflot, vlà
Des soudards avè leu brette,
Tourlourette, etc.

7

L' *djambe dè bos* (1) avè s' canon
Leu frou fer maint rigodon :
Follou vir leu pirouette !
Tourlourette, etc.

8

Pou r'gangnî râ't leux marais,
I s'ont frotté les djerrets
Avè del poud' d'escampette,
Tourlourette, etc.

9

El fils v'nou pou nos mus'ler ;
Mais viiant qu'i faut r'culer,
El Papa gratte es' barette,
Tourlourette, etc.

(1) J.-J. Charlier, volontaire liégeois.

10

Il est-st-à c'te heure aussi p'tit
Qu'in rot'let au fond dè s' nid,
Laichant l' grougnon dins s' muchette,
Tourlourette, etc.

11

Jean d' Nivell' dessus s' cloqui
Avou, pou les vir baguî,
Pris s' meyeus' pair' dè lunettes,
Tourlourette, etc.

12

L'argaïon (1) est si contint,
Qu'avè s' fumelle, au boun timps,
I vû s'ermette in goguette,
Tourlourette, etc.

13

Iuss qu'est l' fameux Rouf-tout-dju (2)?
I chervirou audjourd'hu :
Ça buch'rou mieux qu'enn' pochette,
Tourlourette, etc.

14

Djean Djean, perdez vo gueulard ;
O l'intindra par hasard
Tout jusqu'au ri Samiette,
Tourlourette, etc.

(1) Géant de Nivelles.

(2) L'un des trois canons de la ville ; les deux autres se nomment *Broc-à-l'haïe* et *l'Inradgi*. Un quatrième, l'*Espontaule*, serait parait-il, à Marbaix.

15

O vwet douci s' rabaubi
D' Liopaul les vrais amis;
Ça vaut core enn' chopinette,
Tourlourette, etc.

16

Pou bwère à l' santé du rwè
L' vin d' Clarisse (1) est-st-in pouf' chwè;
O n' sârou nî s' donner n'pette,
Tourlourette, etc.

17

Si l' rwè vî, Lalie a co
D' quoi li fer ein râl fricot
Avè s' froumache et s' bouquette,
Tourlourette, etc.

18

Su l' Dodaine o l' pourmenn'ra,
Quand no Ghilainghin r'veira,
S'i put fer d'aller s' barquette,
Tourlourette, etc.

19

Au Franc-Stot o l' condûrou
Et dins l' tart' verte i flairrou
Nos ougnons, nos feuyes dè bette
Tourlourette, etc.

(1) Source alimentant la ville.

20

C' n'année-ci, c'est tout machi;
Dins douz' mois pou r'couminchi,
Vos arez enne estafette,
Tourlourette, etc.

CHANT PATRIOTIQUE

I

Les Hollandais vont attaqui,
C'est-st-enn' saquet d' bî drole;
I vourinn' rentrer dins l' paï,
Maugré les protocoles;
A ces dgins-là faut du canon,
La faridondaine, la faridondon
Sans ça, vos lez virez r'vèni,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

2

I pinsinn' co, comme à Louvain,
Qu' nos arinne enn' dérouté;
Mais i s' trompont, les sottè dgins!
O leu mousterra l' route.
S'i n'a jamais pou d' trahison,
La faridondaine, la faridondon,
I sautelront comm' des gabris,
Biribi, etc.

3

El rwè Guïaum' vourou co bi
Ervèni in Belgique :
Nom des os ! i n'ervéra nî
Sins avwèr enn' boun' trique ;
I vira bi qu' les Brabançons,
La faridondaine, la faridondon,
Enn' sont pus cousins avè li,
Biribi, etc.

4

Si les Russ' èyé les Prussiens
V'nont li chervi d'escorte,
Il ara co les Autrichiens
Pou vni grossi s' cohorte.
I sara co toudi l' dindon,
La faridondaine, la faridondon ;
Lord Grey et Spenser nos l'ont dit,
Biribi, etc.

5

Les Français savont leu mestî,
Il ont r'létchi Ancône ;
Bî seûr i n' l'ont nî fait pour rî,
C'est pou r'vierser des trônes.
Guïaum' pourra bi l'ver l' talon,
La faridondaine, la faridondon,
Comm' nos ririnn' testous par ci !
Biribi, etc.

6

A l' plac' dè prind' nos huitt millions,
I vu co fer dè l' biesse ;
Qu'i wète à li, l' vî cornichon,
Cor' qu'il a enn' gross' tiesse !

I pourrou bi, comm' les Bourbons,
La faridondaine, la faridondon,
Iess cachi déhous dè s' paï,
Biribi, etc.

7

Les Orangiss' dallont l' front l'vé ;
I faut avwè d' l'audace !
Quand les Hollandais s'ront raelés,
I candgr'ont testous d'face.
I s'ra branmint trop tard adon ;
La faridondaine, la faridondon ;
I n'aront pus de place par ci,
Biribi, etc.

8

Nos stons contints d' no nouvîa rwè,
Nos n' dè volons pus d'aute ;
Et tous les ciens qu'ont in pau swè
N'ont qu'à fer comme nous autes :
Nos savons qu' c'est-st-in boûn garçon,
La faridondaine, la faridondon,
I faut bwère à s' santé drouci,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mes amis !

1832.

Au moment de quitter ces braves gens, il ne nous déplaît pas de les laisser attablés, chantant, après boire, leurs rancunes et leurs espérances.

Dans la perspective, peu lointaine cependant, où ils se présentent à nous (n'étaient-ils pas nos pères ou nos grands-pères ?), ils nous apparaissent bons vivants, sains, robustes et plus jeunes que nous, du moins d'esprit et de cœur.

Nous avons, il est vrai, débarrassé nos cous de la cravate empesée sur laquelle reposaient leurs mentons glabres; nous nous sommes dépouillés de leur cérémonieuse emphase; nos écrits, par exemple, dénotent plus de retenue et de précision; mais j'ai peur que nous ne soyons dotés, par surcroît, d'une sécheresse qui leur était inconnue.

En feuilletant les papiers de cette époque, il nous est souvent arrivé de sentir toute la distance qui nous sépare de telle tournure de phrase, de tel trait de caractère, et dans le sourire qu'ils amenaient parfois sur nos lèvres, perceait la conscience de notre supériorité. Mais dans bien des circonstances le doute nous est venu que nous ayons progressé depuis lors.

Quand j'apprends, de la bouche des vieillards qui virent toutes ces choses, que nos grand'mères, bourgeoises huppées, allaient gaillardement « tirer au corbeau » devant une nombreuse galerie; qu'elles prenaient part, les soirs d'été, aux bals populaires organisés sur nos places publiques; que « l'honorable » M. Milcamps, par exemple, fut un jour proclamé roi du tir à la perche et que, pendant toute une semaine, d'innombrables festivités célébrèrent ce gros évènement; quand je compare notre genre de vie, si prétentieusement mesquin, à la vie bourgeoise d'autrefois, si confortable et si simple, je me dis que les mœurs n'ont guère suivi le mouvement démocratique des idées, et je me prends à regretter que nous ayons perdu de ce côté ce que nous avons pu gagner ailleurs.

ANNEXE I (1)

PAUL-JOSEPH GLIBERT.

Glibert fut nommé « maître des ouvrages » de la ville de Nivelles le 14 décembre 1827 et commandant du corps des pompiers le 22 du même mois.

Il mourut à Nivelles le 12 décembre 1849, à l'âge de 65 ans, et fut porté au lieu de sépulture par des vétérans de l'Empire, selon le désir qu'il avait exprimé *in extremis*.

* * *

Voici l'autobiographie de Glibert, publiée par la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles* du 23 décembre 1849 :

« Né à Nivelles le 25 janvier 1784, je suis parti au commencement de 1805 pour l'armée française. Je fus incorporé dans le 8^e régiment de ligne, qui se trouvait alors dans le Hanovre. J'y étais à peine de quatre mois, qu'on demanda des hommes de bonne volonté pour le service de l'artillerie. Je me présentai et je fus admis comme artilleur dans le 1^{er} corps, 2^e division, commandé par Bernadotte. Le 2 décembre de la même année, j'étais à Austerlitz, où ma batterie a fait son devoir. J'étais aussi à Iéna et à Friedland. Après la paix de Tilsitt, nous primes nos cantonnements près de Berlin. J'entrai, en 1808, en Espagne, et le 10 novembre de cette année, nous étions à Burgos et peu après à Madrid. Après les campagnes d'Espagne et de Portugal, je

(1) Voy p. 31.

revins à Séville, puis à Bayonne, et enfin en France, déjà envahie par l'étranger.

» Le 9 mars 1814, j'étais avec ma batterie à Laon, où eut lieu un combat sanglant. C'est là, sur le champ de bataille, que je reçus la croix de la Légion d'honneur; voici en quelle occasion.

» J'étais maréchal des logis d'artillerie légère; notre batterie était composée de quatre pièces de 4. Notre capitaine, nommé Michel, venait d'être tué, et notre lieutenant ayant eu son cheval tué sous lui, s'était retiré blessé; ce fut ainsi que le commandement de la batterie me fut dévolu. La cavalerie prussienne venait, dans une charge, de forcer les dragons français à se replier sur nous, et elle les poursuivait à outrance. Dans ce moment, il ne nous restait plus qu'à mourir en braves. Je fis charger avec rapidité les quatre pièces à mitraille, et j'attendis les Prussiens de pied ferme. Lorsque ces derniers ne furent plus qu'à une petite distance, je commençai le feu; les Prussiens furent renversés comme des mouches; la mitraille fit une trouée énorme dans leurs rangs; ils s'arrêtèrent indécis dans leur marche; je fis recharger une pièce et je m'écriai : « Dragons, demi-tour » ! Au même instant, les dragons français avec quelques escadrons de lanciers qui venaient d'arriver, s'élancent avec impétuosité sur la cavalerie prussienne, triple de la nôtre, reprennent l'offensive, la culbutent et la poursuivent le reste de la journée. Le général Foy ayant remarqué ce mouvement, arrive aussitôt près de nous, et, ne voyant plus d'officiers, il demande quel est celui des sous-officiers qui a commandé le feu; on lui répond que c'est moi, et il me dit : « C'est très bien, maréchal des logis, vous avez mérité la croix et vous l'aurez ». Puis il me plaça lui-même sur la poitrine le ruban de sa propre décoration et,

cinq jours après, je reçus la croix des braves avec mon brevet de chevalier.

« Je revins ensuite à Reims, puis à Fontainebleau, où j'assistai à un bien triste spectacle, à l'abdication de notre Empereur bien-aimé; à peine eut-il prononcé les premiers mots d'adieu, que tous, les vieux comme les jeunes, nous ne savions lui répondre que par des sanglots. Là finit ma carrière militaire, car je fus envoyé en Normandie, puis à Douay, et enfin à Maubeuge, pour y prendre nos cantonnements. Ayant obtenu une permission de huit jours, j'en profitai pour revenir à Nivelles embrasser mes bons parents. Je retournai à Maubeuge, où je reçus mon congé, tous les Belges étant renvoyés dans leurs foyers ».

ANNEXE II (1)

PROCÈS GLIBERT.

M. Glibert assigna la régence, par exploit du 22 septembre 1832, devant le tribunal de Nivelles, « aux fins d'obtenir la restitution en nature des objets pillés ou détruits dans sa maison, rue Neuve, dans la journée du 24 septembre 1830 (2) et pour y avoir été maltraité par des attroupements, ou à en payer le double de leur valeur, double valeur qu'il estime à 1,500 florins, demande qu'il fonde sur la loi du 10 vendémiaire an IV ».

Un jugement du 16 janvier 1833 ayant condamné la ville de Nivelles à indemniser M. Glibert, la régence, par délibération du 26 novembre suivant,

(1) Voy. p. 32.

(2) « Sa bourse, boucles d'oreilles en or, tableaux, horloges, meubles, croisées, vitres, etc. » (Jugement du 16 janvier 1833).

sollicita l'autorisation de transiger « moyennant de payer au sieur Glibert, pour toute indemnité, la somme de 1,000 francs, plus l'état des frais susceptibles de taxes faits par le dit Glibert et qui se montent à 362 francs 72 centimes... »

Cette transaction fut approuvée par arrêté royal du 30 janvier 1834.

ANNEXE III (1)

PROCÈS DULIER.

Le 16 octobre 1835, la régence déclarait « ne pouvoir accueillir la demande du sieur Dulier », qui réclamait une indemnité de 13,000 francs pour la blessure reçue par lui pendant la nuit du 23 au 24 septembre.

Un jugement du tribunal de première instance séant à Nivelles ayant donné gain de cause à la ville, la cour d'appel de Bruxelles, par arrêt du 9 décembre 1843, déclara en principe la ville de Nivelles responsable des suites de cette blessure.

M. Dulier mourut le 25 février 1845 (2) et ses héritiers proposèrent à la ville « de leur payer, par forme de transaction, une somme de 10,000 francs nette, à titre d'indemnité ».

Le conseil communal, en séance du 31 mai 1845, repoussa unanimement ces propositions et décida de « laisser la justice suivre son cours ».

La ville déféra donc l'affaire à la cour de cassation, qui confirma le jugement de la cour d'appel de Bruxelles.

(1) Voy. p. 32.

(2) Il était né à Nivelles le 13 mai 1781.

Le litige se termina par une transaction, acceptée en séance du 2 mars 1847 et stipulant le paiement par la ville d'une somme de 4,000 francs aux héritiers Dulier.

ANNEXE IV (1)

ACTE DE DÉCÈS DE JACQUES CHAPELLE.

« L'an mil huit cent trente, le vingt-quatre du mois de septembre, à deux heures de relevée, devant Nous Théodore Jamin, échevin, chargé des fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Nivelles, district de Nivelles, province du Brabant méridional, sont comparus Antoine Lempereur, âgé de quarante-neuf ans, profession de directeur de funérailles, domicilié à Nivelles, voisin du défunt, et Jean-Joseph Meur, âgé de soixante-quatre ans, profession de cabaretier, domicilié à Nivelles, ami du défunt. Lesquels nous ont déclaré que cejourd'hui du mois d .., à huit heures du soir, Jacques Chapelle, né à Nivelles, voiturier, âgé de cinquante-six ans, époux de Barbe Mooers, fils de feus Jacques et de Magdeleine Delannoy, est décédé en sa demeure, sise rue de Charleroy, s^{on} 1^{re}, n^o 261 (approuvé le mot *Jacques* au lieu de *Jean*, à la onzième ligne).

» Et ont les déclarans signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. Approuvé comme valable le mot *Meur* au lieu de *Lempereur*, à la huitième ligne.

» (Signé) A. LEMPEREUR, J.-J. MEUR, T. JAMIN ».

(1) Voy. p. 33.

ACTE DE DÉCÈS DE CHARLES KAIEMAN.

« L'an mil huit cent trente, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix heures du matin, devant Nous Théodore Jamin, échevin, chargé des fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Nivelles, district de Nivelles, province du Brabant méridional, sont comparus Jean-Chrisostôme Meur, âgé de soixante-dix-neuf ans, profession de directeur des funérailles, domicilié à Nivelles,... du défunt, et Antoine Lempereur, âgé de quarante-neuf ans, profession de directeur des funérailles, domicilié à Nivelles,... d... défunt. Lesquels nous ont déclaré que le 23 du mois de septembre, à onze heures du soir, est décédé Charles Kaieman, chirurgien, âgé de trente ans, fils de Narcisse Kaieman et de Marie-Joseph Taminne, décédés.

» Et ont les déclarans signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

» (*Signé*) A. LEMPEREUR, J.-C. MEUR, T. JAMIN ».

Ces actes se ressentent du trouble au milieu duquel ils furent rédigés : on y constate des omissions et des erreurs.

ANNEXE V (1)

PROCÈS DE CLÉTY.

Le 6 janvier 1832, M. de Cléty fit signifier un exploit « par lequel il conclut, à charge des bourgmestre et échevins de cette ville, à la restitution, en même nature, des objets pillés et enlevés par force ou détruits chez lui, rue de Charleroy, le

(1) Voy. p. 36.

24 septembre 1830, ou à en payer le prix sur le pied du double de leur valeur, au cours du jour où le pillage a eu lieu, double valeur qu'il élève à la somme de 18,000 florins des Pays-Bas... »

Une proposition d'expertise amiable ayant été introduite, au nom de M. de Cléty, par l'avocat Carlier, la régence désigna comme experts, le 28 février, MM. Daras et Dehennauld.

Mais elle crut prudent d'adresser à la Chambre des représentants, le 14 mars, une pétition dont nous extrayons les passages suivants : « Les exposants croient que l'événement qui a donné lieu aux faits de dévastation dont se plaint M. de Cléty, doit être considéré comme un événement de guerre, et que par suite il est équitable que l'Etat indemnise notre ville des condamnations qui pourroient être prononcées contre elle... »

Suit un exposé des faits connus de nos lecteurs (voy. pp. 26 et suiv.).

... « Monsieur de Cléty s'étoit mis en état d'hostilité flagrante avec la révolution. Il avoit exaspéré les esprits, et il n'étoit au pouvoir de personne de maîtriser les forces qui se sont tout-à-coup déployées contre lui... Le choc dont les exposants viennent de vous entretenir est déplorable sans doute; mais il est révolutionnaire : il a été soutenu par les soldats de la Révolution et pour la Révolution. Il a eu pour résultat de fournir à la patrie deux cents hommes armés qui allèrent grossir les rangs des braves qui ont conquis notre indépendance ».

Par jugement du 27 juin 1832, le tribunal de Nivelles, « admettant *en fait* que dans la journée du 24 septembre 1830, la maison de M. de Cléty a été dévastée par un rassemblement d'individus appartenant à la ville, et *en droit* le principe de responsabilité civile dans le chef de la ville, condamne

celle-ci à restituer à Monsieur de Cléty, en même nature, les objets pillés, enlevés ou détruits dans sa maison, et à défaut de ce faire, à payer le double de leur valeur actuelle ».

Mais de Cléty s'étant montré disposé à transiger, la régence, par résolution du 12 juin 1833, pria le gouvernement « d'autoriser la ville de Nivelles : 1° à terminer le procès existant entre elle et M. Decléty moyennant de lui payer pour prix de la transaction une somme de 6,349 francs 20 centimes et celle de 2,112.25 pour les frais que le procès lui a occasionnés et de payer en outre les frais de la transaction (1) ; 2° à retirer du Mont-de-piété de Nivelles un capital de 9,635 fr. 08 centimes à l'effet de couvrir la somme à payer pour la dite transaction ».

Ces autorisations furent accordées, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

ANNEXE VI (2)

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE GODEFROID HOUZE,
EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 1833.

« Dès le quatre septembre 1800-trente, le Drapeau aux trois Couleurs nationales Belges, fut affiché à une des tours de la Collégiale et à la fontaine principale sur la Grand'Place de cette ville.

» Le cinq, formation d'une compagnie de volontaires nivellois dont je fis partie ainsi que mes deux fils aînés, composée de quatre-vingt-seize hommes.

(1) « Considérant, quant à l'appel de ce jugement, qu'il offre peu de chances de succès, d'après la jurisprudence constante des cours supérieures du royaume... » (Délibération du 18 mars 1833.)

(2) Voy. p. 40.

» Le huit du même mois, cette compagnie par députation alla à Bruxelles, offrir ses services et fut reçue par Messieurs le Baron d'Hoovorst (*sic*), comte de Mérode et Gendebien, qui ajournèrent l'arrivée de cette compagnie au tems opportun.

» Le onze septembre, le soussigné se rendit à Bruxelles; là on lui confia des proclamations intitulées *Aux Braves Concitoyens*, et autres qu'il fut chargé de faire afficher à Nivelles et aux environs, ce qu'il exécuta à Nivelles malgré l'opposition menaçante du bourgmestre Dangonau, qui à la fin exigea que le soussigné mît sa signature au pied de ses proclamations, avant que l'afficheur public les placardât... A Thuin, même distribution... A Seneffe, à la Chapelle-lès-harlaimont, Anderlues distribués de même, ce qui donna l'éveil aux patriotes des communes.

» Le 15 septembre, le soussigné osa publiquement commander chez les menuisiers et couteliers de cette ville la confection de cent lances, dont il s'était rendu cautionnaire, mais qu'un mois plus tard le Comité de sûreté fit payer.

» Cette commande audacieuse l'exposa à l'animadversion de l'administration qui l'ayant appelé dans son sein le 22 septembre, le menaça des peines portées par le Code pénal: il ne tint aucun compte de ces menaces et répondit que l'amour de la patrie était chez lui trop vif pour céder à ces observations de l'orangisme; que lui et ses deux fils seraient les premiers à se servir de ces lances. Le fait allégué est connu du dernier habitant de cette ville.

» Le 23 septembre, au grand jour de l'inquiétude, au jour de l'invasion de Bruxelles par l'ennemi, à la première nouvelle du danger de la capitale, la compagnie de volontaires voulut reprendre ses armes à l'hôtel de la régence, qu'on avait promis

leur remettre au besoin : on lui répondit qu'elles n'y étaient plus, de là tumulte, exaltation dans ces volontaires dont une dizaine au plus étaient armés.

» Députation de la régence pour obtenir des armes, le soussigné en faisait partie. Refus cruel et désastreux pour la patrie.

» Rien ne pouvait vaincre l'obstination de l'orangisme. Il ne restait donc aux patriotes que de forcer la garde, qui, ce jour-là au lieu de dix-huit hommes dont elle était journalièrement composée, se montait à cent hommes au moins, armés jusqu'aux dents, ennemis de la Révolution.

» Onze heures du soir, voilà les volontaires en présence de cette garde. Ils demandent une dernière fois des armes, et on leur répondit ici, par des feux de peloton, là par des feux partant des fenêtres de l'hôtel de ville et les volontaires dans lesquels se trouvaient le dit soussigné et ses deux fils, sont obligés de se retirer emportant leurs blessés au nombre de treize, dont trois blessés à mort. Il ne pouvait en être autrement : ces perfides étaient dix armés contre un de nous.

» Et malgré cette victoire, ces lâches meurtriers disparurent furtivement l'un après l'autre et à six heures du matin ils avaient fui jusqu'au dernier, abandonnant toutes ces armes avec lesquelles ils nous avaient fusillés.

» Volontaires et la population entière étaient à l'hôtel de ville à cinq heures et demie du matin et y recueillaient les armes qui avaient servi à les mitrailler, et celles qu'ils y trouvèrent cachées.

» Et le 24 une compagnie de volontaires partait pour Bruxelles à dix heures le matin. Une deuxième compagnie était formée vers une heure l'après midi et partait à l'instant même aussi pour Bruxelles, munie des armes que le soussigné lui

avait confiées et qui étaient sa propriété, armes dont il n'a jamais été payé.

» Au même instant, le soussigné faisait un appel aux patriotes et en trois heures de tems une somme de près de deux mille francs était dans la caisse révolutionnaire, confiée à Monsieur l'abbé Janssens, et qui a servi à solder et à nourrir quelques volontaires, jusqu'au tems où ils eurent la solde du gouvernement.

» On répondit à mon appel aussi en déposant des vivres à la maison de ville, du linge de pansement, que je portais à Bruxelles pour le besoin de nos volontaires, ainsi que des munitions de guerre que j'avais fait confectionner à Nivelles.

» Depuis le 27 septembre jusqu'au 19 octobre, tout ce tems fut employé par le soussigné, à voyager de Nivelles à Bruxelles pour la solde des volontaires; et à Nivelles, à donner des secours et des soins à quelques familles de nos braves alors en campagne.

» Le 19 d'octobre, les Nivellois reçurent ordre de marcher sur Malines : mes deux fils et moi faisons partie de ce corps qui fit preuve de courage à Walhem, Contich, Berchem, à la prise d'Anvers et enfin jusqu'aux frontières...

» Après un cantonnement de seize jours à Putte, village frontière, la compagnie marcha au blocus de Maestricht où je laissai mes deux fils. Je me devais aussi à mes affaires et à ma famille dans laquelle je rentrai le quatre décembre seulement, après dix semaines d'absence...

ANNEXE VII (1)

ORGANISATION DE LA GARDE BOURGEOISE.

La Commission temporaire de sûreté publique de Nivelles;

(1) Voy. p. 45.

Attendu la nécessité de faire veiller au maintien du repos public par une garde bourgeoise armée ;

Attendu que pour rendre le service de cette garde aussi utile que les circonstances l'exigent, il est indispensable de la régulariser par quelques dispositions générales ;

A pris à cet égard les décisions suivantes :

« ARTICLE 1^{er}. — La garde bourgeoise sera divisée par section.

» ART. 2. — M. le commandant de la garde convoquera chaque jour, par ordre de sections et de numéro, et par la voie d'un avertissement signé par la Commission, le nombre d'habitants de la ville qui sera jugé nécessaire pour le service de ce jour.

» ART. 3. — En cas de nécessité il pourra convoquer une section entière, ou même toutes les sections réunies.

» ART. 4. — Le service commencera chaque jour à 5 heures du soir, et durera si le besoin l'exige jusqu'au lendemain à la même heure.

» ART. 5. — M. le commandant pourra en abrégier la durée s'il reconnaît l'absence de ce besoin.

» ART. 6. — Chaque homme convoqué sera tenu de se rendre au corps de garde, à l'heure ci-dessus fixée, sous les peines établies.

» M. le commandant remettra chaque jour à la Commission la liste de ceux qui auront manqué à cette obligation.

» ART. 7. — Nul ne pourra se faire remplacer dans le service que pour des motifs graves, dont M. le commandant appréciera la valeur. Ainsi résolu le 27 septembre 1830.

» (Signé) DE MELIN, PARADIS, etc.

ANNEXE VIII (1)

DISTRICT
DE
NIVELLES.

N^o. 1.

NOMINATION D'UN
COMMISSAIRE
AD INTERIM.

Nivelles, le 1^{er} 8b^{re} 1830.

Le Commissaire ad interim du district de Nivelles,

A MESSIEURS LES BOURGMESTRES
ET AUTRES FONCTIONNAIRES
DE L'ORDRE ADMINISTRATIF DE CE DISTRICT.

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 30 septembre dernier, Monsieur le Gouverneur de la Province m'a nommé pour exercer ad interim les fonctions de Commissaire de ce District.

» Monsieur le Gouverneur a bien voulu me dire qu'étant assez connu dans le district à raison de mon état et des fonctions que j'ai déjà remplies, je pourrais plus facilement y faire le bien et le seconder dans les mesures que les circonstances rendent nécessaires. Cette pensée a triomphé de ma répugnance et du désir bien ardent que j'ai toujours eu de vivre dans une heureuse obscurité.

» Vous voudrez bien, Messieurs, continuer avec moi les rapports que vous avez eus avec mon Pré-décesseur. Servir la cause nationale est maintenant l'objet principal de nos efforts. La circulaire de Monsieur le Gouverneur que vous recevrez avec la présente vous indiquera ce qui est en premier lieu réclamé de vous.

» J'ajouterai qu'il faut continuer à donner aux diverses branches de l'administration le mouvement nécessaire pour qu'elle ne soit pas arrêtée dans sa marche et pour que les lois soient exécutées.

» Veillez surtout, Messieurs, à ce qu'aucune réac-

(1) Voy. p. 47.

tion n'ait lieu ; que les personnes et les propriétés jouissent de l'inviolabilité que les lois et plus encore la morale leur assurent. La loi seule doit punir et celui-là se rend coupable devant elle qui se permet tout acte particulier quel qu'en soit le motif.

» Je serai assez heureux, j'espère, pour pouvoir dire que la cause de la liberté n'a été, dans mon district, souillée par aucun excès et que l'on n'y a trouvé des bras et des armes que contre les ennemis de la Patrie.

» Agréez, etc.

» WYVEKENS ».

ANNEXE IX (1)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COLLÈGE ÉLECTORAL POUR LA RECOMPOSITION DE L'ADMINISTRATION LOCALE DE CETTE VILLE.

« L'an mil huit cent trente, le vingt-deux octobre, à neuf heures du matin, les notables de la commune de Nivelles, convoqués par billets remis à domicile, le dix-huit du même mois, s'étant réunis, au son de la cloche, au local du Waux-Hall, sous la présidence de Monsieur Ursmar-Philippe Marcq, prêtre, doyen d'âge, assisté de Messieurs Charles-Joseph Paradis, notaire, François-Joseph Rase, maître de postes, Louis-Nicolas Delbruyère, notaire, et Servais-Désiré Hennau, rentier, lesquels, comme étant les quatre plus imposés présents, font les fonctions de scrutateurs, et dont le dernier, comme le plus jeune, fait celles de secrétaire.

» La Commission administrative et de sûreté publique remplit le prescrit de l'article 6 de l'arrêté

(1) Voy. p. 49.

de Monsieur le Gouverneur, du 12 octobre courant, et M. Delbruyère, l'un des scrutateurs, pour le secrétaire provisoire, donne lecture :

» 1^o De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 8 octobre, prescrivant la recomposition des administrations locales ;

» 2^o De l'arrêté de M. le Gouverneur du Brabant méridional, traçant la marche des opérations ;

» 3^o De deux circulaires du même fonctionnaire, du 16 octobre courant, relatives la première à deux questions qui se sont élevées au sujet de ces opérations, la seconde aux fraudes et aux menées qui pourraient fausser ou vicier les élections.

» Dans ce moment, quelques notables réclament la faculté de voter pour leurs pères ou leurs frères absents ; l'assemblée décide que le droit de vote étant personnel, on ne peut l'exercer pour autrui ; que pour pouvoir le faire, il faudrait, du moins, y être autorisé par une procuration écrite, et que les réclamans, ne satisfaisant pas à cette condition, ne peuvent voir leur demande accueillie.

» Ensuite l'assemblée, conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement provisoire susmentionné, procède à l'élection, par scrutin secret, d'un président, de quatre scrutateurs, et d'un secrétaire définitifs ; et le nombre de bulletins de suffrages, recueillis dans une boîte close, ayant été reconnu être de cent-quatre-vingt-onze, le dépouillement des votes a donné pour résultat :

» Qu'à la majorité de quarante suffrages, Monsieur Jean-Baptiste Cols, avocat, a été élu président ;

» Que Monsieur Louis Petit, professeur, a réuni, pour les fonctions de scrutateur, la majorité de cinquante-huit suffrages ; Monsieur Benoît Laisné, celle de cinquante-quatre suffrages ; Monsieur Hy-

polite Trémouroux, avocat, également celle de cinquante-quatre suffrages; Monsieur Charles Paradis, notaire, celle de cinquante-et-un suffrages, et Monsieur Maximilien De Melin, inspecteur des contributions, celle de quarante-six suffrages;

» Et qu'enfin, le même Monsieur Louis Petit a obtenu, pour les fonctions de secrétaire, la majorité de quarante-six suffrages; il opte pour ces dernières fonctions.

» En conséquence, Messieurs Laisné et Trémouroux sont élus premier et second scrutateurs, Monsieur Paradis troisième scrutateur, et Monsieur De Melin quatrième scrutateur.

» Ces opérations finies, il est deux heures après-midi, et la séance est remise à trois heures et demie.

» Après la rentrée en séance, le bureau, constitué le matin, s'étant assuré que les dispositions des arrêtés cités ci-dessus avaient été exécutées par les soins de l'administration locale, invite l'assemblée à procéder également, par bulletins secrets, à l'élection d'un Bourgmestre.

» Alors, un notable s'avancant, lit et dépose sur le bureau un écrit sans signature, par lequel, au nom des volontaires nivellois, dit-il, il déclare que ces volontaires ont formé, auprès du Gouvernement provisoire, la demande que ceux qui tirèrent sur eux, lorsque dans la nuit du 23 au 24 septembre, ils voulaient voler au secours de Bruxelles, fussent exclus de tout emploi, et même des fonctions d'électeur.

» Aucune disposition du Gouvernement n'ayant pas encore statué sur cette demande, le bureau croit qu'elle ne peut faire, à présent, le sujet d'une contestation sur le droit des électeurs appelés à voter par l'arrêté du 8 octobre, et procède immédiatement à l'opération du scrutin.

» Les bulletins ayant été recueillis dans la boîte à ce destinée, et le président ayant reconnu qu'ils étaient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze, le dépouillement des votes a donné pour résultat que Monsieur Géri Boucqueau, rentier, a été élu bourgmestre à la majorité de cent cinq suffrages.

» Procédant ensuite, de la même manière, à l'élection de deux échevins, et le nombre de bulletins trouvés dans la boîte, et contenant chacun deux noms, ayant été reconnu être de cent soixante-seize, le dépouillement des votes a donné pour résultat que Messieurs Hypolite Trémouroux, avocat, et Désiré Bomal, rentier, ont été élus échevins à la majorité égale de quatre-vingt-cinq suffrages.

» A la demande de l'assemblée, la séance est prorogée au lendemain à deux heures après-midi.

» Ainsi clos et arrêté en séance, le vingt-deux octobre mil huit cent trente, à sept heures du soir. (Signé) Marcq; Paradis; Rase; Delbruyère et D. Hennau.

» Le vingt-trois octobre mil huit cent trente, la séance est reprise à deux heures après-midi, et il est procédé finalement à l'élection de neuf membres du conseil municipal. Le nombre de bulletins trouvés dans la boîte, et contenant chacun neuf noms, ayant été reconnu être de cent soixante, le dépouillement des votes a donné pour résultat que Monsieur Louis Petit, professeur, a été élu membre du conseil municipal, par une majorité de cent trente suffrages; Monsieur Grégoire Seutin, négociant, second membre, par une majorité de quatre-vingt-dix-neuf suffrages; Monsieur Jean-Baptiste Bauthier, brasseur, troisième membre, par une majorité de quatre-vingt-huit suffrages; Messieurs Benoît Laisné, receveur de l'enregistrement, et Louis Janssens, prêtre, quatrième et cinquième

membres, par une majorité égale de quatre-vingt-quatre suffrages; Monsieur Isidore Nelis, avocat, sixième membre, par une majorité de soixante-dix-neuf suffrages; Monsieur Théodore Berthels, médecin, septième membre, par une majorité de cinquante-sept suffrages; Monsieur Charles Deprelle, avocat, huitième membre, par une majorité de cinquante-six suffrages; et finalement Monsieur Antoine Pigeolet, médecin, neuvième membre, par une majorité de cinquante et un suffrages.

» Après ces neuf personnes qui composent le conseil, Monsieur Gilain, mécanicien, a obtenu quarante-cinq suffrages, Monsieur Désiré Hennau, rentier, quarante-trois, et Monsieur Louis Boudin, négociant, quarante.

» Avant le dépouillement des votes, un électeur fait remarquer que l'on ne s'est pas conformé aux réglemens qui exigent le secret des suffrages, puisque des électeurs ont écrit des bulletins pour d'autres qui savaient écrire. Il a signalé Monsieur Pieret, fils, comme ayant écrit plusieurs bulletins pour différens électeurs.

» Celui-ci a répondu que c'était à la demande de ces électeurs qu'il avait écrit leurs bulletins, et dans le sens qu'ils le demandaient. Il invoque, à ce sujet, le témoignage d'un électeur qui reconnaît que c'est à sa demande que Monsieur Pieret a écrit son bulletin.

» Un autre membre de l'assemblée propose des remerciemens au bureau : l'assemblée accueille sa proposition.

» Les opérations électorales pour la réorganisation de l'administration municipale de la ville de Nivelles étant terminées, et lecture du présent procès-verbal ayant été faite à haute et intelligible voix, sans autres observations ou réclamations au

sujet des opérations électorales que celles mentionnées ci-dessus, le collège électoral déclare les nouveaux membres de l'administration municipale de la ville de Nivelles, installés dans les fonctions auxquelles ils ont été respectivement élus par les suffrages de leurs concitoyens.

» Fait en séance, les jour, mois et an que dessus. (Signé) J.-B. Cols; L. Petit; Laisné; H. Tremoureux; Paradis et Demelin. »

ANNEXE X (1)

LES TROUPES FRANÇAISES A NIVELLES. AOUT - SEPTEMBRE 1831.

« Autant que nous nous en rappelons, écrit la régence à un chef d'état-major français, le 17 septembre 1831, la ville de Nivelles aurait supporté les logemens suivans :

DU 11 AOUT.

- » Le 25^e en entier.
- » Le quartier général 3 jours.
- » 2 compagnies de mineurs 3 jours.
- » 2 batteries d'artillerie.

DU 12.

- » L'état major des 1^{er} et 4^e des cuirassiers.
- » 1 bataillon du 44^e.
- » 1 compagnie de mineurs.

DU 13.

- » 1 bataillon du 44^e.

(1) Voy. p. 105.

Du 14.

» 1 bataillon du 19^e léger a séjourné.

Du 15.

» 2 bataillons du 19^e léger.

» 1 bataillon du 8^e léger.

Du 16.

» 1 bataillon du 8^e léger.

Du 17.

» 1 bataillon du 8^e léger.

Du 19.

» 6^e compagnie d'ouvriers d'administration.

Du 20.

» 1^{re} compagnie du 5^e escadron du train d'artillerie.

» 1 détachement de la 11^e batterie du 1^{er} rég. d'artillerie.

» 1 détachement d'artillerie.

Du 22.

» 5^e et 6^e batteries du 8^e rég^t d'artillerie ont séjourné jusqu'au 26 août.

Du 27.

» 2 bataillons du 65^e.

» 1 bataillon du 25^e.

» Nous n'indiquons pas les logements postérieurs

attendu qu'à dater du 29, les vivres ont été distribués aux soldats par les soins de l'ad^m militaire ».

*
*
*

Il nous a paru intéressant de relever dans un journal de l'époque (1), les allées et venues des troupes françaises à Nivelles :

12 août. — « Le quartier général de l'armée française est depuis hier soir à Nivelles.

» Le maréchal Gérard, qu'un dîner commandé par les ordres du général Chasteler, attendait avant hier à Bruxelles, a diné ce jour à Mons avec les généraux Belliard et Chasteler. Il est parti hier matin à midi pour Nivelles ».

« 12 août.

» Informé à Hal, où S. A. R. le duc d'Orléans avait établi son quartier-général, que le maréchal Gérard était à Nivelles, et hors d'état, par la fatigue des jours précédents, de faire le trajet de Hal à Nivelles, qui n'est possible qu'à cheval, M. le général Belliard expédia par courrier ses dépêches au maréchal Gérard, et sans perdre de temps, repartit pour Louvain ».

« Genappe, 12 août, à midi.

» Le 5^e régiment de hussards français, à la tête duquel se trouve le général Lawoestine, vient de partir d'ici, se dirigeant sur Wavre. Six mille hommes d'infanterie et de l'artillerie, qui se trouvaient hier à Nivelles, se sont aussi dirigés sur le même point ».

(1) *Journal de la province de Liège.*

« Bruxelles, 14 août.

» Avant hier soir, le duc d'Orléans est parti à sept heures pour le quartier-général du maréchal Gérard, accompagné seulement du général Baudrand. Quoique arrivant à Nivelles à une heure déjà avancée, il a été accueilli par une nombreuse population avec des transports de joie inexprimables ».

« Tirlemont, 24 août.

» Demain plusieurs régiments français vont commencer leur marche rétrograde : les uns pour rentrer en France, les autres pour se rendre à Nivelles, où un camp de 20 à 30,000 hommes sera, dit-on, formé ».

« Bruxelles, 26 août.

» Le Roi, après avoir couché à Louvain l'avant-dernière nuit, était de retour à son palais hier à midi.

» Les ducs d'Orléans et de Nemours sont repartis hier pour la France.

» Le quartier-général français sera fixé aujourd'hui à Nivelles ».

« Bruxelles, 30 août.

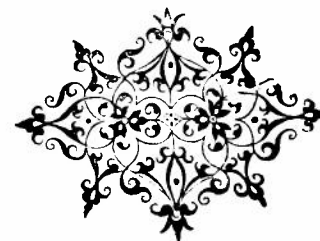
» Le quartier-général de l'armée française sera transporté aujourd'hui, mardi, à Nivelles. Il paraît qu'un château, situé dans un des faubourgs de Nivelles, a été mis à la disposition du maréchal ».

« Bruxelles, 31 août.

» Le maréchal Gérard doit retourner aujourd'hui à Nivelles, où se trouve déjà le quartier-général. Il sera accompagné de ses aides-de-camp ».

« Bruxelles, 7 septembre.

» Le maréchal Gérard a fait lundi une tournée dans les cantonnemens voisins de son quartier-général de Nivelles. En passant à Genappe, où se trouvent les états-majors des régimens de lanciers et de husards des princes, le maréchal a dit à quelques officiers que l'ordre de rentrer en France leur arriverait peut-être bientôt. Cependant hier, mardi, les nouvelles avaient changé, et il paraît que les ordres de départ n'étaient plus attendus de sitôt ».



BIBLIOGRAPHIE

Archives du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Archives de la ville de Nivelles.

Journal de la province de Liège, 1828-1832.

Chronique de l'arrondissement de Nivelles, 1^{re} et 2^e année, 1847-1849.

Gazette de l'arrondissement de Nivelles. Treize premières années (1849-1862), 23^e, 24^e, 26^e et 27^e année.

Evénements de Bruxelles, contenant les principaux faits qui ont eu lieu pendant la durée des combats, avec les nouvelles chansons patriotiques (sans date ni désignation de nom d'auteur ou d'imprimeur), 8 p.

Tableaux historiques de l'insurrection de Bruxelles. Bruxelles, *librairie Le Charlier*, 1830.

Tableaux historiques de l'insurrection de Bruxelles et de l'incendie d'Anvers, écrits sur les lieux mêmes. Bruxelles, *Librairie parisienne*, 1830.

Esquisses historiques de la Révolution de la Belgique en 1830. (Cohen) Bruxelles, *H. Tarlier*, 1830.

Bulletin des arrêtés et actes du Gouvernement provisoire de la Belgique. Bruxelles, *Weissenbruck, père*, 1830.

Bulletin des arrêtés et actes du Gouvernement provisoire et des décrets du Congrès national de la Belgique. Tome troisième, id., 1830.

Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique, 1831.

Précis des opérations militaires pendant les quatre mémorables journées de septembre, et dans la campagne qui s'en suivit, par Kessels, major d'artillerie. Bruxelles, *J.-P. Meline*, 1831.

Les quatre journées de Bruxelles, par le général Van Halen; suivies de son procès et d'autres pièces importantes pour faire suite à ses mémoires. Bruxelles, *C.-J. De Mat*, 1831.

- La Belgique en 1830, ou documents pour servir à l'histoire de son insurrection, 2 vol. Paris, *Delaunay, libraire*, 1831 (ouvrage attribué à Libry-Bagnano).
- La ville rebelle ou les Belges au tribunal de l'Europe; suivi d'une courte réponse à M. le général-major comte de Bylandt, par Mysochlocrate (Libry-Bagnano), de l'imprimerie de *H.-P. De Swart*, 1831.
- Etudes sur la Révolution belge, par Charles Froment. Gand, impr. *D. Duvivier, fils*, juin 1834.
- Révolution belge de 1830, par Charles White; traduit de l'anglais, sous les yeux de l'auteur, par Miss Mary Corr. Bruxelles, *Louis Hauman et Cie*, 1836. 3 vol.
- Révolution belge 1828 à 1839. Souvenirs personnels, avec des pièces à l'appui, par De Potter, 2^e édition augmentée. Bruxelles, *A. Jamar*, 1840. 2 vol.
- Discussions du Congrès national de Belgique, 1830-1831, mises en ordre et publiées par le chevalier Émile Huytens, greffier de la Chambre des représentants, précédées d'une introduction et suivies de plusieurs actes relatifs au Gouvernement provisoire et au Congrès, des projets de décrets, des rapports, des documents diplomatiques imprimés par ordre de l'assemblée, et de pièces inédites. Bruxelles, *A. Wahlen et Cie*, 1844-1845. 5 vol.
- Révolution belge. La Belgique depuis mil huit cent trente (1830-1848) ou tableau comprenant la réorganisation des trois grands pouvoirs de l'État, la création de son armée et les progrès amenés par sa nationalité, par Ch. Poplimont. Gand, *Verhulst*, 1848. 1 vol.
- Histoire de la Révolution belge de 1830, par Charles de Leutre. Bruxelles, *A. Jamar*, 1849, 3 vol.
- Les journées de septembre 1830 ou Mémoire (sic) de Jean-Joseph Charlier, dit la Jambe Bois, capitaine d'artillerie en retraite. Liège, *J.-G. Carmanne*, 1853. In. 12.
- Le livre d'or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de Fer, publié sous le patronage de Sa Majesté le Roi. 2 vol. Bruxelles, *Ch. Lelong*, 1858.
- Histoire de la Révolution belge de 1830, par Carlo Gemelli, traduite de l'italien, par P. Royer. Bruxelles et Ostende, *F. Claessen*, 1860.
- Les Pères de la Patrie au Roi. Trente ans après, par le Comité central des combattants réunis. Bruxelles, *A. Mahieu*, 1860.
- Liste nominative des citoyens décorés de la Croix de fer, publiée d'après le *Moniteur*, par les soins du Comité de la Société centrale des décorés de la Croix de fer. Bruxelles, impr. *P.-A. Michelli*, 1865.

- Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de la Révolution en Belgique de 1830 à 1833. Rédigée d'après les Mémoires du général Niellon, avec pièces justificatives à l'appui. Bruxelles, *M.-J. Poot et Cie*, 1868.
- Documents historiques sur l'origine du royaume de Belgique. Les Conspirations militaires de 1831, par A. Eenens, lieutenant-général à la retraite. 2 vol. 2^e édition. Bruxelles, *Muquardt*, 1875.
- Essai historique et politique sur la Révolution belge, par Nothomb. Quatrième édition précédée d'un avant-propos et suivie d'une première continuation par l'auteur et d'une deuxième par Théodore Juste. 2 vol. Bruxelles, *Muquardt*, 1876.
- Cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Souvenirs d'un volontaire de 1830, par le colonel Cruyplants. Gand, *E. Vanderhaeghen*, Paris, *Dumaine*, 1880.
- Namurana, souvenirs populaires de Août à Novembre 1830 rassemblés par A. Le Catte. (Extrait des Annales du Cercle artistique et littéraire de Namur, 8^e fascicule.) 1880.
- Historique des bataillons de Tirailleurs francs en Belgique, par Alph. Cuvelier, major d'infanterie. Bruxelles, *Deprez*, 1894.

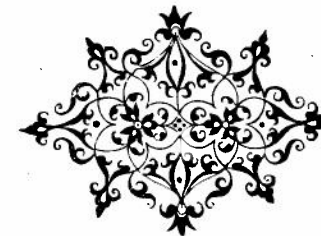


TABLE DES NOMS CITÉS

A

Allardin, J.-B., 61, 62, 66, 71, 72.
 Allardin, J.-L., 72.
 Alvin, 32.

B

Backen, 62.
 Baguet, 12, 29.
 Baisy, 41.
 Ballieu, 19, 110.
 Barbé, 92.
 Barbé de Lours, 74.
 Bary, 20, 73, 75, 85.
 Bastia, 92.
 Bataille, 61.
 Battaglia, 27.
 Baude, 14, 15.
 Baudoux, 92.
 Baudrand (Général), 146.
 Baugniet, 51 à 53, 55 à 57.
 Bauthier, 50, 110, 141.
 Beaulois, 74.
 Belliard (Général), 145.
 Bernadotte, 125.
 Berthels, 12, 44, 50, 52, 53, 56, 81,
 97, 115 à 117, 142.
 Bette, 13, 92.
 Beuchet, 74.
 Beuny, 111.
 Blanc, A.-D., 62, 75.
 Blanc, Ch., 62, 75, 76.
 Bomal, L.-J., 50, 61, 76, 107, 109,
 110.
 Bomal, D., 19, 26, 92, 141.
 Bonnet, 62.

Borremans (Colonel), 101.
 Bosquet, 53.
 Bossart, 13.
 Boucquéau, 50, 83, 107, 141.
 Boudin, 142.
 Bourbon, 123.
 Brabant, 60.
 Braeckmans, 68.
 Brassinne, 87.
 Bréda, J., 62, 92.
 Brouwet, 18, 104, 110.
 Brulé, 88.

C

Cambier, 67.
 Camby, 61, 66.
 Canelle, F.-A.-C., 92.
 Canelle, H., 61, 74, 77.
 Carlier, 131.
 Chapelle, D., 30, 31, 40, 88.
 Chapelle, F., 31, 32, 77.
 Chapelle, J.-J. (père), 31, 77, 129.
 Charlier, J.-J., 118.
 Charlier, T.-J., 46.
 Chasteler (Général), 145.
 Chavez, 67.
 Clément de Cléty, 19, 20, 24, 30, 33,
 35 à 39, 102, 130 à 132.
 Cognard, 13.
 Collaert, 41, 44.
 Cols, 52, 53, 55 à 57, 139, 143.
 Coppieters, 51.
 Corbisier, 9, 33, 41, 46.
 Criquillion, 103.
 Cruyplants, 94.
 Cuvelier, 70.

D

Dangonau, A., 41.
Dangonau, J.-B., 7, 8, 9, 13 à 16, 20, 24, 25, 29, 33, 41, 133.
Daras, 8, 24, 131.
Darquenne (Ep^{se} Allardin), 72.
d'Autriche (Archiduc Charles), 55.
de Baillet (Comte J.), 51 à 57.
de Beauharnais, E., 54.
Deboule, 88.
de Burlet, P., 114.
de Cléty (voy. Clément de Cléty).
de Cock, 52, 53.
Defrille, 46.
Dehemptinne, 51 à 57.
Dehennauld, 131.
de Lalieux, 33.
Delannoy (Ep^{se} Chapelle), 129.
Delbelvre, 63, 92.
Del Bruyère, J., 41.
Del Bruyère, L.-N., 15, 138, 139, 141.
Delcorde, 96, 97.
Deleener, 93.
de Leuchtenberg (Duc), 54.
Delpierre, J.-J., 32, 62, 77.
Delpierre, Th., 32, 62, 77.
Demelin, 7, 40, 44, 45, 46, 52, 53, 55 à 57, 97, 109, 136, 140, 143.
de Mérode (Comte), 133.
Demulder, 12, 24.
de Nemours (Duc), 56, 146.
Denis, 93.
de Potter, 75.
de Prelle de la Nieppe, 50, 76, 105, 142.
Dept, L., 24, 110.
Dept, Th., 12, 24, 46.
De Rasse, 46.
Derny, Henry, 62.
Derny, Hubert, 62, 78.
de Saxe Cobourg (Prince Léopold), 56.
Deschamps, 28.
Desmedts, 62.
de Ville, 51 à 53, 55 à 57.
de Xavier (Baron J.-A.), 24.
d'Hooghvorst (Baron), 133.
Diesbecq, 61, 63, 92.
Digneffe (fils), 7.
Digneffe (père), 7, 41, 46, 59, 72.
d'Orange (Prince), 7 à 9, 18, 26.
d'Orléans (Duc), 146.
Dubois, 112.

Dubois, F., 62.
Ducarme, 62.
Dulier, A., 32, 128, 129.
Dulier, P.-J. (fils), 89, 93.
Dulier, P.-J. (père), 89, 93.
Dulier, Th., 93.
Dumonceau, 17.
Dumoulin, 114.
Dupont, 104.
du Rempart, Jean, 36.
Durieux, Ch., 17, 44, 109.
Durieux, D., 17.

E

Everard, 62.

F

Faignot, 44.
Fauvelle, 32, 33, 61.
Fenner, 73.
Fiévet, A., 24.
Fiévez, 104.
Florence, F., 93.
Florence, H., 62.
Foy (Général), 126.
François, C., 16.
Francq, V., 32, 78, 79.
Froment, N.-J., 33.

G

Gailly, 46.
Gendebien, 133.
Gérard (Maréchal), 145 à 147.
Gérard, N., 20.
Gheude, 89.
Gilain, 142.
Gilbert, 13.
Gillain, Isid., 65, 67.
Gillain, J., 44.
Gilmont, 28.
Glibert, 63.
Glibert, P.-J., 31, 125 à 128.
Grégoire, 28.
Grégoire (M^{me}), 60, 61.
Guillaume (Capitaine), 105.
Guillaume 1^{er}, 5, 7, 37, 115, 122.

H

Hanon, E., 116.
Hanon, F.-C.-Gh., 89.
Hanon, P.-C.-Gh., 93.
Hauchamps, 63.
Hayez, 17, 18.
Haynault, 18.
Hennau, 110, 138, 141, 142.
Hermans, 68.
Houze, A.-J.-Gh., 80.
Houze, G.-J., 25, 27, 67, 79 à 83, 109 à 114, 132 à 135.
Houze, J.-A.-Gh., 40, 80.
Huet, 89, 108.
Huytens (Chevalier E.), 51, 54.

J

Jacquet, 13.
Jamart, V., 93.
Jamin, 15, 20, 24, 43, 129, 130.
Janssens, 28, 32, 44, 45, 50, 59, 81, 97, 100, 135, 141.
Jochams, 110.
Jubert, 60, 61, 62, 74.

K

Kaieman, Ch., 32, 33, 41, 46, 61, 130.
Kaieman, D.-J., 24.
Kaieman, N., 130.

L

Ladrière, Ch.-J.-Gh., 89, 90.
Lagasse, 12, 46, 109, 110.
Lahaye, 93.
Laisné, 12, 44, 45, 50, 97, 139, 140, 141, 143.
Lanneau, 112.
Laurent, D., 61, 62, 63, 84.
Laurent, J.-F.-J.-Gh., 83.
Laurent, N., 19, 63, 70, 92.
Lawoestine (Général), 145.
Le Bon, 30.
Lecomte, 13.
Ledrou, 61, 66.
Leduc, 32, 85.
Le Hoye, 15, 24, 46.
Lempereur, A., 129, 130.
Lempereur, H., 31, 62, 85.
Lemy, 61.

Léopold 1^{er}, 82, 120.
Les Broussart, 28.
Libert (Ep^{se} Vanderwater), 90.
Lisart, 18, 20.
Loicq, 94.
Louis Philippe, 55.

M

Magnet, 42.
Maque, 26.
Marchot, 62, 104.
Marcq, 138, 141.
Martin, 61, 64, 66, 67.
Matton, J.-J., 94, 104.
Mellinet (Général), 65, 67, 74.
Messine, 46.
Meur, J.-Ch., 130.
Meur, J.-J., 129.
Meurice, 36.
Michel (Capitaine), 126.
Milcamps, 13, 14, 15, 17, 24, 52, 53, 124.
Minet, 44.
Moers (Ep^{se} Chapelle), 129.

N

Nassau, 103.
Nélis, 50, 142.
Nicaise, 41.
Niellon, 65.
Nique, 28, 59.
Nopener, 51 à 53, 55 à 57.
Nothomb, 5.

P

Paillet, 94.
Palmaert, 28.
Paradis, J., 30, 97, 136.
Paradis, Ch.-J., 44, 45, 138, 140, 141, 143.
Parmentier, 20.
Payen, 62, 86.
Petit, 44, 45, 50, 97, 139, 140, 141, 143.
Philippe, 61, 63, 70.
Pieret, 42, 44, 45, 81, 97, 142.
Pierseaux, 114.
Piette, 104.
Pigeolet, 28, 44, 45, 50, 81, 142.
Plaisant, 28.

Pletinckx, 27, 28, 29, 41.
Plon, 117.
Poplimont, 28, 66.
Préat, 94.

Q

Querton, J., 94.
Querton, L., 20.
Queval, 27, 63, 65, 69, 92, 104, 107.
Quewet, J., 27.

R

Rase, 138, 141.
Robert (Capitaine), 61.
Robert, E., 62.
Rousseau, A., 94.
Rousseaux, J.-J., 62.

S

Saublun, 61, 63, 67, 92.
Semal, 27.
Senez, 13.
Seutin (Baron), 76.
Seutin, G.-J., 44, 45, 50, 141.
Stocquet, 61, 67.
Surllet de Chokier (Baron), 51.

T

Tamine, F., 62, 63, 94.

Tamine, M. (E^{de} Kaïeman), 130.
Taminiau (M^{les}), 25.
Tombeur-Le Bon (M^{me}), 41.
Tourcelle, 62.
Tournay, F., 62.
Tournay, J.-J., 62, 86.
Trémouroux, 44, 45, 46, 50, 97, 140, 141, 143.
Tumerelle, 26.

V

Van Bever, 40.
Vandenbroeck, 32.
Vanderlinden d'Hooghvorst, 86, 104.
Vandernoot (Comtesse), 36.
Vanderwater, 90.
Vandevelde, 94.
Van Eeckhout, 74.
Van Grave (Baron), 36.
Van Halen (Don Juan), 59.
Vanheuvel, 76.
Van Meenen, 48.
Van Volxem (fils), 53.
Vilain XIII (Vicomte Ch.), 55.
Vincent, 46.
Voituron, A.-S., 91.
Voituron, J.-J., 60, 61, 62, 74.

W

Warlus, J., 62.
Warlus, M., 62.
Wyvekens, 24, 46, 51 à 57, 102, 138.

PLANCHES

	PAGES
Pierre-Joseph MILCAMPS	14
Jean-Baptiste-Anne-Marie DANGONAU (cliché de M. Th. Goffin) . .	15
Noël LAURENT	19
Désiré BOMAL.	26
Autographe de CLÉMENT DE CLÉTY	38
Paul WYVEKENS	47
Nicolas-Louis PHILIPPE	63
Jean-Baptiste ALLARDIN.	72
Jean-Baptiste BARY	73
Hubert-Joseph-Ghislain CANELLE.	77
Victor-Joseph FRANCO	78
Dieudonné-Toussaint LAURENT	84
Antoine-Joseph-Ghislain BRULÉ	88
Auguste-Sévère VOITURON.	91
Florentin-Joseph HUET.	108

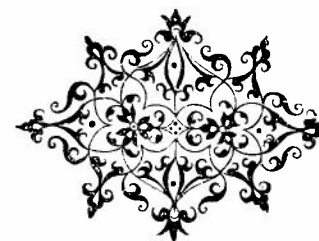
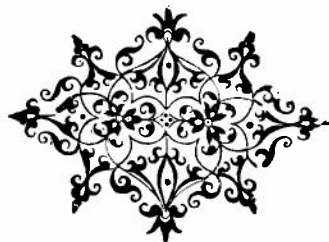


TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Causes de la révolution	5
Le prince d'Orange à Nivelles (1829)	7
Juin à septembre 1830.	10
Commission temporaire de sûreté (septembre-octobre)	43
Première régence	49
Congrès national	51
La compagnie nivelloise	58
Décorés de la Croix de fer	71
Décorés de la Croix commémorative de 1830	87
Volontaires nivellois non décorés	92
La bienfaisance publique	96
Mars à août 1831	101
Le drapeau d'honneur	107
Le monument funèbre	109
Conclusion	115

ANNEXES

ANNEXE	I. Paul-Joseph Glibert	125
»	II. Procès Glibert.	127
»	III. Procès Dulier	128
»	IV. Actes de décès de Jacques Chapelle et de Charles Kaieman.	129
»	V. Procès de Cléty	130
»	VI. Lettre de Godefroid Houze.	132
»	VII. Organisation de la garde bourgeoise	135
»	VIII. Circulaire de P. Wyvekens	137
»	IX. Procès-verbal de la séance du collège électoral pour la reconstitution de l'administration locale.	138
»	X. Les troupes françaises à Nivelles.	143
BIBLIOGRAPHIE		149
TABLE DES NOMS CITÉS		153

